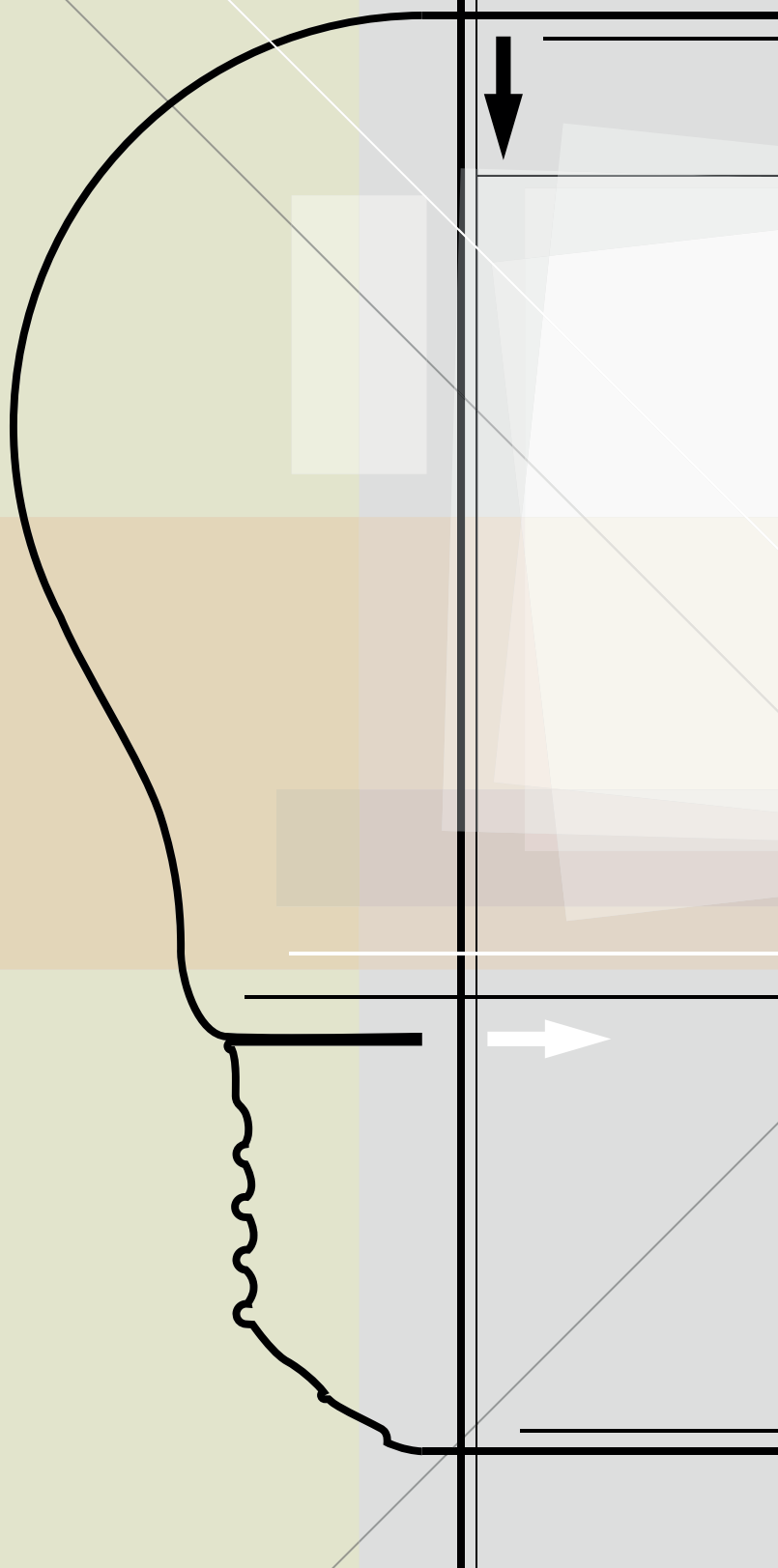


Entreprises magazine



Numéro 113 – Mai/Juin 2022 – 8 EUR



Innovation

Dossier pages 32 - 63

Relevez le Défi de la Cyber-Résilience

Depuis 2000, EBRC gère et protège vos informations sensibles et vous accompagne pour relever le défi de la Cyber-Résilience, **en toute sérénité.**

Découvrez notre offre **Trusted Services Europe**



TRUSTED DATACENTRE, CLOUD & MANAGED SERVICES



www.ebrc.com



News

- 4** Brèves
- 20** Combien dépense un automobiliste en carburant au Luxembourg ? – Résultats du sondage paru en avril sur le site lesfrontaliers.lu
- 22** Inflation énergétique : quel impact sur les ménages ?

Ressources humaines

- 24** Recrutement et rétention : une souffrance pour les entreprises

Formation tout au long de la vie

- 26** Répertoire des organismes de formation 2022 : focus sur 445 professionnels de la formation

Carte blanche

- 27** An Europa, brauchen mer de Pompjee, mee och den Architekt!

Communication

- 28** Les tendances en matière de *teambuilding*

Entreprendre au féminin

- 29** Clémentine Venck : « *Le leadership passe par l'exemplarité, l'équité et l'humilité* »

Dossier Innovation

- 32** « *Accompagner sur le long terme* »
- 33** Technoport S.A. : votre partenaire pour le développement d'entreprises technologiques et innovantes 'on Earth and outer Space'
- 34** Chambre des Métiers – Encourager les entreprises artisanales à innover
- 36** Luxembourg et son guide de l'éco-urbanisme
- 37** La comptabilité digitale au service de la performance de l'entreprise
- 38** Facturation électronique : une obligation dans le cadre des marchés publics
- 40** Innovation : la sécurité d'abord

- 42** EBRC – Protégez vos données !
- 44** Blockchain : des promesses et des défis
- 46** Liberté d'expression et réseau sociaux : le dilemme
- 48** Un écosystème start-up désormais bien étoffé
- 50** Un sérieux coup de pouce pour la recherche
- 51** Une plateforme ouverte pour stimuler l'innovation
- 52** L'Uni investit dans l'innovation appliquée à la finance
- 54** Les technologies de la santé auront leur campus
- 56** MECO-FNR-Luxinnovation : 1^{er} appel à projets conjoint sur les technologies de la santé
- 58** ALD One – Are you ready to drive excellence ?
- 60** La Ville de Luxembourg – Le *Cup2Go*, un petit geste quotidien, mais qui n'est pas anodin
- 62** L'innovation sociale, une fabrique collective

Bon à savoir

- 64** La notification du licenciement

À nos frontières

- 65** Les prix de l'immobilier flambent aussi au-delà des frontières

Étapes gourmandes

- 66** Les vraies saveurs de l'Italie dans un cadre unique

Auto

- 67** BMW i4 M50 : le coup de foudre

70 Beauty case

72 Livres

73 Musique

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à r.l.
223, rue de Cessange • L-1321 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication / Rédacteur en chef /

Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Alex Barras, Isabelle Couset, Quentin Deuxant,
Sébastien Lambotte, Michel Nivoix, Michaël
Peiffer

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce numéro : Chrystelle Thévenot-lesfrontaliers.lu, Muriel Bouchet, Badenoch+Clark, INFPC, Marc Hostert, Netty Thines, Luxinnovation, Technoport, Martine Borderies, Philippe Docquier, Chambre de Commerce, House of Entrepreneurship, Guillaume Carballo, FNR, Ville de Luxembourg et M^e Céline Lelièvre

Mise en page / Tammy Berger / Imprimerie Reka

Impression / Imprimerie Reka

Parution bimestrielle
Abonnements

1 an – 6 numéros : 40 EUR
2 ans – 12 numéros : 72 EUR

Media & Advertising S.à r.l. collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, vos données personnelles conformément aux lois et règlements en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, et dans la mesure prévue par la réglementation applicable, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, du droit de demander l'effacement de tout ou partie des données ou une limitation du traitement, de porter plainte auprès de la CNPD. Pour exercer ces droits ou en savoir plus, contactez icouset@yahoo.com.



© 2022 – Media & Advertising S.à r.l. – Toute reproduction est interdite. Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) - www.lord.lu

COMMISSION EUROPÉENNE DES RÈGLES RELATIVES AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES ENTREPRISES DANS LES CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES

La **Commission européenne** a adopté, le 23 février dernier, une proposition de directive sur le **devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité**. Cette proposition vise à favoriser un comportement durable et responsable des entreprises tout au long des chaînes de valeur mondiales. Les entreprises jouant un rôle essentiel dans la mise en place d'une économie et d'une société durables, **elles seront tenues de recenser et, s'il y a lieu, de prévenir, de faire cesser ou d'atténuer les incidences négatives de leurs activités sur les droits de l'homme (travail des enfants et exploitation des travailleurs, par exemple) et sur l'environnement (pollution, perte de biodiversité, etc.)**. Pour les entreprises, ces nouvelles règles apporteront une sécurité juridique et des conditions de concurrence équitables. Pour les consommateurs et les investisseurs, elles garantiront une plus grande transparence. Un certain nombre d'États membres ont déjà introduit des règles nationales sur le devoir de vigilance et certaines entreprises ont pris des mesures de leur propre initiative. Des améliorations à grande échelle, difficiles à obtenir au moyen de mesures volontaires, sont toutefois nécessaires.

Les nouvelles règles relatives au devoir de vigilance s'appliqueront **aux entreprises de l'UE** : toutes les sociétés à responsabilité limitée de l'UE de grande taille et ayant un pouvoir économique important (employant plus de 500 personnes et réalisant un chiffre d'affaires net supérieur à 150 millions EUR à l'échelle mondiale) ; d'autres sociétés à responsabilité limitée exerçant des activités dans des secteurs à fort impact définis, qui emploient plus de 250 personnes et réalisent un chiffre d'affaires net de 40 millions EUR et plus à l'échelle mondiale. Pour ces entreprises, les règles commenceront à s'appliquer 2 ans plus tard que pour les entreprises de grande taille. Mais aussi aux **entreprises de pays tiers actives dans l'UE** dont le seuil de chiffre d'affaires est aligné sur celui des entreprises définies auparavant et réalisé dans l'UE.

Les PME ne relèvent pas directement du champ d'application de cette proposition.

Cette proposition s'applique aux opérations propres aux entreprises, à leurs filiales et à leurs chaînes de valeur (relations commerciales établies de manière directe et indirecte). Afin de respecter le devoir de vigilance en matière de durabilité, **les entreprises doivent** : intégrer le devoir de vigilance dans les politiques ; recenser les incidences négatives réelles ou potentielles sur les droits de l'homme et l'environnement ; prévenir ou atténuer les incidences potentielles ; mettre un terme aux incidences réelles ou les réduire au minimum ; établir et maintenir une procédure de réclamation ; contrôler l'efficacité de la politique et des mesures de vigilance ; et communiquer publiquement sur le devoir de vigilance.

Les autorités administratives nationales désignées par les États membres seront chargées de contrôler le respect de ces nouvelles règles et pourraient infliger des amendes en cas d'infraction. De surcroît, les victimes auront la possibilité d'intenter une action en justice pour les dommages occasionnés qui auraient pu être évités grâce à des mesures de vigilance appropriées.

Les grandes entreprises devront disposer d'un plan permettant de garantir que leur stratégie commerciale est compatible avec la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C conformément à l'accord de Paris.

Pour faire en sorte que le devoir de vigilance fasse partie du fonctionnement global des entreprises, il est nécessaire **d'y associer les administrateurs des entreprises**. La proposition introduit donc l'obligation pour les administrateurs de mettre en place et de superviser la mise en œuvre du devoir de vigilance ainsi que de l'intégrer dans la stratégie d'entreprise.

La proposition comprend également des mesures d'accompagnement qui soutiendront toutes les entreprises, y compris les PME, susceptibles d'être indirectement touchées.

La proposition est soumise à l'approbation du Parlement européen et du Conseil. Une fois la directive adoptée, les États membres auront 2 ans pour la transposer en droit interne.

Questions et réponses sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_22_1146.

Fiche d'information sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/doing-business-eu/corporate-sustainability-due-diligence_en.

40 MILLIONS EUR POUR SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La **Commission européenne** a autorisé, en vertu des règles de l'UE en matière d'aides d'État, un régime de **40 millions EUR visant à soutenir le développement d'infrastructures de recharge accessibles au public et privées au Luxembourg**. Ce régime s'inscrit dans le cadre du plan global du Luxembourg visant à développer un réseau intégré d'infrastructures de recharge pour les véhicules routiers électriques au niveau national. Le régime sera en partie financé par la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR), à la suite de l'évaluation positive, par la Commission, du plan luxembourgeois pour la reprise et la résilience, et de son adoption par le Conseil.

Le régime comprend 3 mesures : les aides à l'investissement en faveur des entreprises pour la construction ou l'extension d'infrastructures de recharge accessibles au public ou privées ; les aides à l'investissement en faveur des PME pour la construction ou l'extension d'infrastructures de recharge privées ; et l'adaptation du système de financement des infrastructures publiques de recharge au Luxembourg et des mesures visant à faciliter le transfert des infrastructures publiques de recharge, actuellement détenues par les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité, à un tiers qui sera sélectionné au moyen d'une procédure d'appel d'offres.

https://ec.europa.eu/competition-policy/index_fr

DES AIDES À FINALITÉ RÉGIONALE 2022-2027 POUR LE LUXEMBOURG

La **Commission européenne** a approuvé, en vertu des règles de l'UE en matière d'aides d'État, la carte du **Luxembourg pour l'octroi des aides à finalité régionale**, valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

La carte luxembourgeoise des aides à finalité régionale recense les 2 régions du Luxembourg qui peuvent bénéficier d'une aide à l'investissement à finalité régionale. La carte fixe également l'intensité d'aide maximale dont peuvent bénéficier ces régions admissibles. Conformément aux lignes directrices révisées, des régions couvrant jusqu'à 7,50 % de la population du Luxembourg seront admissibles au bénéfice d'aides à l'investissement à finalité régionale au titre de la dérogation prévue à l'article 107, paragraphe 3, point c) du Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE - zones c).

Afin de remédier aux disparités régionales, le Luxembourg a désigné 2 zones dites « c » non prédéfinies, l'une consistant en 2 municipalités (**Dudelange et Bettembourg**) et l'autre comprenant 3 municipalités (**Wiltz, Winseler et Kiischpelt**), totalisant 43.032 habitants et couvrant 6,78 % de la population luxembourgeoise. Dans ces zones, l'intensité d'aide maximale pour les grandes entreprises est de 10 %. Cette intensité d'aide maximale peut être majorée de 10 points de pourcentage pour les investissements réalisés par des moyennes entreprises et de 20 points de pourcentage pour les investissements réalisés par des petites entreprises, pour leurs investissements initiaux dont les coûts admissibles ne dépassent pas 50 millions EUR. ✓

https://ec.europa.eu/competition-policy/index_fr

REACT-EU : 66,5 MILLIONS EUR POUR MAINTENIR L'EMPLOI ET AMÉLIORER LES COMPÉTENCES

La **Commission a octroyé un montant total de 66,5 millions EUR aux Programmes Opérationnels (PO) du Fonds Social Européen (FSE) au Luxembourg** et à la Suède au titre du soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (REACT-EU). Les ressources supplémentaires aideront les personnes à conserver leur emploi pendant la pandémie ou à en trouver de nouveaux et à renforcer leurs compétences en vue d'une reprise équitable, inclusive et résiliente après la crise du COVID-19.

Au Luxembourg, le PO du FSE recevra **3,5 millions EUR supplémentaires pour soutenir le dispositif de chômage partiel pour les secteurs durement touchés par la crise** du COVID-19. Avec le finan-

cement REACT-EU de l'année dernière, le programme aidera **quelque 45.000 travailleurs à conserver leur emploi**. Le régime accorde la priorité aux entreprises qui contribuent à une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

REACT-EU fait partie de NextGenerationEU et fournit 50,6 milliards EUR de financement supplémentaire (en prix courants) au cours de 2021 et 2022 aux programmes de la politique de cohésion 2014-2020. ✓

https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_fr

MUTUALITÉ DE CAUTIONNEMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

NOUVELLE GARANTIE ÉNERGIE

Suite à la situation inflationniste exceptionnelle actuelle et la hausse historique des prix de l'énergie, avec de fortes conséquences pour les entreprises luxembourgeoises, la **Mutualité de Cautionnement de la Chambre de Commerce**, avec le soutien de la confédération luxembourgeoise du commerce et de l'Horesca, a décidé **d'étendre ses garanties aux PME impactées** par la hausse des prix énergétiques.

Ainsi, une **nouvelle garantie énergie**, couvrant un financement pouvant s'élever à 100.000 EUR par dossier sans toutefois dépasser 50 % du montant du prêt, a été mise en place. Pour en bénéficier, les entreprises doivent d'abord introduire leurs demandes auprès de leur banque en faisant référence à la Mutualité de Cautionnement. Toute demande de garantie sera traitée endéans les 48 heures, la Mutualité de Cautionnement prend en charge les dossiers tous secteurs confondus, le coût de la garantie est réduit de 0,50 % à 0,25 %, la durée du financement est fixée à 12 mois (reconductible) et le délai d'introduction de toute demande pour cet instrument exceptionnel est fixé à décembre 2022 et dépend de l'évolution du contexte actuel.

Grâce à sa grande réactivité, la Mutualité de Cautionnement se positionne comme un acteur-clé en matière de soutien aux entreprises luxembourgeoises. ✓

Mutualité de Cautionnement

Tél : (352) 42 39 39-878

cautionnement@houseofentrepreneurship.lu

LUXAIR

UN PARTENARIAT DE WET LEASE AVEC GERMAN AIRWAYS



Sous l'impulsion de la reprise prévue des voyages d'agrément, **Luxair** a besoin de capacités supplémentaires sur des liaisons plus longues pour la saison estivale 2022.

Ainsi, depuis la mi-mai, un **Embraer 190** loué à **German Airways**, la plus ancienne compagnie aérienne allemande, complète la flotte actuelle de Luxair, composée de 8 Boeing 737 et 11 De Havilland DHC-8-400. D'une capacité de 100 sièges, cet Embraer 190 permet à Luxair de libérer de la capacité sur les Boeing 737 et de déployer des offres supplémentaires vers les destinations de vacances très demandées, afin de faire face aux demandes. L'Embraer 190 prendra en charge un certain nombre de vols sur les lignes d'affaires jusqu'à ce que Luxair soit capable d'augmenter sa propre capacité.

German Airways exploite une flotte de 5 Embraer 190 modernes et économiques, que la compagnie loue à d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de location *wet lease*, et a annoncé qu'elle allait étendre sa flotte de 4 Embraer 190 supplémentaires dans les mois à venir. ✓

www.luxair.lu

OBTENTION DU NIVEAU 3+ « NEUTRALITÉ » DU PROGRAMME AIRPORT CARBON ACCREDITATION DE L'ACI



ACI, via son programme d'accréditation carbone des aéroports, valide la gestion

carbone du secteur aéroportuaire via un programme fournissant un cadre et des outils communs de gestion de l'empreinte carbone. Après avoir atteint début 2020 le niveau 2 « Réduction » de la certification, **lux-Airport** s'est focalisé directement sur le niveau 3+, également connu sous le nom de « Neutralité Carbone ». L'opérateur aéroportuaire a déployé de nombreux efforts pour améliorer ses actions et a travaillé avec ses partenaires principaux pour réduire les émissions de carbone et développer des initiatives pour un engagement futur durable. En outre, lux-Airport a compensé les émissions de carbone restantes dont il est responsable, notamment en investissant dans des compensations de haute qualité reconnues au niveau international.

L'obtention du niveau 3+ résulte d'une approche environnementale commune des principaux acteurs de l'aéroport. L'utilisation commune d'une électricité renouvelable neutre en carbone en est un bon exemple. Véhicules, bâtiments, alimentation au sol des avions..., tous les consommateurs d'électricité contribuent à la réduction des émissions de carbone en utilisant cette énergie renouvelable. De même, le projet de rénovation de la piste a permis le remplacement de l'éclairage par des installations LED et le nouvel éclairage du parking sous-terrain combine des luminaires LED intelligents avec l'allumage en fonction de la fréquentation. De plus, le secteur de l'aviation est également inclus dans les initiatives, car les redevances d'atterrissage comprennent un facteur environnemental.

lux-Airport fait partie des 100 aéroports qui se sont engagés à atteindre le net zero d'ici 2030 dans le cadre de l'engagement de l'industrie aéroportuaire mené par ACI EUROPE, l'association européenne des aéroports. ☑

https://www.lux-airport.lu/environmental_and_sustainability

<https://www.airportcarbonaccreditation.org/about/6-levels-of-ccreditation.html#neudarkgreen>

PARTICIPATION DANS NORD E-FUEL
Après avoir obtenu la certification « neutralité » (niveau 3+) du programme Airport Carbon Accreditation de l'ACI, **lux-Airport**

intensifie son engagement environnemental en investissant dans la production de fuel synthétique ou e-fuel, et ce afin de respecter les directives *Fit for 55* de la Commission européenne.

Norsk e-Fuel (NEF) est une société leader dans le développement de la production d'e-Fuel et est bien positionnée pour développer et réaliser la production de fuel synthétique grâce à la technologie de Power to Liquid (PtL) à l'échelle de l'aviation.

En 2030, tous les aéroports de l'UE accueillant plus d'un million de passagers ou 100.000 tonnes de fret seront obligés d'utiliser dans leur consommation totale de carburant au moins 5 % de SAF (carburant d'aviation durable), dont une part de 0,7 % composée par des carburants de synthèse.

La 1^{ère} unité de production de **Norsk e-Fuel** est prévue à Mosjøen en Norvège. Le début de la production est prévu pour 2024. lux-Airport, par sa **participation dans Norsk e-Fuel**, s'engage ainsi fortement en faveur de la réalisation des objectifs de neutralité carbone du secteur de l'aviation.

Fondé en 2019, Norske-Fuel est un consortium industriel dont le but est de faire du carburant renouvelable illimité une réalité. L'entreprise située dans le nord de la Norvège produit des carburants renouvelables à partir de CO₂ capté dans l'air et grâce à de l'électricité 100 % renouvelable utilisée pour produire de l'hydrogène à base de l'eau norvégienne. Elle se compose de 5 partenaires : Sunfire GmbH (1^{er} fournisseur mondial de technologie PtL) ; Climeworks AG (pionnier de la technologie de capture de CO₂ dans l'air) ; Paul Wurth S.A./Groupe SMS (entreprise EPC internationale de 1^{er} plan pour les fabricants d'acier), Clean-Tech Valinor (société mère de Norsk Vind, le plus grand développeur privé d'énergie éolienne en Norvège) et lux-Airport. ☑



Vue du site de production de Norsk e-Fuel à Mosjøen, dans le nord de la Norvège.

www.lux-airport.lu

ONSE MOBILITÉSPLANG FIR MUER : VERNETZT – INNOVATIV – NOHALTEG

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EN LIGNE

En octobre dernier, la **Ville de Luxembourg** avait lancé le projet participatif *Onse MobilitéspLang fir muer : vernetzt – innovativ – nohalteg*. Subdivisé en 4 phases, celui-ci a comme objectif de repenser les principes fondamentaux de la mobilité urbaine et de décrire les infrastructures et les offres de transport nécessaires pour garantir l'accessibilité de la ville et de ses différents quartiers.

La 1^{ère} phase du *MobilitéspLang* a consisté à réaliser un état des lieux en matière de mobilité urbaine et à déterminer les habitudes de déplacement des citoyens et des visiteurs de la capitale. À cette fin, la Ville de Luxembourg avait invité le grand public à participer à une enquête en ligne du 14 octobre au 14 novembre 2021.

8.482 personnes ayant répondu aux questions dont 46 % de résidents de Luxembourg-Ville et 54 % de non-résidents, les réponses confèrent une bonne vue d'ensemble de la situation actuelle de la mobilité urbaine à la Ville de Luxembourg. Les résultats de l'enquête permettront désormais de faire des analyses croisées et un recoupement avec l'offre de mobilité actuelle, afin d'aboutir à des conclusions qui tiendront compte des besoins et intérêts de chaque partie prenante : piétons, cyclistes, automobilistes, usagers des transports en commun, résidents de Luxembourg-Ville, visiteurs...

La direction Mobilité de la Ville de Luxembourg, en collaboration avec les bureaux d'études mandatés, a procédé à une analyse des résultats en vue de la réunion citoyenne du 3 mars dernier, lors de laquelle les conclusions, perspectives et objectifs du projet ont été présentés au grand public.

Après cela, le processus prévoit encore 2 phases, jusqu'à la présentation des résultats, fin 2022 : phase 3 (stratégies et définition des mesures) et phase 4 (feuille de route et définition d'un concept d'évaluation). ☑

www.mobiliteitsplang.vdl.lu

INDUSTRIE AUTOMOBILE

DEMANDE DE RECONFIRMATION DE L'OBJECTIF 2035

Le plan *Fit for 55* de la Commission euro-

péenne prévoit une réduction des émissions de CO₂ de 55 % pour les voitures et de 50 % pour les camionnettes en 2030, et de 100 % pour les deux en 2035. Ainsi, le développement de l'infrastructure de recharge accessible au public devient un facteur déterminant. Le Luxembourg se situe à la 2^e place dans l'Union européenne, après les Pays-Bas, en termes de densité du réseau d'infrastructure de recharge accessible au public.

Selon la **FEBIAC**, la Fédération belge et luxembourgeoise de l'Automobile et du Cycle, le **nouveau règlement AFIR** (Alternative Fuels Infrastructure Regulation) qui fixe des objectifs d'infrastructure de recharge publique pour chaque État membre en 2025, **manque d'ambition** : la Commission européenne a fixé des objectifs de puissance de recharge cumulée de 1 kW par BEV (véhicule 100 % électrique) et de 0,66 kW par PHEV (hybride rechargeable) en circulation, alors que pour les constructeurs automobiles ces objectifs devraient être respectivement de 3 kW et 2 kW. De plus, la Commission parle de 3,5 millions de bornes accessibles au public en 2030, alors que les constructeurs estiment qu'il en faudra au moins 7 millions.

Les **constructeurs automobiles** recommandent à la Commission européenne de se concentrer sur l'innovation technologique plutôt que de focaliser sur une seule solution et lui **demandent de reconfirmer l'objectif 2035** (zéro émission pour les nouveaux véhicules immatriculés) en 2028.

De nombreux constructeurs automobiles planchent actuellement sur le développement des e-fuels (carburants synthétiques) qui permettront de réduire substantiellement le niveau des émissions de CO₂ et des particules.

Les experts s'accordent sur l'idée que promouvoir une solution unique est moins efficace au niveau de la réduction effective des émissions. ☑

www.febiac.lu

ENQUÊTES JOBS.LU

1 SALARIÉ SUR 3 N'EST PAS PRÊT À RETOURNER AU BUREAU

Au 2^e trimestre 2021, **jobs.lu** a mené une enquête auprès des salariés et des managers afin de mieux cerner les relations

qu'ils entretiennent entre eux et la perception qu'ils ont les uns des autres. Un pan important de cette étude, à laquelle ont répondu près de 470 salariés et responsables d'équipe au Luxembourg, s'est attaché à mieux comprendre l'évolution des relations durant la gestion de la pandémie.

L'enquête a notamment interrogé les salariés sur les perspectives de retour au bureau ainsi que sur la manière dont avaient évolué les relations avec leur manager depuis le début de la crise du COVID-19.

Le retour au bureau, une fois la pandémie derrière nous, est un enjeu crucial pour les organisations. Sondé sur le sujet, **1 salarié sur 3 déclare ne pas être prêt à retourner sur son lieu de travail**. 32 % des salariés se disent globalement satisfaits à l'idée de pouvoir continuer à travailler depuis leur domicile et seulement 15 % font part d'une réelle envie de retourner au bureau.

Par ailleurs, **1 salarié sur 5 déclare que les relations qu'il entretient avec son manager se sont détériorées depuis l'apparition du COVID**. 64 % d'entre eux affirment que la qualité de la relation n'a pas évolué. Parmi les causes citées par les répondants qui considèrent que les relations se sont détériorées, on trouve un manque de soutien du manager (59,2 %) et une diminution des interactions (40 %). À l'inverse, ceux qui déclarent que leurs relations se sont améliorées affirment avoir reçu un soutien accru de leur manager (47 %) et ont vu les interactions augmenter durant cette période (40 %), et ce malgré la distance. 47 % d'entre eux se sentent plus productifs dans leur travail.

En pratique, qu'attendent les salariés de leur management ? Selon les résultats de l'étude : qu'il puisse définir clairement ce que l'on attend d'eux (6 salariés sur 10) ; qu'il puisse l'accompagner dans son développement professionnel à travers la création d'un programme de formation (5 salariés sur 10) ; qu'il puisse fournir des objectifs et des indicateurs de performance clairs (1 salarié sur 2) ; que des échanges individuels soient régulièrement organisés (4 salariés sur 10) ; et recevoir un feedback spécifique sur la qualité de son travail (1 salarié sur 3). ☑

6 TRAVAILLEURS SUR 10 INSATISFAITS PAR LEUR SALAIRE

En février dernier, **jobs.lu** a mené une enquête auprès de 1.241 salariés luxem-

bourgeois afin d'évaluer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de leur rémunération et d'explorer le rapport qu'ils entretiennent avec les questions salariales. Les premiers résultats de cette étude révèlent **un haut niveau d'insatisfaction des salariés à l'égard de leur salaire** : plus de 60 % affirment ne pas être satisfaits de leur traitement salarial actuel, 41,74 % se disent plutôt insatisfaits et 19,74 % très insatisfaits. Du côté des salariés satisfaits par la rémunération qui leur est proposée, 32,96 % affirment être plutôt satisfaits et 5,56 % seulement sont très satisfaits.

L'enquête a demandé aux salariés s'ils pensaient que leur niveau de rémunération était aligné avec la moyenne du marché. **51,25 % pensent être moins bien payés que les autres** sur le marché. Seuls 17,16 % des travailleurs estiment bénéficier d'une rémunération supérieure à la moyenne. Comment ceux qui jugent être moins bien payés que la moyenne justifient-ils leur sentiment ? 60 % déclarent que leur entreprise ne dispose pas de réelle politique salariale, 28 % affirment avoir mal négocié leur salaire et 18 % n'osent pas parler de leur salaire à leur supérieur ou demander une augmentation. Questionnant ceux qui estiment être mieux payés que la moyenne du marché, l'étude révèle que c'est l'expérience (pour 40 % des répondants), des compétences additionnelles (35 %), des responsabilités supplémentaires (21 %) ou encore la fidélité à l'entreprise (15 %) qui permettent de justifier la différence.

Pour Arthur Meulman, directeur général de jobs.lu, « l'étude révèle que beaucoup d'entreprises ne disposent pas d'une politique salariale claire et cohérente, et qu'il reste difficile d'établir une bonne communication autour des enjeux salariaux. Dans un marché de l'emploi tendu, garantir la satisfaction des équipes est essentiel. Cela passe notamment par une juste rémunération. »

Dans cette même enquête, une question sur la **demande d'augmentation de salaire montre que la démarche est difficile pour 6 salariés sur 10**. Près d'1 travailleur sur 2 n'a d'ailleurs jamais osé demander une augmentation quand 25 % des personnes interrogées disent demander une augmentation chaque année.

Négocier son salaire régulièrement profite aux salariés. En effet, l'étude s'est adressée plus spécifiquement à celles

et ceux ayant déclaré avoir obtenu une augmentation au cours des 12 derniers mois (soit 40 % des répondants). **29 % d'entre eux déclarent que cette augmentation est directement liée à une demande qu'ils ont effectuée auprès de leur manager.** Près d'1 sur 3 déclare que l'augmentation obtenue fait suite à de bonnes performances réalisées.

L'étude révèle que les freins sont essentiellement psychologiques. 43 % des personnes interrogées craignent par exemple qu'une telle demande nuise à la bonne relation qu'elles entretiennent avec leur supérieur ; 30 % déclarent avoir des difficultés à se valoriser ; 28 % disent ne pas aimer la démarche ; et 24 % évoquent un manque de confiance en elles.

www.jobs.lu

QUALITY OF WORK INDEX DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS

DE NOMBREUX TRAVAILLEURS SOUHAITENT CHANGER D'EMPLOI

Depuis 2016 la question « Avez-vous l'intention de changer d'emploi dans un proche avenir ? » (possibilités de réponses : Oui ou Non) figure au catalogue des questions posées aux participants de l'enquête **Quality of Work Index**. Entre 2016 et 2020, le pourcentage des réponses varie entre 16 % et 20 %. Or, **en 2021**, l'intention de changer d'emploi dans un avenir proche atteint presque **un quart des salariés** (24 %).

En résumé, l'étude met en lumière les faits suivants : certains experts internationaux (p.ex. David Blustein en 2021) mettent en garde contre une vague de démissions au travail qui feraient fuir les salariés des entreprises. Au Luxembourg, les réponses positives à la question de savoir s'il existe une intention de changer d'emploi dans un avenir proche ont également augmenté de manière significative en 2021, pour la première fois depuis le début de l'enquête.

L'intention de changer d'emploi dans un avenir proche est la plus forte chez les 25-34 ans, les salariés sans enfants, les salariés étrangers vivant au Luxembourg, les salariés dans les professions élémentaires mais aussi les personnes travaillant dans les services directs, commerçants et vendeurs, et elle a fortement augmenté

chez les employés administratifs avec la pandémie. Les secteurs économiques les plus touchés sont le secteur Information et communication, le secteur Activités financières et d'assurance et le secteur Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien, mais l'augmentation entre 2019 et 2021 est également forte dans le secteur Santé humaine et actions sociale.

Les longues heures de travail ainsi que l'obligation de travailler selon des horaires atypiques font également pencher la balance en faveur d'un changement d'emploi. Enfin, une qualité de travail et un bien-être réduits, qui se traduisent notamment par un équilibre entre vie professionnelle et vie privée altéré, des relations interpersonnelles pesantes sur le lieu de travail et des possibilités insuffisantes de développement professionnel et de participation aux décisions augmentent considérablement la propension à envisager un changement d'emploi dans un avenir proche.

www.csl.lu

Source : CSL, Betterwork n° 2, Quality of Work Index Luxembourg, *De plus en plus de travailleurs veulent changer de travail ?*, mars 2022.

GREAT PLACE TO WORK

LES 12 ENTREPRISES OÙ IL FAIT BON VIVRE



12 entreprises ont été labellisées Great Place to Work® le 31 mars dernier.

Photo-Blitz Agency

Chaque année, l'**Institut Great Place to Work®** récompense les meilleures organisations où il fait bon travailler. La 12^e édition, qui s'est tenue en présentiel, a accueilli près de 200 participants.

L'événement a débuté par le discours d'allocution de Laurent Peusch, chef du département employeurs de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), suivie d'une conférence sur la thématique *L'intelligence artificielle au service de la*

fonction RH, un sujet auquel Yannick Bruck, Chief Technology Officer au Luxembourg Stock Exchange, a apporté sa vision et partagé son expertise. La thématique a été approfondie lors d'une table ronde avec la présence de Kristel Wiliquet (Human Resources Director au Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)), Yannick Bruck et Nicolas Speeckaert (cofondateur de Skeeled).

Le résultat global qui détermine l'appartenance et le classement sur la liste des **Best Workplaces** est constitué du résultat de l'enquête menée auprès des salariés (75 % de la note) et de l'évaluation de l'audit culturel (25 % de la note). Les lauréats sont les suivants : Petites entreprises (de 10 à 49 employés) : **Salonkee, nexten.io** et **Cap4 Lab** ; Moyennes entreprises (de 50 à 99 employés) : **AKABI, Pictet Technologies** et **Wavestone** ; Grandes entreprises (plus de 100 employés) : **InTech, CTG IT Solutions, COPLANING, Devoteam, ATOZ** et **Value Partners**.

www.greatplacetowork.lu

PAIEMENT EN ESPÈCES

QUELLES SONT LES LIMITES DANS CHAQUE PAYS DE L'UE ?

Ramener un souvenir de vacances payé en espèces peut vous coûter cher ! Dans un cas rapporté récemment au **CEC Luxembourg (Centre Européen des Consommateurs Luxembourg)**, un consommateur ayant eu un coup de cœur pour un tableau d'une valeur de 7.000 EUR dans une galerie d'art en Sardaigne avait payé un acompte en liquide de 2.500 EUR. Mais à son retour de vacances, il a reçu un courriel du fisc italien l'informant qu'il était redevable d'une amende de 4.000 EUR pour avoir payé en espèces un montant supérieur à 1.000 EUR, limite fixée par la loi italienne.

Tout comme le **Luxembourg, 14 autres pays membres** de l'UE (ainsi que le Royaume-Uni et la Norvège) ont opté pour ne poser **aucune limite de montant** au paiement en espèces (Autriche, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Allemagne, Malte, Pays-Bas, Slovaquie, Suède).

D'autres pays, au contraire, ont choisi de limiter cette possibilité, tant au niveau du montant du paiement en espèces (de 500 EUR à 15.000 EUR selon le pays) que

des modalités de ce paiement (Belgique, Bulgarie, République tchèque, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie et Slovaquie).

Intégralité de l'étude de réseau des CEC sur <https://bit.ly/3NORIZ7>. ☑

www.cecluxembourg.lu

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

ENQUÊTE SUR LE CLIMAT – 4^E ÉDITION

La majorité des habitants du Luxembourg anticipent une amélioration de la qualité de vie et la création nette d'emplois dans le sillage de la transition écologique. En effet, 60 % des résidents luxembourgeois pensent que les politiques climatiques amélioreront leur qualité de vie ; 60 % estiment que les politiques de lutte contre le changement climatique créeront plus d'emplois qu'elles n'en détruiront ; 51 % affirment que la transition écologique réduira la croissance économique dans le pays ; et 73 % que leur pouvoir d'achat diminuera avec la mise en œuvre des politiques climatiques : ce sont là quelques-uns des **résultats de la dernière publication de l'édition 2021-2022 de l'enquête sur le climat** réalisée en septembre 2021 par la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)**. Bras financier de l'Union européenne, la BEI est aussi le premier bailleur de fonds multilatéral au monde pour des projets à l'appui de l'action climatique.

D'après les résidents luxembourgeois interrogés, les défis liés au changement climatique devraient perdurer. 17 % d'entre eux estiment que l'urgence climatique sera maîtrisée d'ici à 2050, 81 % ont le sentiment qu'elle continuera alors à constituer un problème majeur.

Pour lutter contre le changement climatique, les habitants du Luxembourg savent qu'ils doivent modifier leurs comportements. Selon eux, les modifications de carbone au niveau individuel monteront fortement en puissance au cours des 20 prochaines années. 19 % des personnes interrogées estiment que la plupart des individus ne posséderont plus de voiture d'ici 20 ans et 61 % pensent que la plupart d'entre eux télétravailleront pour contribuer à la lutte contre le change-

ment climatique. Enfin, 25 % pensent que la majeure partie de la population aura adopté un régime à base de plantes et 56 % prédisent qu'un quota énergétique sera alloué à chaque citoyen.

L'enquête révèle aussi que 56 % des Européens estiment que la transition écologique favorisera la croissance économique, 61 % qu'elle améliorera leur qualité de vie ; et 29 % qu'ils devront aller vivre dans une autre région en raison du changement climatique. Dans l'ensemble, les Européens sont partagés quant à savoir si la transition écologique sera ou non source de croissance économique. Plus de la moitié des personnes interrogées (56 %) estiment que ce sera le cas, ce qui correspond au sentiment des Américains et des Britanniques (57 %), tandis que les Chinois sont plus optimistes (67 %). Toutefois, la majorité des Européens (61 %) sont convaincus que leur qualité de vie s'améliorera, ce qui aura une incidence positive sur la qualité de leur alimentation ou leur santé. Les Européens sont plus pessimistes que les Chinois (77 %), les Américains (65 %) et les Britanniques (63 %). ☑

<https://www.eib.org/fr/surveys/climate-survey/4th-climate-survey/green-transition-jobs-lifestyle-adaptation.htm>

CHAMBRE DES MÉTIERS

ACTEUR DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La **transition vers une économie circulaire** n'est pas sans défis et risques pour les PME artisanales, qui manquent souvent de ressources financières et humaines nécessaires pour s'adapter facilement à cette transition. Si la **Chambre des Métiers** soutient la plupart des idées et outils proposés dans la stratégie gouvernementale pour une économie circulaire, elle se doit de signaler que bon nombre d'initiatives affichées seront difficiles à mettre en œuvre pour les PME artisanales. Lors de la mise en place d'un futur cadre légal qui accompagnera cette transition vers une économie circulaire, il faudra tenir compte des réalités des PME et éviter qu'elles soient écartées du marché par des exigences réglementaires trop strictes et des procédures trop lourdes.

Le gouvernement ayant annoncé une étude ainsi qu'un plan d'action visant à

aider les entreprises à s'inscrire dans l'économie circulaire, la Chambre des Métiers demande aux autorités compétentes d'y associer les représentants de l'artisanat. Dans ce contexte, elle souhaite proposer un ensemble d'actions complémentaires à implémenter par le gouvernement en vue de soutenir la transition des entreprises luxembourgeoises vers une économie circulaire.

Ainsi, la Chambre des Métiers propose de mettre en place des mesures d'accompagnement ciblées, notamment par le développement de **nouveaux outils de financement** (prêts à taux zéro, émission de garanties bancaires gouvernementales, subventions couplées à des prêts bonifiés, avantages fiscaux lors de l'investissement dans l'économie circulaire, plateforme nationale de *crowdfunding*, etc.). Le soutien technique (mise en place d'un réseau d'agents-conseillers spécialement formés, *toolboxes* sectorielles, adaptation du cadre juridique aux avancées dans le domaine technologique, etc.) ainsi que la **facilitation de partenariats** (améliorer l'accès à la recherche et aux nouvelles technologies, faciliter le transfert de know-how entre les centres de recherche et les acteurs du marché, mettre en place des partenariats public-privé pour développer de nouveaux modèles basés sur l'économie circulaire, etc.) seront 2 autres volets à privilégier.

Afin d'assurer une utilisation plus efficace des ressources, la **réutilisation et la réparation doivent être promues et soutenues auprès des consommateurs**. De l'avis de la Chambre des Métiers, des changements incisifs pourraient être induits, notamment via les mesures suivantes : l'application du taux de TVA super réduit de 3 % aux services de réparation (appareils électriques, électroménagers, véhicules électriques...) ; l'application du taux de TVA super réduit pour tous les travaux substantiels dans les logements, peu importe la date de construction ou d'acquisition, ainsi que l'augmentation du plafond à 100.000 EUR par logement ; et la mise en place obligatoire d'une récupération de l'eau de pluie pour chaque nouvelle construction d'une maison unifamiliale.

La Chambre des Métiers considère que la constitution future de « chaînes de valeurs stratégiques résilientes et durables », envisagées dans le cadre de la feuille de route *Ons Wirtschaft vu muer*

du ministère de l'Économie, implantant les processus de conception, fabrication, exploitation et d'entretien dans la région, pourrait offrir des opportunités nouvelles à des branches artisanales par le biais de coopérations nouvelles.

La Chambre des Métiers se tient à la disposition de la Cellule de coordination économie circulaire nationale, qui pourrait agir en tant que centre de compétence de l'économie circulaire au Luxembourg. Cette cellule pourrait réaliser une étude, en collaboration avec les entreprises, pour analyser les frais du traitement des déchets, d'un côté, et les coûts d'un service de réparation et d'après-vente, de l'autre. Une telle analyse permettrait de mettre en évidence les freins existants et d'orienter les entreprises et les consommateurs vers un modèle économique nouveau basé sur les services plutôt que sur la vente de produits.

www.cdm.lu

FAILLITES ET LIQUIDATIONS PAS D'ÉVOLUTION SIGNIFICATIVE AU DÉBUT DE 2022

Selon le dernier décompte du ministère de la Justice/STATEC, **196 entreprises ont été déclarées en faillite et 170 ont été mises en liquidation** au cours des 2 premiers mois de l'année 2022.

Le nombre de faillites prononcées en janvier 2022 (100) et février 2022 (96) reste relativement stable si on le compare aux 98 faillites prononcées en moyenne par mois en 2021. Un tiers des faillites de janvier et février 2022 concerne les sociétés holding et fonds de placement et près d'une entreprise en faillite sur 5 (19 %) est classée dans la branche du commerce.

Au cours de ces mêmes mois, les tribunaux luxembourgeois ont prononcé la liquidation de 170 sociétés. Le nombre de liquidations de janvier 2022 (82) et février 2022 (88) est légèrement en dessous du nombre moyen de liquidations prononcées par mois en 2021 (92). Comme pour les faillites, les sociétés les plus impactées par les liquidations en janvier et février 2022 sont celles de type holding et les fonds de placement (63 liquidations ou 37 % du total) et celles issues de la branche du commerce (35 liquidations ou près de 21 % du total).

Ces chiffres sont provisoires. Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 21 mars 2022 pour les données les plus récentes.

<https://statistiques.public.lu>

Source : STATEC, Statnews n° 11, *Pas d'évolution significative des faillites et liquidations début 2022*, du 25 mars 2022.

FAIRTRADE LËTZEBERG 30^E ANNIVERSAIRE



Dans le cadre du **30^e anniversaire de Fairtrade Lëtzebuerg**, une fresque géante (10 m x 8 m/10 m x 3m) représentant un producteur de café a été dévoilée le 22 mars dernier à Differdange, 1^{ère} commune du pays à avoir été certifiée Fairtrade Gemeng en 2011, et s'inscrit dans l'action Fairtrade Wall qui s'étendra sur toute l'année. Au cours des mois à venir, d'autres communes vont rendre hommage au commerce équitable en imaginant et exposant des fresques sur leurs murs. L'événement a aussi donné lieu à l'allumage de la Flamme Fairtrade installée sur une sculpture en bois, spécialement conçue pour cet anniversaire. Symbolique, cette dernière va partir en tournée au sein du pays au fil des semaines à venir. Les partenaires Fairtrade, parmi lesquels des artisans luxembourgeois, entre autres, ont aussi prévu de faire un clin d'œil à ce 30^e anniversaire en réalisant des packagings spécifiques pour leurs produits labellisés Fairtrade. D'autres projets parmi lesquels l'édition d'un conte pour enfants et des expositions thématiques sont également en cours de réalisation.

Depuis sa création par **Jean-Louis Zeien**, l'ONG luxembourgeoise sensibilise le grand public au commerce équitable à travers différentes actions de communication et d'événements organisés tout

au long de l'année. Fairtrade Lëtzebuerg compte aujourd'hui 2.950 références de produits labellisés Fairtrade sur le marché luxembourgeois.

Pour autant, le combat n'est pas gagné et bien que le travail de l'ONG porte ses fruits, des réalités tragiques persistent toujours. « *Pour la première fois cette année, le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement a augmenté à nouveau à cause du COVID-19. Idem pour les personnes vivant dans des conditions d'esclavagisme. Ces faits devraient nous réveiller ! Je trouve cela révoltant de voir qu'aujourd'hui encore des acteurs économiques continuent de fermer les yeux sur ce qui se passe dans leurs propres chaînes d'approvisionnement et ne réagissent pas. Il faut être responsable au niveau de son pouvoir économique* », alerte Jean-Louis Zeien.

Le mouvement international Fairtrade est cogéré à parité par 28 organisations nationales implantées dans les pays consommateurs et par 3 réseaux de producteurs représentant plus de 1.822 organisations, soit plus de 1,8 million de producteurs et travailleurs en Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes.

www.fairtrade.lu

APOLLO STRATEGISTS 10 ANS DE CONSEIL EN COMMUNICATION ET MONTÉE EN GAMME

À l'occasion de son **10^e anniversaire** et confirmé par les retours et succès d'une décennie de conseil en stratégie de communication, **Apollo Strategists S.A.**, cabinet de conseil en communication stratégique et de gestion de crises, se dote de nouvelles ressources pour développer sa propre stratégie et élargir son secteur d'activité ainsi que son ampleur dans un écosystème luxembourgeois changeant et opportun.

En 10 ans, Apollo Strategists a accompagné les acteurs de l'écosystème du Luxembourg et contribué à développer davantage la compréhension, au sein des entreprises, de la nécessité de stratégies de communication structurées leur permettant de faire face aux turbulences des marchés, d'attirer et de garder les talents et de pourvoir à leur vision et mission. Aujourd'hui, Apollo Strategists poursuit le développement d'un concept qui a fait

ses preuves pour sa propre création en s'appuyant sur un réseau fort d'entrepreneurs confirmés, de start-up et de décideurs de l'économie luxembourgeoise. Et c'est avec le réseau international de conseillers stratégiques dont elle fait partie, qu'Apollo nourrit un échange continu et partage son expertise. Les réalités d'un marché plus disruptif que jamais, les défis concurrentiels inédits et l'évolution qui s'accélère inexorablement vers de nouvelles inconnues amènent Apollo Strategists à saisir des opportunités et s'adapter en étendant son champ d'action. L'année 2022 représente ainsi pour l'équipe l'occasion de défier sa propre stratégie d'entreprise et de développer davantage encore son terrain d'action ainsi que les prestations à offrir aux organisations locales et internationales. ✓



Photo-Apollo Strategists

www.apollo.lu

CK GROUP

DISTRIBUTEUR OFFICIEL DE LA BORNE INTERACTIVE AIRXTOUCH® KIOSK, CRÉÉE PAR INUI STUDIO



De g. à dr. : **Olivier Raulot** (administrateur délégué et fondateur, iNUI Studio) et **David Gray** (General Manager, CK Group).

Charles Kieffer Group (CK) est dorénavant le **distributeur exclusif** d'**AIRxTOUCH® KIOSK** au **Grand-Duché**, une technologie d'interaction sans contact intégralement

conçue et développée au Luxembourg par **iNUI Studio**, start-up active dans le domaine de l'innovation technologique.

AIRxTOUCH® KIOSK est une borne interactive de 55 pouces pouvant être actionnée à une distance de 5 cm, sans aucun contact physique avec l'écran, mais par simple captation de mouvement et avec une précision de 3 mm. Intuitive, son utilisation est aussi simple que celle des écrans tactiles standards auxquels nous sommes tous habitués. Dotée d'un écran professionnel Samsung et d'un puissant PC Intel NUC, mais aussi d'une technologie brevetée unique au monde compatible avec Windows 10, la borne a surtout l'avantage de ne présenter aucun risque sanitaire, l'interaction se faisant à distance.

À terme, **AIRxTOUCH®** a la vocation de remplacer les écrans tactiles traditionnels. ✓

www.ck-group.lu
www.inui-studio.com

ACQUISITION D'ITEC



La division Office Technologies de **Charles Kieffer Group (CK)**, au travers de sa société Soluprint S.A., a fait l'**acquisition d'ITEC S.A.**

Lancée en 2004 et basée à Esch-sur-Alzette, iTEC propose 4 activités complémentaires : Computing, la réparation de matériel IT via son repair centre, le Document Management et le Printing.

Forte de 17 années d'expérience sur le marché luxembourgeois dans le monde de l'IT et de l'environnement bureautique, iTEC dispose de nombreux clients fidèles et d'une expertise éprouvée. Ce savoir-faire est appuyé par des partenaires de grande qualité comme HP, Lenovo ou encore Lexmark. Avec 19 collaborateurs, iTEC a généré un chiffre d'affaires de plus de 4.000.000 EUR en 2020. ✓

www.ck-group.lu

EY LUXEMBOURG

REGROUPEMENT DES SERVICES BANKING & FINTECH



Bernard Lhoest, Partner, Banking and Capital Markets Leader, EY Luxembourg.



Gaël Denis, Partner, TMT Leader, EY Luxembourg.

EY a été précurseur au Luxembourg dans le domaine des services financiers aux entreprises spécialisées dans la technologie financière avec, en 2011 déjà, la création d'une équipe dédiée aux FinTech au sein du secteur TMT (Technology, Media & Telecommunications). À cette époque, le terme FinTech désignait principalement les acteurs du paiement et de la monnaie électronique, et était très centré sur le paiement mobile et les solutions de paiement dédiées à l'e-commerce. Le secteur a depuis lors connu d'importantes évolutions.

19 établissements de paiement et 12 établissements de monnaie électronique sont actuellement établis dans le pays. Ces *pure players* qui entrent dans une nouvelle phase d'expansion ont des modèles d'affaires et des besoins réglementaires qui convergent de plus en plus avec le secteur bancaire, rapprochant ainsi les deux industries.

Avec 125 établissements installés de longue date au Luxembourg, les banques traditionnelles apportent la stabilité et la connaissance du marché dont les FinTech ont besoin pour pérenniser leurs activités, c'est-à-dire accélérer la transformation digitale des banques via l'adoption et l'implémentation des nouvelles technologies comme la blockchain.

EY Luxembourg étant un partenaire incontournable pour les banques de la Place, mais aussi pour les FinTech, la firme a pris la décision de fusionner ses équipes en interne afin de créer un pool d'une centaine de talents multidisciplinaires, disposant d'un ensemble de compétences unique sur le marché, avec à sa tête **Bernard Lhoest**, Partner, Banking and Capital Markets Leader, et **Gaël Denis**, Partner, TMT Leader. ✓

www.ey.com/luxembourg

STÈMM VUN DER STROOSS ET OUNI

UN PARTENARIAT POUR UN AVENIR PLUS DURABLE



À la recherche de nouveaux partenaires et afin de développer les activités de ses 2 magasins à Luxembourg-Ville et Dudelange, les membres de la coopérative **OUNI**, 1^{ère} épicerie bio sans emballages au Luxembourg, se sont tournés vers la **Stëmm vun der Strooss** qui œuvre auprès des personnes défavorisées.

Par leur don à la Stëmm vun der Strooss, les membres de la coopérative OUNI soutiennent l'association et, en contrepartie, l'asbl utilise ces dons pour acheter des produits alimentaires auprès des magasins OUNI pour son restaurant social à Holle-riech. Si l'opération s'avère concluante, la collaboration sera étendue aux cuisines d'Esch-sur-Alzette et de Schoenfels. ✓

www.stemm.lu
<http://ouni.lu>

INOWAI

TRANSACTION DANS LE QUARTIER DE LA GARE

INOWAI a signé une **nouvelle transaction avec la vente par Redevco au promoteur**

ICN de l'immeuble situé au 15, avenue de la Gare à Luxembourg-Ville en vue d'un redéveloppement en un projet écologique et urbain.

L'immeuble de 3.200 m², anciennement occupé par l'enseigne de prêt-à-porter C&A, avait été acquis par Redevco, un gestionnaire de fonds immobiliers paneuropéen.

Redevco a cédé cet immeuble datant des années 1980 à ICN qui envisage d'y développer le nouveau projet mixte City Gardens. Majoritairement résidentiel, ce projet offrira un lieu de vie urbain tout en créant un environnement privilégié avec des espaces confidentiels, comme des jardins en toiture et des cours intérieures.

Un permis de construire sera prochainement déposé par ICN, qui renforce ainsi sa présence au Luxembourg, aux côtés d'autres projets, comme l'immeuble de bureaux Printzipal (Cloche d'Or), le projet mixte Faïencerie (sur l'ancien site de Villeroy & Boch au Rollingergrund), le projet mixte Upside (route d'Arlon, Luxembourg) et les résidences Fensterschlass et Amalia (centre-ville de Luxembourg). ✓

www.inowai.com
<http://icn.eu>

BESIX RED ET AG REAL ESTATE

VENTE D'ICÔNE CONCLUE

BESIX RED Luxembourg et **AG Real Estate**, pour le compte de sa maison mère AG Insurance, ont finalisé la signature du contrat d'acquisition par AG Insurance de 100 % des actions de la société B-9 S.A., propriétaire de l'**immeuble de bureaux Icône à Belval**, formalisant ainsi leurs accords intervenus fin 2021.

Cet immeuble de bureaux de 18.750 m² GLA est déjà entièrement pris en occupation, avant même sa livraison, par la **Société Générale Luxembourg**. La signature d'un bail d'une durée de 15 ans a été effectuée en avril 2021 et le groupe de services financiers prendra possession de ses nouveaux espaces de travail en janvier 2023.

Dès sa conception il y a 4 ans, Icône a été voulu tel un immeuble collaboratif, centré sur l'utilisateur et son bien-être. À côté des bureaux plus classiques, les espaces ont été pensés pour répondre aux

modèles variés de *coworking* ou encore à certaines formes de « nomadisme » où les espaces ne sont plus spécialement dédiés à des activités ou des utilisateurs spécifiques, s'inscrivant ainsi dans les New Ways of Working. Icône bénéficiera de la certification BREEAM Excellent et s'inspire de la démarche WELL.

AG Real Estate et BESIX RED ont été assistés dans cette transaction par respectivement Loyens & Loeff et Arendt. Le broker CBRE a également représenté AG Real Estate. ✓



www.iconeoffices.lu
www.besixred.com
www.agrealestate.eu

BUILD EUROPE

EXHORTE LES MINISTRES EUROPÉENS À AGIR POUR ÉVITER UNE CRISE MAJEURE DU LOGEMENT

À l'occasion de la réunion des ministres européens du Logement à Nice le 8 mars dernier, **Build Europe**, l'association professionnelle représentant les promoteurs, constructeurs et aménageurs européens – dont est membre la Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg (CIDGL) – a alerté les exécutifs sur l'urgence de la relance de la construction abordable face à la menace de crise du logement.

Les prix de vente des logements neufs explosent dans l'UE et affichent une hausse en 2021 de près de 10 %, signe d'une tension considérable entre une offre de plus en plus rare et une demande toujours aussi soutenue. Pour éviter une crise brutale et généralisée du logement, l'association professionnelle propose aux ministres européens d'agir sur 4 leviers essentiels afin de redonner du souffle à la production et rénovation de logements : la programmation et la planification ; la politique fiscale, qu'il faut réduire, en appliquant

des taux réduits de TVA ou des aides ciblées pour aider au développement d'une offre de logements abordables tant en accession qu'à la location ; les réglementations : les dernières années ont été particulièrement productives en normes toujours plus restrictives, coûteuses et parfois inutiles. Build Europe demande une pause normative pour les 5 ans à venir afin de permettre à l'ensemble de la filière construction de s'adapter aux évolutions récentes ; enfin, l'écoute et le partenariat : d'un côté, l'écoute des citoyens qui voient leur pouvoir d'achat se dégrader et qui aspirent à être logés dignement. De l'autre, le partenariat avec des professionnels publics ou privés responsables et engagés pour accélérer la transition vers une économie décarbonée. Pour l'organisation, la présidence française de l'UE doit devenir un moment-clé pour relancer la construction neuve et la réhabilitation à prix abordable partout en Europe. ☑

<https://buildeurope.net>

BGL BNP PARIBAS CERTIFICATION ISO 50001



BGL BNP Paribas a reçu la certification ISO 50001 pour ses bâtiments du Kirchberg.

En début d'année, **BGL BNP Paribas** a reçu la **certification ISO 50001 pour ses bâtiments du Kirchberg**. La norme ISO 50001 certifie les entreprises qui ont instauré un modèle de gestion de l'énergie en vue de réduire leur consommation et leurs dépenses énergétiques, et de contribuer ainsi à la réduction de leur empreinte carbone. La mise en place et le pilotage de ce Système de Management Énergétique (SMÉ) au sein de l'organisation ont été évalués par ESCEM et certifiés par TÜV Rheinland®.

La certification ISO 50001 s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique de

BGL BNP Paribas et de sa volonté de générer un impact positif. Elle est le résultat d'une stratégie de gestion de l'énergie durable initiée depuis plus de 10 ans. ☑

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Les résultats financiers consolidés au 31 décembre 2021 de **BGL BNP Paribas**, établis selon les normes internationales d'informations financières (IFRS), font état d'un **produit net bancaire de 1.621,1 milliard EUR, en augmentation de 2 %** par rapport à 2020.

Dans la **Banque de Détail et des Entreprises**, la croissance des encours moyens de crédits atteint **6 %**, portée par la progression des crédits aux particuliers et aux entreprises.

De par la hausse des marchés et un bon niveau de collecte, les actifs sous gestion du métier **Wealth Management** sont **en hausse de 9 %**.

Le rebond des activités du **Leasing International** est confirmé en 2021. La nouvelle production est **en hausse de 13 %**.

Les **frais généraux** s'élèvent à **818,3 millions EUR, en hausse de 4 %**.

Le **résultat brut d'exploitation**, à 802,8 millions EUR, est **en baisse de 1 %** par rapport à l'an passé.

Le **coût du risque**, à 76,6 millions EUR, est **en baisse de 41 %** et se situe à un niveau bas au regard des encours de crédit de 37 milliards EUR (21 bps).

La **quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence**, qui correspond à la quote-part des résultats nets réalisés par des filiales dans lesquelles la Banque n'est pas majoritaire, s'établit à **12,9 millions EUR** contre 11,9 millions EUR en 2020.

Le **résultat net consolidé part du Groupe** s'élève à **394,3 millions EUR, en baisse de 1 %** par rapport à 2020.

Au 31 décembre 2021, le **total du bilan** s'élève à **62,1 milliards EUR**, en augmentation de 5,5 milliards EUR par rapport à 2020.

Le **ratio de solvabilité s'élève à 23,5 %** (selon les normes Bâle III), en ligne avec celui de 2020 et très sensiblement au-dessus du minimum réglementaire requis.

Avec des **fonds propres réglementaires part du Groupe** de **6,4 milliards EUR**, BGL BNP Paribas dispose d'une structure financière solide pour accompagner et

soutenir la transformation et l'innovation pour l'ensemble de ses clientèles.

BGL BNP Paribas a élaboré un plan de développement ambitieux qui s'inscrit dans le **Plan Stratégique 2022-2025** que le Groupe BNP Paribas a présenté début 2022 et qui se concentre sur trois priorités : Growth, Technology & Sustainability. Ce plan place ses clients et collaborateurs au cœur d'initiatives de développement qui s'articulent autour de 3 axes : des socles technologiques modernisés ; des offres simplifiées et plus durables ainsi que des parcours clients digitalisés de bout en bout ; et un nouvel équilibre entre le digital et l'humain, grâce à des dispositifs favorisant la joignabilité et l'accès aux expertises en s'appuyant sur les nouvelles technologies. ☑

www.bgl.lu

BIL UNE PERFORMANCE ROBUSTE EN 2021



Photo-BIL

En 2021, **Banque Internationale à Luxembourg (BIL)** a enregistré un **résultat net de 135 millions EUR, soit une hausse de 34 % par rapport à 2020**. En 2021, le **produit net bancaire s'est élevé à 632 millions EUR, en hausse de 15 %** par rapport à 2020. Les **produits d'exploitation des activités commerciales et des activités sur les marchés financiers** ont atteint **573 millions EUR**.

Les taux d'intérêt négatifs ont continué à peser sur les revenus, compensés néanmoins par la croissance continue de l'**activité de crédit**, en **progression de 6,1 %** à 16,3 milliards EUR. Les **actifs sous gestion** ont **progressé de 5,2 %** pour atteindre 45,9 milliards EUR, et les **dépôts de la clientèle** se sont **accrus de 4,6 %**, à 20,7 milliards EUR. Outre le dynamisme des activités commerciales, porté par l'accompagnement aux clients

particuliers et aux entreprises dans leurs projets, la croissance des revenus de 2021 a été soutenue par des éléments non récurrents, comme les plus-values du portefeuille d'investissements de la Banque, ainsi que la cession partielle de la participation de la BIL dans la Bourse de Luxembourg S.A.

Dans cet environnement économique exigeant, mais porteur, la BIL a continué d'investir massivement afin de se préparer à l'avenir. La mise en œuvre de son nouveau système bancaire, actuellement dans les dernières phases de son développement, le recrutement de nouveaux talents et les investissements liés à la réglementation ont entraîné une **augmentation des charges de l'ordre de 6 %**, à 442 millions EUR.

La reprise vigoureuse de l'économie du Luxembourg et des marchés-clés de la Banque s'est également reflétée dans une nette amélioration de la qualité des actifs, qui avaient été affectés par la pandémie depuis le 2^e trimestre 2020. En conséquence, le **coût du risque des activités ordinaires a diminué de 40 %**. ✓

www.bil.com

BANQUE RAIFFEISEN DES RÉSULTATS EN HAUSSE

Au 31 décembre 2021, le **total du bilan de Banque Raiffeisen** fait état d'une **hausse de 5,4 %** par rapport à celui de l'année précédente.

Au passif, les **fonds confiés par la clientèle non bancaire** sont en **progression de 6 %**, soit 505 millions EUR, dont 284 millions liés à l'épargne des ménages. Les grands déposants institutionnels ont renforcé la position de liquidité de la Banque avec un apport de 266 millions EUR et un allongement de la durée des dépôts. Finalement, la hausse des capitaux propres, à hauteur de 4,5 %, s'explique surtout par la mise en réserve des bénéfices nets. Cela permet à la Banque de maintenir son niveau de solvabilité et de poursuivre le développement de ses activités de financement.

À l'actif du bilan, l'activité des **crédits à la clientèle augmente de 4,3 %**, soit 308 millions EUR, en 1 an.

Le **financement de l'accès à la propriété**, activité principale de la Banque, **croît de 6,2 %**. Cette forte progression fait cependant face au ralentissement

des investissements professionnels qui sont la conséquence de la crise et de la pénurie de matières premières.

Les **placements de la trésorerie** affichent une **croissance de 8,5 %**, soit 209 millions EUR.

En 2021, la Banque enregistre un **résultat net d'intérêts en croissance de + 3,3 %** grâce à la progression des volumes. Les commissions nettes s'inscrivent en hausse de 13,8 % par rapport à l'exercice 2020, à la suite d'une année de tous les records en matière de placement titres : forte progression des formules de gestion et de conseil, renforcement et élargissement de l'offre de placement ESG et volumes transactionnels à des niveaux jamais enregistrés jusqu'ici.

Le **produit net bancaire** affiche une **progression de 5,1 %** et les **coûts d'exploitation augmentent de 6,8 %**.

Pour l'exercice 2021, la Banque affiche un **résultat de 19,8 millions EUR**, en augmentation de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent. ✓



Photo-Banque Raiffeisen

www.raiffeisen.lu

SOGE LIFE COLLECTE HISTORIQUE ET RECORD EN UNITÉS DE COMPTE

SOGE LIFE, qui célèbre ses 25 années d'activité au Luxembourg, a réalisé en 2021 **l'un des meilleurs chiffres d'affaires de son histoire**, notamment sur les Unités de Compte (UC). Avec **2,25 milliards EUR** de collecte sur un an et un niveau de sorties limité, l'encours atteint désormais **14 milliards EUR, en progression de 17 %** par rapport à l'année 2020. Le **ratio de solvabilité à 167 %** demeure également élevé.

Dans ce contexte favorable, SOGE LIFE a accéléré les développements en faveur de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), de l'expérience clients et du capital humain : avec **SOGE LIFE Positive Investment**, un contrat 100 % UC ISR

labélisé Sustainable Insurance Product (SIP) par LuxFLAG ; plusieurs projets dans le but d'**optimiser l'expérience partenaires et clients** ; ainsi que la **question du travail**, celle de son adaptation aux nouveaux enjeux, aux nouveaux outils de communication, aux transformations digitales et ESG. ✓

www.sogelife.com

MICROLUX

LA SNCI, NOUVEAU PARTENAIRE



Anne Contreras-Muller (présidente, microlux) et **Patrick Nickels** (président, SNCI) lors de la signature de la convention de partenariat.

Photo-Tania Alamilla pour microlux

Unis autour de la mission commune visant à favoriser le développement économique du Luxembourg par la création d'entreprises et plus particulièrement des PME, la **Société Nationale de Crédits et d'Investissement (SNCI)** et l'institution de microfinance **microlux** ont signé une **convention de partenariat** en vue de renforcer leur collaboration.

Ainsi, la SNCI apporte un soutien financier annuel à microlux, contribuant ainsi au renforcement des capacités de microlux à accompagner les entrepreneurs et à promouvoir l'esprit d'entreprise.

Les deux entités s'accordent également à collaborer, dans le cadre de leurs missions respectives, au cofinancement de projets de création et/ou de développement de PME luxembourgeoises. ✓

www.microlux.lu

www.snci.lu

JIWAY

OBTENTION DU LABEL ESR

Depuis plus de 15 ans, **Jiway** développe des solutions logicielles et applicatives en

faveur de la dématérialisation, et accompagne ses clients dans leur transformation digitale. Ce n'est donc pas nouveau pour cet éditeur luxembourgeois de placer ces enjeux environnementaux et sociaux au cœur même de son *business model*. L'évolution de sa solution **Mozalk** en est la démonstration : l'outil développé il y a près de 20 ans pour l'édition de « beaux rapports financiers » est devenu une plateforme digitale collaborative permettant l'interaction entre toutes les parties prenantes d'une organisation, la centralisation de toutes les données relatives à l'organisation en question et la dématérialisation des documents liés à la vie de l'entreprise.

Jiway a par ailleurs instauré une politique interne au nom de laquelle une charte a été rédigée, présentant aux collaborateurs 8 principes d'éthique des affaires que chacun s'engage à respecter au quotidien.

Le **label RSE** a été décerné à l'entreprise par l'INDR (Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises). ✓

www.jiway.eu

ICT SPRING 2022

NOUVEAU FORMAT

Organisé par **Farvest** à LuxExpo the Box les **30 juin et 1^{er} juillet 2022**, **ICT Spring** promet d'inspirer un large éventail de professionnels autour des grands enjeux liés à la technologie et l'innovation, avec des sujets aussi variés que l'industrie florissante de la finance et de la technologie, le futur de l'économie, la souveraineté européenne en matière de gestion des données et de cloud computing, des initiatives liées à la digitalisation de la supply chain, la sécurité informatique, les technologies liées au secteur de la santé, l'entrepreneuriat ou encore l'effervescence entourant le secteur spatial.

Le thème de la nouvelle édition est **Beyond Frontiers** afin de revenir sur les nouvelles frontières liées au monde du travail, à la sécurité, à la santé, à l'industrie ou encore à la confidentialité.

Warner Media, N26, Google, SAP, Tech Crunch, Future World Foundation, UBS, Ferrero, Air Liquide sont quelques-unes des grandes entreprises avec lesquelles les visiteurs pourront partager des idées, en

plus des nombreux pavillons internationaux qui mettront en lumière certains pays ou *hubs* technologiques. Des demi-journées thématiques seront proposées aux visiteurs, afin que chacun puisse trouver le programme qui lui correspond le mieux et favoriser des rencontres ciblées avec des professionnels de leurs secteurs.

Pour cette nouvelle édition physique, Farvest s'associe à l'artiste Sumo – le pionnier du Métavers au Luxembourg et qui prépare une collection unique de NFT, intitulée *Beyond Frontiers* –, Mathias Keune et le LHoFT pour proposer aux participants une immersion unique dans l'univers des NFT.

Une grande soirée sera organisée le 30 juin. ✓



Photo-Dominique Gaul

<https://www.ictspring.com>
www.farvest.com

FOYER

L'INCLUSIVITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ AU CŒUR DE SES

DÉVELOPPEMENTS NUMÉRIQUES

Foyer a lancé la **mise en accessibilité de ses plateformes numériques** afin de rendre l'information de ses sites Internet et applications mobiles consultables par toute personne, quelles que soient ses capacités physiques et intellectuelles. Alors que les organismes du secteur public sont déjà légalement tenus de mettre en conformité leurs sites, Foyer prend les devants et devient l'une des 1^{ères} entreprises luxembourgeoises du secteur privé à adopter l'accessibilité numérique.

Là où les organismes du secteur public sont déjà contraints par une obligation légale (loi du 28/05/2019 relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public) de mise en conformité, Foyer étend sa démarche *user-centric* pour lever les obs-

tacles environnementaux et sociaux qui font du handicap ce qu'il est aujourd'hui.

Pour réaliser les adaptations nécessaires, l'équipe d'UX Designers de Foyer s'est appuyée sur l'expérience de l'un des leurs, à l'initiative de la démarche, **Geoffrey Crofte**, qui a notamment participé à la relecture et au bêta test du référentiel mobile du service public luxembourgeois. Il a également contribué, avec de nombreux experts francophones, à la traduction en français des WCAG 2.1 (Web Content Accessibility Guidelines), le référentiel international pour des contenus Web accessibles. Enfin, Foyer a créé un User Club ouvert à tous ses clients, qui offre une place à la collecte d'expériences afin d'améliorer ses services. ✓



Geoffrey Crofte, UX Designer, Foyer.

Photo- Laurent Vincent

www.foyer.lu

WIDE

CRÉATION D'UNE S.I.S.

9 ans après sa création, l'asbl **Women in Digital Initiatives**, dont l'action est aussi connue sous le nom de **Women in Digital Empowerment**, se transforme afin de proposer de nouveaux services innovants et mieux répondre aux nombreuses demandes reçues ces dernières années.

La **Société d'Impact Sociétal (S.I.S.)** a reçu au début de l'année un agrément du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, et mesurera son impact avec plusieurs indicateurs comme le nombre de personnes formées et accompagnées, ainsi que la mixité dans ses activités.

« Adopter une forme de Société d'Impact Sociétal permet à WIDE plus de souplesse

dans sa gamme de services, et donc de répondre à une demande croissante de la part des entreprises qui nous sollicitent », explique Marie-Adélaïde Leclercq-Olhagaray, présidente de WIDE.

WIDE annonce ainsi un programme d'activités et de formations pour 2022 à destination des **entreprises** mais aussi des **particuliers**. Sont déjà annoncées avec la S.I.S. : le programme *Women leadership* avec l'experte Chiara Condi (19-20 mai et 9-10 juin) ; les formations *Promouvoir et développer l'égalité f/h dans son organisation* (3 juin) et *Recruter et fidéliser les femmes en IT* (6 octobre) ; et des semaines d'initiation au coding (1^{ère} session du 27 juin au 1^{er} juillet 2022).

WIDE continuera par ailleurs à travailler avec des acteurs institutionnels pour répondre à des enjeux sociétaux, notamment liés à l'éducation. À noter un partenariat conclu cette année avec Esch 2022. De nouveaux projets Erasmus+ avec la Commission européenne sont en cours de déploiement et de nouvelles collaborations seront annoncées prochainement. ✓

<https://wide.lu>

LUXEMBOURG WORKSPACE ASSOCIATION

REGROUPEMENT DES PRINCIPAUX CENTRES D'AFFAIRES LUXEMBOURGEOIS

Dans un contexte d'une redéfinition fondamentale des espaces de travail et de leur réadaptation aux besoins des salariés et des entrepreneurs, les **principaux centres d'affaires luxembourgeois** ont fondé la **Luxembourg Workspace Association (LWA)**.

« Le secteur était très favorable à la création d'un organisme représentatif qui nous permettrait d'établir un canal constructif de communication avec les différents régulateurs impliqués dans nos activités. À l'unanimité, le souhait pour plus de transparence et pour une régulation de l'activité à la hauteur des exigences administratives en vigueur au Luxembourg s'est automatiquement dégagée. Les défis de la place en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et d'identification des bénéficiaires économiques touchent directement les acteurs de notre métier qui

prestent des services complémentaires, et nous sommes très sensibles au caractère réglementaire qui va de pair avec la réputation de notre activité », explique **Claudine Bettendorffer, présidente de la LWA**.

Les membres fondateurs souhaitent profiter de ce travail collégial pour offrir également une plateforme permettant une meilleure visibilité et un meilleur accès vers leurs espaces de travail disponibles dans le pays aux acteurs cherchant un bureau au Luxembourg pour y développer leurs activités. ✓

www.workspaces.lu

LE SECTEUR DU DRONE CIVIL SE FÉDÈRE AU SEIN DE LA CLC LUXEMBOURG

Le 31 mars dernier, la **Luxembourg Drone Federation (LDF)** a été constituée au sein de la **Confédération luxembourgeoise du commerce (clc)**. Cette nouvelle fédération a pour objet la promotion et la défense des intérêts professionnels de ses membres tant sur le plan national qu'international. Elle s'engage, entre autres, à créer un cadre réglementaire propice au développement du **secteur du drone civil**.

Les membres fondateurs de la LDF sont : **Vincent Pedrini** (Nomoko Luxembourg – président), **Gilles Rock** (Luxsense Geodata – vice-président), **Guy Schumann** (RSS-Hydro – secrétaire), **Frank Wies** (Slase – trésorier), **Paul Thyès** (Droneshow.lu – administrateur) et **Renaud Le Squeren** (DSM Avocats à la Cour – administrateur). ✓

www.clc.lu

KLEOS SPACE S.A.

SUCCÈS DU LANCEMENT DES SATELLITES DE LA MISSION DE PATROUILLE

Le 1^{er} avril dernier, **Kleos Space S.A.**, fournisseur de données de reconnaissance de radiofréquence par satellites (DaaS), a lancé avec succès son **3^e groupe de satellites, la Mission de Patrouille**, à bord de la mission Transporter-4 de SpaceX. Le véhicule de transfert orbital D-Orbit transportant les 4 satellites de la

Mission de Patrouille a été déployé avec succès sur une orbite héliosynchrone de 500 km après avoir été lancé depuis Cap Canaveral en Floride.

Les satellites de la Mission de Patrouille augmentent la capacité globale de collecte de données de Kleos de 119 millions de km² par jour et intègrent des capacités de collecte de spectre de fréquences supplémentaires, permettant la géolocalisation des transmissions radar en bande X dans la gamme 8500 -9600 MHz. Le radar maritime en bande X est couramment utilisé pour éviter les collisions à bord des navires, même lorsque les systèmes de suivi tels que le système d'identification automatique (AIS) sont désactivés.

La constellation en orbite terrestre basse de Kleos compte à présent 12 satellites. ✓



Lancement de la mission Falcon 9 Transporter-4 de SpaceX.
Photo-SpaceX

<https://kleos.space>

ACL

CAP AU NORD DU PAYS



L'équipe de l'ACL d'Ingeldorf avec, de g. à dr. : **Michael Hilbert**, **Alain De Oliveira**, **Steve Lemmer**, **Liliana Pereira** (responsable du site d'Ingeldorf), **Thierry Koch** (accueil, shop, conseil et services aux membres) et **Frank Schuler** (service routier).
Photo-ACL

Depuis le 1^{er} avril, l'**ACL** s'est installée à **Ingeldorf**, au cœur de la Nordstad. Plus besoin de se déplacer jusque dans la capitale pour prendre ou déposer une voiture de location de l'ACL Clubmobil grâce à cette

nouvelle antenne du service de location de véhicules. Les horaires d'ouverture sont les mêmes que sur le site de Bertrange.

À Ingeldorf, membres et visiteurs retrouvent tous les services habituels de l'ACL : souscription à une nouvelle carte de membre, vente de vignettes et abonnements Bip&Go, établissement d'itinéraires personnalisés, service de tourisme avec les voyages membres, location de véhicules, etc. Seul l'ACL Diagnostic Center et ses installations techniques restent uniquement disponibles à Bertrange.

À noter que l'ACL maintiendra son point de contact au Conservatoire national des véhicules historiques de Diekirch (CNVH) jusqu'à la fin du mois de juin. ☑

34, route d'Ettelbruck L-9160 Ingeldorf
www.acl.lu

LE FESTIVAL MOSELLE - LUMIÈRES ET FLAMMES

LES 21 ET 22 OCTOBRE



Initialement prévu les 6 et 7 mai derniers pour l'ouverture de la saison touristique, le festival **Moselle - Lumières et Flammes (Moselle - Licht und Flammen)** aura lieu les **21 et 22 octobre**.

Avec **Moselle - Licht und Flammen**, l'Entente Touristique de la Moselle Luxembourgeoise organise, avec le soutien de l'Office Régional du Tourisme Région Moselle Luxembourgeoise, du LEADER Region Miselerland et la Direction Générale du Tourisme du ministère de l'Économie, du ministère de la Mobilité et des Transports et du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, un événement inédit qui permettra de découvrir quelques-unes des plus belles facettes de la Moselle luxembourgeoise depuis le fleuve ou la terre ferme.

L'accent sera mis aussi bien sur le tourisme dans la région mosellane que sur la viticulture, les viticulteurs et les produits

locaux. À la tombée de la nuit, 7 bateaux emmèneront les passagers entre Wasserbillig et Remich, afin de profiter à bord d'un menu, des spectacles lumineux et musicaux qui se déroulent à terre. Ceux qui préfèrent avoir la terre ferme sous les pieds pourront prendre la navette gratuite entre Wasserbillig, Grevenmacher, Wormeldange et Remich, et profiter du programme champêtre composé de spectacles de théâtre, d'animations, de marchés locaux... ☑

www.mosellichtundflammen.lu

POST LUXEMBOURG CHANGEMENTS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF



Isabelle Faber, directrice Communication & RP et RSE, directrice RH, membre du comité exécutif, POST Luxembourg.



Luca Tagliabue, Chief Financial Officer, membre du comité exécutif, POST Luxembourg.

Photos-POST Luxembourg

Hjoerdis Stahl, directrice générale adjointe et membre du comité exécutif de **POST Luxembourg** ayant mis un terme à sa carrière professionnelle après plus de 8 années à la tête de POST Courrier, sa succession en tant que **directeur de POST Courrier** est assurée par **Mario Treinen**, qui devient également membre du comité exécutif de POST Luxembourg.

Le directeur général a proposé au conseil d'administration de POST Luxembourg de combiner ce remaniement au sein du comité exécutif avec une réorganisation partielle des attributions et responsabilités

au niveau de certaines autres fonctions dirigeantes.

Dès lors, depuis le 15 mars, le comité exécutif de POST Luxembourg a été élargi à 2 membres supplémentaires : **Luca Tagliabue**, directeur financier de POST Luxembourg depuis 2015, a pris le titre de **Chief Financial Officer (CFO)** et a rejoint le comité exécutif au même titre qu'**Isabelle Faber, directrice Communication & RP et RSE** depuis près de 2 ans et qui a pris également la direction des Ressources humaines.

Pierre Zimmer, Chief Strategy Officer, a été rejoint dans sa fonction de directeur général adjoint de POST Luxembourg, qu'il occupe depuis 2016, par **Cliff Konsbruck**, directeur de POST Telecom et membre du comité exécutif de POST Luxembourg.

Claude Olinger assume la responsabilité de missions extraordinaires pour le Groupe POST, fonction qui est directement rattachée à Claude Strasser, directeur général de POST Luxembourg.

Depuis le 15 mars, le comité exécutif de POST Luxembourg se compose comme suit : **Claude Strasser** (directeur général), **Pierre Zimmer** (directeur général adjoint, Chief Strategy Officer), **Cliff Konsbruck** (directeur général adjoint, directeur POST Telecom), **Gaston Bohnenberger** (directeur POST Technologies), **Gabriel de La Bourdonnaye** (directeur POST Finance), **Isabelle Faber** (directrice Ressources humaines/Relations publiques & RSE), **Luca Tagliabue** (Chief Financial Officer) et **Mario Treinen** (directeur POST Courrier). ☑

www.postgroup.lu
www.post.lu

ARENDE & MEDERNARCH

M^E LYNN ALZIN ET M^E EMMANUELLE MOUSEL NOMMÉES ASSOCIÉES

M^e Lynn Alzin et M^e Emmanuelle Mousel ont été nommées **associées** et renforcent les équipes de droit bancaire, marché des capitaux et droit des assurances d'**Arendt & Medernach**.

M^e Lynn Alzin, Partner Bank Lending & Structured Finance | Capital Markets, est **associée** au sein des départements **Bank Lending & Structured Finance et Capital Markets**. Elle assiste des banques, des entreprises d'investissement et autres

professionnels du secteur financier, des prestataires de services de paiement ainsi que des entreprises sur tous types de transaction de financement. Elle conseille également ses clients dans la mise en place de véhicules de titrisation régulés et non régulés, ainsi que l'émission d'instruments de dette.

M^e Emmanuelle Mousel, Partner Banking & Financial Services | Insurance & Reinsurance Law est **associée** au sein des **départements Banking & Financial Services et Insurance & Reinsurance Law**. Elle conseille des banques, des entreprises d'investissement et autres professionnels du secteur financier, des prestataires de services de paiement ainsi que des entreprises, professionnels et intermédiaires en assurance et réassurance sur des questions de droit réglementaire, civil, commercial et de l'insolvabilité. Elle assiste également les acteurs des secteurs financier et des assurances dans le contentieux devant les cours et tribunaux, et dans le cadre d'enquêtes pénales et réglementaires. ✓



M^e Lynn Alzin, Partner Bank Lending & Structured Finance | Capital Markets, Arendt & Medernach.



M^e Emmanuelle Mousel, Partner Banking & Financial Services | Insurance & Reinsurance Law, Arendt & Medernach.

www.arendt.com

FONDATION DE LUXEMBOURG

YURIKO BACKES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La ministre des Finances, **Yuriko Backes**, a été nommée **membre du conseil d'administration de la Fondation de Luxembourg**. Elle succède à Pierre Gramegna qui a occupé ce rôle depuis 2014.

Diplomate de carrière, Yuriko Backes est l'ancienne maréchale de la Cour grand-ducale. Auparavant, elle a été représentante de la Commission européenne au Luxembourg et conseillère diplomatique et sherpa des Premiers ministres luxembourgeois Jean-Claude Juncker et Xavier Bettel. Au cours de sa carrière diplomatique, elle a exercé différents postes, notamment en tant que chef de mission adjointe à l'ambassade du Luxembourg au Japon. ✓



Yuriko Backes, membre du conseil d'administration, Fondation de Luxembourg.

www.fdlux.lu

GROUPE ALIPA

PIERRE MARIËN, NOUVEAU TECHNICIEN MÉTHODES

Pierre Mariën a rejoint le **Groupe ALIPA**, spécialiste du levage et de l'emballage industriel, en tant que **technicien Méthodes**.

Bachelier en automobile, option Mécatronique, finalité poids lourds de la Haute École Louvain en Hainaut à Mons, Pierre Mariën a travaillé chez Faymonville AG pendant 7 ans en tant que Technical Assistant EPH (Electric, Pneumatic, Hydraulic systems).

Au sein du bureau d'études, il assurait la conception, les plans et la gestion des pièces pour les véhicules semi-remorques.

Le poste de technicien Méthodes étant une nouvelle fonction au sein du Groupe, Pierre Mariën s'occupe notamment de la conception et amélioration des postes de travail et des processus de production (Lean Manufacturing) ; de la gestion du tableau de bord de production ; de la rédaction des modes opératoires pour les appareils et les procédures d'assemblage ; du suivi de la qualité des produits en production ; du suivi de la maintenance des machines et des étalonnages des appareils de mesure ; de la formation du personnel de production ; et vient en support au bureau d'étude lors de réceptions de projets, développement de produits, visites externes...

Le Groupe ALIPA est composé de 6 sociétés actives dans le levage et l'emballage, qui emploient environ 150 personnes au Luxembourg, en Belgique et en France. ✓



Pierre Mariën, technicien Méthodes, Groupe ALIPA.

www.alipa.lu

EY LUXEMBOURG

PIERRE-JEAN FORRER, NOUVEAU LEADER AU SERVICE DU SECTEUR PUBLIC

Olivier Coekelbergs, Country Managing Partner d'**EY Luxembourg**, a annoncé, en mars dernier, la mise en place d'une **équipe dédiée au Secteur Public**, avec la nomination de **Pierre-Jean Forrer**, Principal, en tant que **Government and Public Sector Leader**.

Cette réorganisation répond aux besoins accrus des institutions qui se trouvent dans un contexte de profonde transformation, au sein d'un pays en pleine expansion économique et démographique, où les

attentes des citoyens envers un système administratif digitalisé et accessible sont grandissantes.

Pierre-Jean Forrer a plus de 30 ans d'expérience au service de grandes entreprises et multinationales, petites et moyennes entreprises de services et de production, start-up technologiques et FinTech, mais aussi des organisations publiques internationales et entités du secteur public local en France, au Moyen-Orient et au Luxembourg (ministères, administrations, entreprises publiques). Jusqu'à sa nomination, il était à la tête de l'équipe de conseil en transformation technologique chez EY Luxembourg depuis mars 2017. ✓



Pierre-Jean Forrer, Government and Public Sector Leader, EY Luxembourg.

www.ey.com/lu

ACA CHRISTIAN GIBOT À LA PRÉSIDENCE



L'assemblée générale des membres de l'**ACA (Association des compagnies d'assurances)**

ances et de réassurances) a désigné un **nouveau conseil d'administration pour les 2 années à venir**, qui compte 18 administrateurs. Cette assemblée générale s'est tenue en présentiel le 24 mars 2022. La direction du nouveau CA se compose désormais comme suit : **Christian Gibot (président)**, **Christian Strassen** (vice-président), **Marc Lauer** (vice-président) et **Marc Hengen** (administrateur délégué).

Christian Gibot, CEO de Cardif Lux Vie, est diplômé de l'École Polytechnique de Paris et ancien élève de la Saïd Business School d'Oxford. Il a débuté sa carrière en 2005 en tant qu'actuaire chez Axa France. En 2008, il intègre la Caisse des Dépôts et le cabinet du directeur général, puis devient directeur technique France chez CNP Assurances en 2011. Christian Gibot rejoint BNP Paribas Cardif en 2015 en tant que directeur de l'actuariat Épargne, avant d'être nommé CEO de Cardif Lux Vie fin 2019. ✓

www.aca.lu

ŒUVRE NATIONALE DE SECOURS GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE

**DANIÈLE WAGENER, NOUVELLE
PRÉSIDENTE**



Pierre Bley et **Danièle Wagener**, Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Photo-Krystyna Dul/Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

Après 25 ans de dévouement et d'engagement bénévole pour l'**Oeuvre Nationale**

de Secours Grande-Duchesse Charlotte, d'abord en tant que secrétaire général, et depuis 2009 en tant que président du conseil d'administration, **Pierre Bley** a quitté ses fonctions le 24 mars dernier.

Danièle Wagener, vice-présidente depuis décembre 2019 et membre du CA depuis 2014, a été **nommée à la présidence**. Andrée Billon a été nommée vice-présidente du conseil d'administration. ✓

www.oeuvre.lu

LUX-AIRPORT

**ALEXANDER FLASSAK,
CEO AD INTERIM**

Fin avril, **René Steinhaus**, qui était le CEO de **lux-Airport**, a quitté, à sa demande, l'entreprise pour relever de nouveaux défis professionnels.

Depuis le 1^{er} mai, c'est **Alexander Flassak**, CFO et Deputy CEO, qui assure la fonction en tant que **CEO ad interim**. Il a rejoint lux-Airport en 2014, en tant que directeur Finance & Real Estate. Avant d'occuper ce poste, il a travaillé pendant 9 ans chez Ernst & Young, à Francfort et au Luxembourg. ✓

www.lux-airport.lu

LINKLATERS

9 AVOCATS PROMUS



Au sein du cabinet **Linklaters**, ont été nommées **associées** : **M^e Eliane Dejardin Botelho** (Marchés de capitaux et de droit bancaire) et **M^e Claire Prospert** (Fonds d'investissement). **M^e Maxime Bertomeu-Savalle** (Droit des sociétés et fusions-acquisitions), **M^e Danièle Buchler** (Fiscalité) ont été promus **Counsels**. **M^e Cyrielle Nis** et **M^e Adrien Piron** (Fiscalité), **M^e Ida Jacotey**, **M^e Irene Sanna** et **M^e Eugenie Syx** (Droit des sociétés et fusions-acquisitions) ont été nommés **Managing Associates**. ✓

www.linklaters.com

Combien dépense un automobiliste en carburant au Luxembourg ?

Les ménages au Luxembourg dépensaient environ 2.000 EUR en carburant pour leur voiture, par an en 2017. Aujourd'hui, combien dépensent-ils ? Résident ou frontalier, à combien s'élève votre facture par mois depuis janvier 2022 ? Résultats du sondage réalisé en partenariat avec *Entreprises magazine* et diffusé en avril sur le site lesfrontaliers.lu (environ 600 réponses).

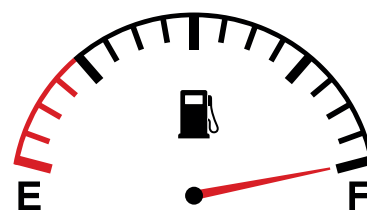
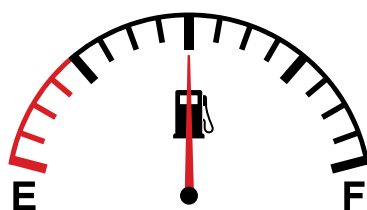
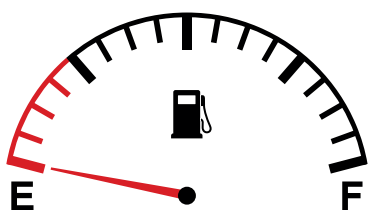
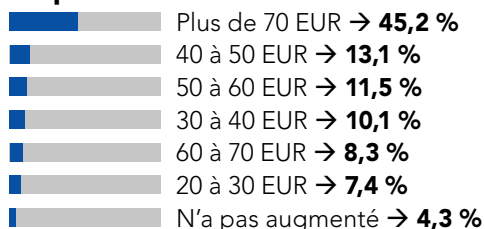


Photo-Pavlo S/Shutterstock

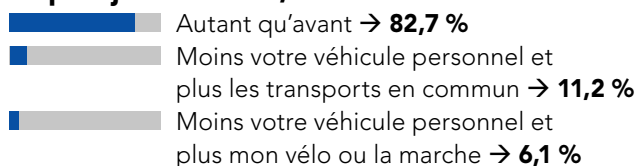
Quel montant dépensez-vous par mois depuis janvier 2022 pour le carburant de votre véhicule (uniquement les données par véhicule et non pour l'ensemble des véhicules de votre ménage)



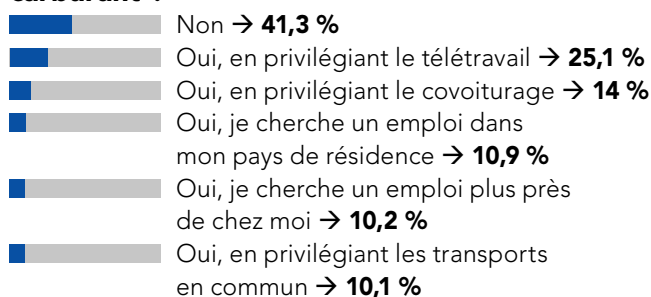
Depuis 2021, votre facture mensuelle a augmenté de plus de :



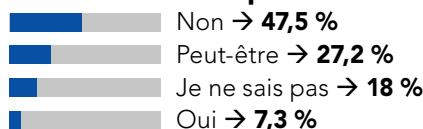
Depuis janvier 2022, vous utilisez votre véhicule :



Essayez-vous de faire des économies de carburant ?



Votre nouvelle ou votre prochaine voiture sera-t-elle électrique ?



Connaissez-vous les aides proposées par le Luxembourg pour la mobilité électrique ?



2022

JUNE 30TH
JULY 01ST

ictspring.com



ICT
SPRING

BEYOND FRONTIERS

The place where
Digital, Tech and Science
CONVERGE

FARVEST

#MARKETING
#EVENTS
#PUBLISHING

Inflation énergétique : quel impact sur les ménages ?

Les prix de l'énergie ont considérablement augmenté depuis août 2021, sous l'impact d'un puissant rebond économique après le creux de 2020 et dans la foulée de l'attaque de l'Ukraine par la Russie à partir du 24 février. Au Luxembourg et si on en croit l'indice « officiel » des prix à la consommation établi par le STATEC, les prix énergétiques se seraient en moyenne accrus de quelque 41 % d'août 2021 à mars 2022.

Deux questions se posent dans ce contexte. En premier lieu, quel a été l'impact de ce dérapage des prix sur les ménages, en particulier sur les plus vulnérables d'entre eux ? En deuxième lieu, les récentes mesures gouvernementales sont-elles bien de nature à « protéger » ces ménages défavorisés de l'incidence de l'inflation énergétique ?

Quel a été l'impact sur les ménages, en fonction de leur revenu ?

Afin de répondre à la première question, cinq « ménages types » ont été examinés. Par hypothèse, ils regroupent deux salariés résidant au Luxembourg, se distinguant par des revenus disponibles allant de 35.000 à 120.000 EUR par an et se composant de deux salaires égaux.

Le résultat de cet examen, qui prend également en compte la « consommation type » de tels ménages, est synthétisé dans le graphique ci-dessous, qui se focalise sur la seule année 2022. Comme le budget énergie varie relativement peu en niveaux absolus d'un ménage à l'autre (ce qui revient à dire qu'il pèse d'un poids relatif bien plus important dans le budget des personnes moins favorisées), un « ménage type » gagnant 35.000 EUR par an perdra du fait de l'inflation énergétique (+ 41 % en 7 mois pour rappel) quelque 1.000 EUR en 2022⁽¹⁾, soit à peine moins que le couple gagnant 120.000 EUR (1.300 EUR pour ce dernier couple).

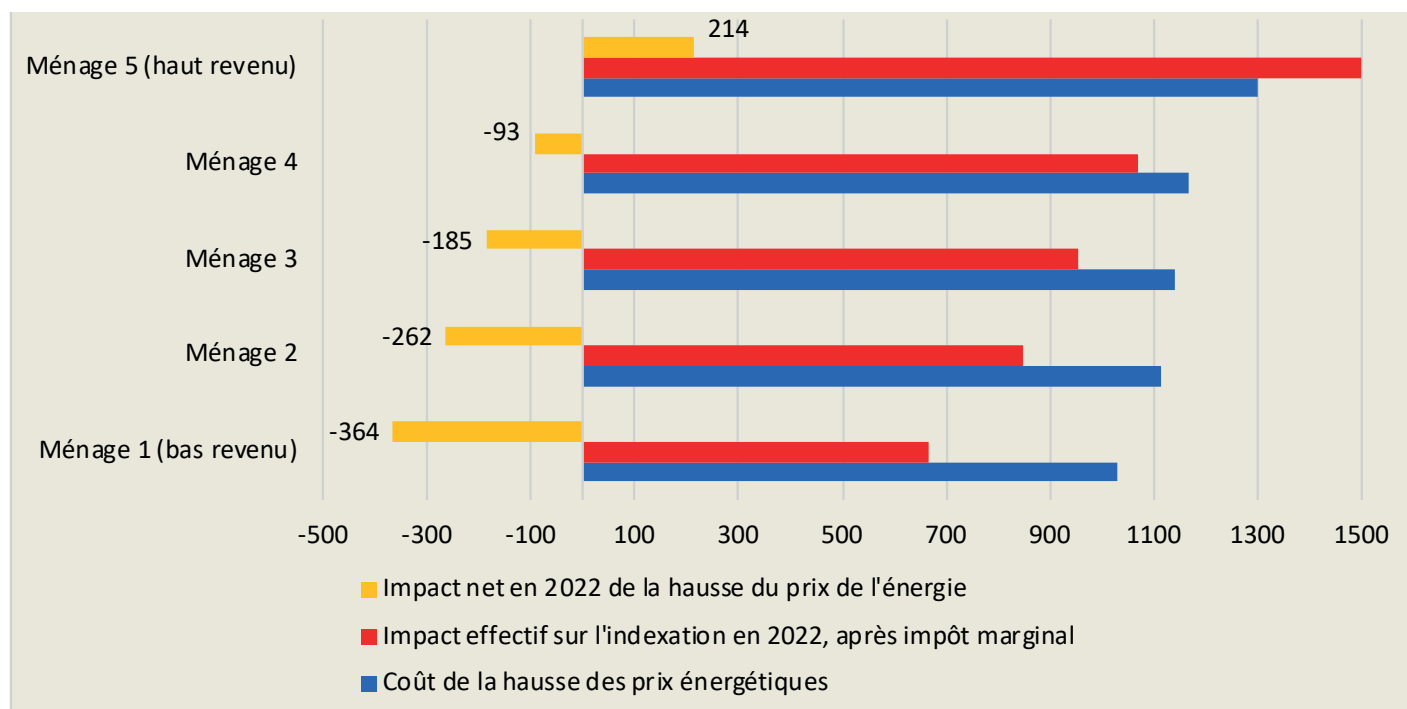
À cet impact sur les dépenses du ménage se juxtapose cependant, du moins si le mécanisme d'indexation est

intégralement appliqué, une accélération du paiement des tranches d'indexation compensant dans une certaine mesure la hausse des coûts de l'énergie. Comme le montre le graphique ci-après, cette compensation (en rouge) est cependant incomplète, voire inéquitable. Ainsi, le ménage 1 (« défavorisé ») perdra en termes nets (coût de l'inflation énergétique moins impact de l'indexation sur le revenu) 364 EUR en 2022, alors que le ménage aisé (ménage 5) gagnera en net 214 EUR.

Quel impact des récentes mesures ?

Le tableau ci-contre a été élaboré compte non tenu de diverses dispositions récentes (novembre 2021 pour l'allocation de vie chère rehaussée en janvier 2022, 28 février

Graphique – Impact net en 2022 du renchérissement de l'énergie, avant les mesures (en EUR)



Comme le budget énergie varie relativement peu en niveaux absolus d'un ménage à l'autre (ce qui revient à dire qu'il pèse d'un poids relatif bien plus important dans le budget des personnes moins favorisées), un « ménage type » gagnant 35.000 EUR par an perdra du fait de l'inflation énergétique (+ 41 % en 7 mois pour rappel) quelque 1.000 EUR en 2022⁽¹⁾, soit à peine moins que le couple gagnant 120.000 EUR (1.300 EUR pour ce dernier couple).

Tableau – Impact net sur les ménages en 2022, compte tenu des mesures (EUR, ménages de 2 salariés)

	Ménage 1	Ménage 2	Ménage 3	Ménage 4	Ménage 5
Revenu disponible annuel	35.000	50.000	65.000	85.000	120.000
p.m.: Impact net en 2022 de l'inflation énergétique	-364	-262	-185	-93	214
1. Indexation retardée à avril 2023	-383	-547	-711	-930	-1313
2. Crédit d'impôt énergétique (à partir d'août 2022)	840	840	840	760	100
3. Rehaussement allocation de vie chère (en janvier 2022)	250	0	0	0	0
4. Prime unique énergie (décision du 28 février 2022)	250	0	0	0	0
5. Réduction de 7,5 cents par litre (carburants et mazout)	67	82	79	90	108
Impact net après mesures	660	113	23	-174	-892

2022 pour la prime unique énergie, fin mars dans la foulée des discussions tripartites. Or, ces mesures ont largement « redistribué les cartes », comme le montre le tableau ci-avant, qui se cantonne toujours à l'année 2022.

Le report à avril 2023 du paiement de la prochaine tranche d'indexation, qui selon nos simulations aurait dû « spontanément » avoir lieu en août 2022, va peser sur le budget de l'ensemble des ménages considérés (voir la ligne 1). Ce report s'accompagne cependant de l'introduction, en principe d'août 2022 à avril 2023, d'un nouveau crédit d'impôt énergétique, de 84, 76 ou... 0 EUR par mois – en fonction du revenu. Dans nos « cas d'espèce » caractérisés par deux salaires, avec à la clé deux crédits d'impôt par ménage, cette somme « surcompense » l'impact du report de l'indexation pour les trois catégories de ménages les plus modestes.

S'ajoute également la répercussion de la hausse de l'allocation de vie chère (à partir du 1^{er} janvier 2022) et de la prime unique énergie (lignes 3 et 4). Ces deux mesures paraissent particulièrement bien ciblées, leur incidence étant circonscrite au ménage le moins favorisé. Enfin, la réduction des prix de 7,5 cents par litre est nettement moins parcimonieuse. Elle bénéficie au demeurant davantage aux ménages types les plus aisés (voir la ligne 5).

La combinaison de ces mesures diverses, très différentes quant à leur nature intrinsèque ou leurs retombées sociales, induit un évident « redressement » du profil des gains et pertes parmi les ménages considérés. Ainsi, la perte du ménage 1, spontanément de 364 EUR, soit de 1 % du revenu disponible, se transmute en un gain de 660 EUR « après mesures », ce gain net représentant 1,9 % du revenu disponible. À l'inverse, le (paradoxal) gain de pouvoir d'achat, égal à 0,2 % du revenu, jouant

spontanément en faveur du ménage le plus aisé devient une perte de 0,7 % après prise en compte des récentes mesures. À cette aune, les mesures en question paraissent donc résolument redistributives. Il conviendra cependant de continuer à surveiller la situation de près, de nouvelles flambées énergétiques n'étant nullement à exclure dans les mois qui viennent...

Muriel Bouchet

Directeur de la
Fondation IDEA asbl



(1) En supposant que les prix énergétiques demeurent stables à partir de mars 2022.

Avec les diverses mesures, la perte du ménage 1, spontanément de 364 EUR, soit de 1 % du revenu disponible, se transmute en un gain de 660 EUR « après mesures », ce gain net représentant 1,9 % du revenu disponible. À l'inverse, le (paradoxal) gain de pouvoir d'achat, égal à 0,2 % du revenu, jouant spontanément en faveur du ménage le plus aisé devient une perte de 0,7 % après prise en compte des récentes mesures.

Recrutement et rétention : une souffrance pour les entreprises

Depuis le début de l'année, un sujet revient constamment sur la table : celui de la gestion des compétences et de l'identification de candidats pour rejoindre les entreprises du marché luxembourgeois. La majorité d'entre elles partagent en effet leurs expériences, voire leurs surprises, quant aux difficultés rencontrées pour recruter. Et ce, quels que soient les métiers, les niveaux hiérarchiques et les secteurs d'activité. Stanislas Dutreil, Managing Director de Badenoch+Clark BeLux, nous répond sur ce sujet sensible du moment, et nous partage une information-clé quant à la marque Badenoch+Clark, présente en Europe (12 pays) et au Luxembourg depuis 2003.

Le Luxembourg est-il une exception en termes de recrutement et rétention ?

Le marché de l'emploi est bien entendu différent dans chaque pays, compte tenu d'économies différentes et d'un besoin en compétences plus variés selon les États. En revanche, ce constat de difficultés à identifier, recruter, retenir les candidats/collaborateurs est commun à notre marché européen. Lors de nos échanges avec la France, la Belgique, la Suisse ou encore l'Allemagne, nous nous apercevons de réelles similitudes : des entreprises en difficulté pour recruter et des taux de démissions alarmants pour certaines d'entre elles. Le taux de démission n'a jamais été aussi élevé depuis février dernier, avec des collaborateurs partant même sans avoir de nouvelles opportunités de carrière. Les professionnels des RH tentent d'ailleurs de trouver des solutions, souvent complexes pour respecter un cadre légal, administratif et opérationnel (des dirigeants réticents au changement de l'organisation du travail).

Au Luxembourg, il existe de réelles pénuries de compétences, telles que des comptables de fonds, des experts du Risk Management, des avocats spécialisés ou des ingénieurs dédiés à la vie des structures manufacturières. Les entreprises et professionnels du recrutement doivent donc approcher (chasser) directement davantage de candidats européens, visibles et non visibles parfois. Ceci a un effet immédiat sur la durée des recrutements qui a été doublé (versus 2019), et sur le temps moyen passé pour un seul recrutement, qui a lui aussi doublé. Les experts du recrutement sont parfois contraints de prioriser certains postes selon les faisabilités réelles de finalisation d'un processus.

Pourquoi les candidats sont-ils moins accessibles ?

Du fait de cette rareté de talents, les candidats du middle/senior/top management sont aujourd'hui, majoritairement, en situation luxueuse de pouvoir choisir leur poste, leur process et leur réponse. Certains profils sont même approchés 3 fois par semaine ! Ils prennent donc moins de temps à répondre aux sollicitations et sélectionnent à qui répondre.

Les candidats, après 2 années de réticence au changement d'entreprise, sont désormais en quête d'un nouvel équilibre : avoir un quotidien personnel/professionnel moins contraignant, rejoindre une entreprise ayant du « sens », intégrer une organisation moins pyramidale et fonctionnant à la confiance, ou encore être certains de ne pas être en situation de *bore-out* à court terme. Mais à cela s'ajoutent une exigence salariale parfois déconnectée du marché (pour les locaux et les Européens voyant le Luxembourg comme un Eldorado), des demandes de télétravail à 60/100 % ou une organisation des horaires de travail à leur convenance. Aussi, les entreprises peinent à pouvoir satisfaire l'ensemble de ces demandes ; excepté celles qui acceptent de céder à la pression des candidats, au risque de ne pas avoir les bonnes ressources. Un exemple concret à l'appui, puisque les DRH affirment avoir eu une croissance de 4 % des demandes d'augmentation salariale, avec présentation d'une offre d'un concurrent en main.

Quelles sont les solutions ?

Il n'y aura pas une solution miracle pour inverser cette tendance. En revanche, les entreprises doivent travailler conjointement avec les organismes de formation et les experts du recrutement, tout en ayant une réelle clairvoyance sur la situation du marché. Les cahiers des charges des entreprises sont parfois déconnectés de la réalité du marché, que ce soit sur les compétences linguistiques, techniques ou opérationnelles, ou encore en termes de délai de recrutement, de séniorité ou d'offres salariales.

Lorsque l'on compare le temps moyen d'un recrutement (4 à 5 mois actuellement pour les profils senior management), avec la possibilité de recruter un candidat sous 1 mois, correspondant à 80 % du cahier des charges initial, en lui offrant une formation ou un coaching spécifique sur une période de 6 mois, le ROI est parfois plus pertinent en optant pour la seconde option.

Cette approche commence à être de plus en plus appliquée, avec un objectif premier : trouver un collaborateur sain, fiable et loyal sur du long terme idéalement, et ce malgré le besoin de former ce dernier sur certains sujets techniques, managériaux, linguistiques ou organisationnels.



Stanislas Dutreil, Managing Director, Badenoch+Clark BeLux.

Alors, quelle est cette nouvelle au sujet de Badenoch+Clark ?

La marque BADENOCCH+CLARK va disparaître officiellement en janvier 2023. Nous débutons donc une période de *co-branding* en mai 2022, afin de partager progressivement cette nouvelle jusque décembre prochain. Notre objectif est d'informer partenaires et candidats dès aujourd'hui et d'en expliquer le sens et les raisons.

Notre marque va être intégrée à la marque LHH (notre société sœur, elle aussi filiale de The Adecco Group), afin de pouvoir structurer une offre de services complémentaires autour du Learning & Development, du Career Transition & Mobility, de l'Advisory et du Recruitment Solutions. Plus précisément, nous pourrions répondre localement et internationalement (+/- 60 pays au travers de nos quelque 7.000 collaborateurs) à des demandes d'*assessment*, de coaching, d'outplacement, de conseil RH, de recrutement...et ce sous la même marque.

Au Luxembourg, cela incite un rapprochement de nos marques Spring Professional et Badenoch+Clark, sous le nom LHH. Nous allons donc organiser nos équipes et travailler de concert au service de nos clients et candidats, avec quelque 40 collaborateurs intervenants sur du recrutement (Intérim, CDI, Consulting), mais aussi sur les services existants LHH.

La marque LHH, aujourd'hui leader international de la transition de carrière et du développement des compétences, a été créée en 1974 aux États-Unis. ☑



Badenoch+Clark
is becoming

BADENOCH
+ CLARK

LHH Recruitment
Solutions

New Name,
Same Great Service

#readyfornext



Répertoire des organismes de formation 2022 : focus sur 445 professionnels de la formation

La nouvelle édition du *Répertoire des organismes de formation* est disponible. Réalisé par l'INFPC, ce guide constitue un outil unique pour mieux connaître l'offre de formation au Luxembourg et favoriser la montée en compétences des salariés au sein de l'entreprise ou des individus. Il est dédié aux professionnels de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

Le répertoire 2022, exclusivement disponible en version digitale, regroupe 445 organismes de formation agréés, privés, publics, institutionnels et associatifs. Classés par domaine de formation, les professionnels référencés proposent une offre couvrant tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise.

En tête des domaines de formation dans lesquels les organismes sont les plus actifs, se trouvent ceux du développement personnel et professionnel, de la gestion d'entreprise et des ressources humaines, de la qualité et de la sécurité, de la santé et du domaine social, de l'informatique, de la finance, de l'assurance et du droit ainsi que des langues.

Mieux connaître l'offre de formation au Luxembourg

Le répertoire présente les informations essentielles relatives aux organismes de formation actifs au Luxembourg avec une mise à jour dynamique selon l'évolution de l'offre de formation.

Il propose un accès facilité aux formations référencées par les organismes de formation membres de lifelong-learning.lu en flashant le code QR de l'organisme souhaité. Le carnet d'adresses permet d'accéder aux coordonnées de l'ensemble des organismes de formation du répertoire. La rubrique dédiée à la location de salles de formation permet de faciliter l'aspect logistique de l'organisation des formations.

Dans cette édition, de nouveaux prestataires de formation contribuent à enrichir l'offre de formation dans de nombreux domaines : informatique, développement personnel et professionnel, encadrement management, droit, gestion commerciale, langues... Au total, sur une année, plus de 1.500 formations sont venues compléter l'offre proposée sur lifelong-learning.lu, le portail national de la formation tout au long de la vie.

Des services additionnels sur lifelong-learning.lu

L'expérience digitale d'achat de formation se poursuit sur lifelong-learning.lu à travers l'utilisation du moteur de recherche donnant accès à plus de 12.000 formations alimentées par les organismes membres de la plateforme. Le choix du domaine de formation, du lieu de la formation ou d'autres critères pertinents et la consultation des descriptifs de formation affinent le processus de sélection pour s'adapter aux besoins de l'entreprise.

En complément du moteur de recherche, l'entreprise a la possibilité d'utiliser différents services sur la plateforme lifelong-learning.lu afin d'élaborer et de gérer le plan de formation organisé à l'attention de ses salariés.

Ainsi, le service de publication d'appels d'offres de formation sur mesure propose



à l'entreprise un moyen simple et efficace d'interroger le marché de la formation. L'entreprise publie gratuitement et sans engagement son besoin de formation spécifique auprès des organismes de formation membres de lifelong-learning.lu et se voit recevoir de leur part des solutions de formation appropriées.

Une aide financière de l'État pour la formation en entreprise

Pour soutenir les investissements en formation des entreprises, la législation relative à la formation professionnelle continue propose une aide financière s'élevant à 15 % imposables du montant des sommes consenties. Il s'agit du cofinancement de la formation en entreprise, un dispositif que les entreprises du secteur privé, légalement établies au Luxembourg et y exerçant principalement leurs activités, peuvent solliciter.

Le Répertoire des organismes de formation 2022 est disponible sur lifelong-learning.lu/repertoire.

An Europa, brauchen mer de Pompjee, mee och den Architekt!

Zanter e bësse méi wéi 4 Wochen hu mir an Europa nees e Krich an zwar en Ugrëffskrich vu Russland an der Ukrain. Der EU, der UNO, der NATO stinn duerch dës Situatioun grouss Erausforderungen an d'Haus. Besonnesch d'Europäesch Union gëtt gepréift a gefuerdert. E puer Iwwerleeungen zum Krich an der Ukrain an den internationale Konsequenzen.

Zanter 2008 ass d'Europäesch Union mat e puer klengen Ënnerbriechungen, dauernd an enger Aart Krisemodus, wou Pompjeeë geruff ginn: Wirtschaft- a Finanzkris 2008, Migratiounskris vun 2015, Rechtsstaatlechkeets-Kris vu 2016, de Brexit a seng Konsequenze vun 2016, Covid-Kris vun 2020 bis haut, an elo de Krich an der Ukrain mat all senge Konsequenzen op d'Unioun an op hir eenzel Länner.

Eng vun de Konsequenze vun dësem dauernde Krisemodus ass et awer, dass all d'Projeten, déi fir d'Zukunft vun Europa wichteg sinn, net esou duerchgezu kënnen ginn, wéi se sollten. De Krisemodus ass ganz uewen um Agenda a leider net dat Perspektivescht wéi eng konsequent Ausernanersetzung an Ëmsetzung vum Juncker Plang an déi ökologesch an digital Transitionen.

Am Ënnerscheid mat deenen anere Krise wërft d'Ukrain-Kris awer och eng fundamental Fro an Europa op: Wéi hale mer et mam Fridden?

De Fridden an Europa an ëm Europa ass net nëmmen Deel vun DNA vun de Wäerter vun der Europäescher Union, mee et ass den Haaptbestanddeel, nämlech d'DNA-Leeder - d'Architektur un därer alles aneschter hänkt.

Maacht d'Haus robust a feierfest

An deem Kontext, ass mer eng Entrevue nees an de Kapp komm, déi ech viru 5 Joer op enger Missioun an engem vun deenen neie Länner aus der EU mat engem Buergermeeschter vun enger grousser Stad hat, wou hie mir sot: «Mir kenne villäicht déi Europäesch Gouvernance zu Bréissel, Lëtzebuerg a Stroossbuerg net gutt, mee



De Krisemodus ass ganz uewen um Agenda a leider net dat Perspektivescht wéi eng konsequent Ausernanersetzung an Ëmsetzung vum Juncker Plang an déi ökologesch an digital Transitionen.

dofir historesch déi zu Moskau an déi zu Istanbul an déi si sécher net vun der westdäitscher Friddensbeweegung gepräägt an och net vun de Wäerter vun der EU».

De Fridden an Europa ass Grondvoraussetzung vun eisem Zesummeliewen, eisem wirtschaftlechen Developpement a vun der sozialer Kohesioun a vun der Weiderféierung vun eisen europäesche Wäerter.

Mir müssen eis institutionell an och all eenzele froen, ob mir dat néidegt gemaach hunn, fir de Fridden, dee mer déi lescht 77 Joer sou gesot *by the way* hunn dierfte genéissen.

Mir kënnen net ëmmer an nëmme Pompjeeë ruffen, wann et brennt, mee müssen och un Architektur goen, fir dass eist gemeinsaamt Haus méi robust a feierfest gëtt.

Déi néideg Pläng heifir müssen ëmgesat ginn, eis Engagementer müsse mer anhalen, well et gëllt de Fridden ze schützen, net nëmme bei eis, mee och fir déi ronderëm eis, besonnesch fir déi nächst Generatiounen. (Citatioun fräi op lëtzebuergesch iwwersat vum Jacques Delors)



Follow Marc Hostert sur Facebook et Twitter : @marchostert

Les tendances en matière de *teambuilding*

On le sait, le COVID a chamboulé le monde du travail, et ce pour longtemps. Les départements RH sont actuellement pleinement sollicités pour intégrer les collaborateurs, habitués désormais à une vie nomade, et pour motiver les troupes à retourner au bureau. Un des apprentissages de cette période difficile est que les liens personnels et la bonne ambiance au travail sont vitaux pour fidéliser les équipes et pour faciliter la coopération et la collaboration.

En permettant aux salariés de passer un bon moment ensemble et de mieux se connaître, les *teambuildings* font partie de la solution pour adoucir le retour au bureau et pour recréer les liens. Aperçu des dernières tendances en la matière.

La recherche de sens

Là où hier, les collaborateurs ne voulaient que s'amuser, ils recherchent aujourd'hui des activités qui ont du sens. Ainsi, on voit de plus en plus émerger des *teambuildings* solidaires au cours desquels les participants œuvrent ensemble pour une bonne cause. En plus de leur permettre de ressentir une véritable fierté collective, ce type de *teambuilding* offre à l'entreprise l'occasion de communiquer autour de sa démarche RSE.

Les *teambuildings* écologiques

Grande préoccupation du moment, le climat, et plus globalement l'écologie, s'invite dans les *teambuildings*. En effet, quel meilleur moment qu'un événement de cohésion pour transmettre des messages-clés et tenter de changer les comportements ? Parfois accompagnés d'un volet plus informatif ou uniquement *hands on*, les entreprises décident elles-mêmes la façon d'approcher le sujet. Du ramassage de déchets à la découverte de trucs et astuces pour diminuer son empreinte carbone en passant par des *serious games* RSE, les activités varient. Mais la volonté des entreprises reste la même : sensibiliser les équipes et transmettre leur engagement RSE à leurs collaborateurs.

Plus fréquents, plus petits et plus pointus

Il est vrai qu'il existe encore des entreprises qui organisent un *teambuilding* une fois/an pour l'ensemble des collaborateurs

et sans éprouver le besoin de faire une analyse des fonctionnements et besoins des équipes. Toutefois, de plus en plus de responsables d'équipes et de DRH ont conscience qu'un *teambuilding* permet d'aller au-delà du simple amusement et qu'il faut entretenir le relationnel au fil du temps. Organiser des *teambuildings* plus souvent, en travaillant plus en profondeur sur l'un ou l'autre aspect de la cohésion, et avec des groupes plus petits possède une véritable valeur ajoutée. D'autant plus si l'entreprise a une approche stratégique et qu'elle analyse et monitore les performances à améliorer afin d'orienter le choix de ses *teambuildings*. Cela permet d'augmenter la performance collective, d'avoir une communication plus fluide et un meilleur taux d'engagement des participants dans les activités.

Valorisation de la marque employeur

De plus en plus d'entreprises se rendent compte à quel point l'intégration de *serious games* au niveau formation, prévention, sensibilisation, motivation a un impact sur la perception de leur image. Les nouvelles générations aiment rejoindre des entreprises qui communiquent avec elles à travers les médias qu'elles privilégient. Elles sont résistantes au bourrage de crâne et veulent apprendre en s'amusant. À leurs débuts, les *serious games* s'inspiraient du digital et de la vidéo. Aujourd'hui, ils investissent d'autres formats comme des jeux de rôle, des *escape games*, des jeux de pistes. Et les entreprises voient une vraie valeur ajoutée à créer des jeux personnalisés répondant à leurs besoins.

Les fameux *escape games*

Après l'apparition de salles dans toutes les grandes villes, l'*escape game* s'invite

aujourd'hui en entreprise. Nécessitant peu de matériel, l'*escape game* est très sollicité par les entreprises de par son côté *trendy* mais également de par sa diversité. En effet, ce type d'activité fait appel à différentes compétences comme l'observation, la logique ou encore le *out of the box thinking* et permet également d'analyser et de découvrir les dynamiques de groupe.

Les traditionnels qui ont toujours la cote

Enfin, les chasses au trésor ou jeu de pistes restent des incontournables qui rencontrent toujours beaucoup de succès. Dans un pays où presque 50 % des travailleurs sont frontaliers, les entreprises sont friandes de programmes qui allient cohésion d'équipe et découverte du patrimoine local.

Petite nouveauté depuis quelques années : le digital est de la partie et remplace le traditionnel *roadbook* papier. Cela facilite grandement la logistique et offre de nouvelles possibilités en termes de challenges. Utiliser le téléphone permet également aux équipes de communiquer entre elles, ce qui renforce, encore un peu plus, la cohésion.

Grâce à ses bienfaits en termes de communication et de cohésion, le *teambuilding* apparaît comme l'outil idéal pour améliorer la performance des équipes et faciliter un retour au bureau qui ne s'avère pas toujours aisé. ☑

Netty Thines

Conseil en communication

Mediation S.A.



Clémentine Venck :

« Le leadership passe par l'exemplarité, l'équité et l'humilité »

Directrice générale de l'enseigne Cocottes depuis 2017, Clémentine Venck revient en toute humilité sur son parcours personnel et professionnel, qui l'a menée de Washington au Luxembourg, et partage avec nous sa recette pour s'améliorer en continu.

Quel a été votre parcours avant de devenir directrice générale de Cocottes ?

J'ai la chance d'avoir fait de ma passion, mon métier. Issue d'une famille franco-italienne, la nourriture a toujours occupé une place centrale dans ma vie. Très jeune déjà, j'adorais cuisiner. J'ai découvert plus concrètement une partie du domaine à 14 ans lors d'un stage en production dans une pâtisserie-chocolaterie. Tous les étés qui ont suivi, je partais en Italie travailler dans des hôtels, des restaurants ou des bars, dans le village natal de mes grands-parents. Après avoir terminé mon bac scientifique, j'ai poursuivi avec un bachelor de Management en Hôtellerie Restauration. C'était très formateur. On était en permanence sur le terrain, soit dans le restaurant d'application de l'école, soit dans des hôtels lors de stages de longue durée. Dans ce cadre, j'ai eu l'opportunité de partir à Washington DC, au Park Hyatt qui venait d'être rénové. Puis j'ai clôturé ma formation par un management training à New York, dans un boutique hôtel. À la fin de celui-ci, alors que mon ambition était d'aller travailler en Asie, je suis tombée malade. J'ai été confrontée à l'anorexie. Je suis alors revenue en Europe pour me soigner.

C'est aussi à ce moment que vous découvrez le Luxembourg ?

Oui, à l'époque le traitement de cette maladie était très mauvais en France. Je suis donc allée dans une clinique en Allemagne, tout près du Luxembourg. C'est d'ailleurs comme ça que j'ai connu ce pays. Je me souviens d'avoir été surprise par la quantité de restaurants, de bars et par cette culture

liée au fait de sortir et manger à l'extérieur. J'ai été séduite par le côté cosmopolite à taille humaine. C'était l'endroit parfait pour ma convalescence, pour travailler, tout en restant à une distance raisonnable de ma famille en Franche-Comté. J'ai donc participé à l'ouverture de l'Hôtel Le Place d'Armes. Puis, j'ai rejoint les équipes Wengé en tant que directrice de la restauration. J'ai ensuite participé à l'ouverture du Café de Paris sur la place d'Armes, en tant que manager de restaurant. Deux années plus tard, j'ai rencontré Stéphanie Jauquet, qui souhaitait lancer une boutique de prêt-à-manger, un concept dans lequel je croyais, en accord avec mes valeurs. J'ai commencé en tant que Food & Beverage Manager en 2014, pour passer directrice générale en 2017. Pour moi qui adore les challenges, les ouvertures et la nouveauté, c'était l'endroit parfait.

Quels sont vos souhaits, vos ambitions pour les années à venir ?

Nous allons continuer le développement de Cocottes. L'entreprise a grandi très vite. Pour poursuivre sa croissance, tout en garantissant la qualité des produits et du service, qui définissent l'enseigne, il est important de consolider des éléments internes. Cela touche à la digitalisation, à la performance opérationnelle. Nous devons poursuivre la

formation du management de proximité et des équipes au sens large, rester à l'écoute de la clientèle et des tendances, tout en renforçant la politique RSE. Nous travaillons également sur l'ouverture, en 2023, d'un *food hall* qui réunira 8 points de vente de restauration dans 2.600 m², dans le centre commercial de la Belle Étoile. C'est un projet très prenant qui mixe la conceptualisation, la technique et l'opérationnel. En parallèle, je vais finir mon Executive MBA, débuté en mars 2021.

Quels sont les grands défis à relever dans le secteur de la restauration ?

La pandémie a changé la façon de consommer. De manière générale, le secteur a dû faire preuve d'une extrême résilience. Dans le prêt-à-manger, la nouvelle organisation du travail (hybride, *remote*, *onsite*) a réduit la consommation sur place et démocratisé le *pick-up*, ainsi que la livraison. La digitalisation est devenue un accélérateur de business. Côté restaurant, c'est la fin du *bullsh'eat*. Chaque sortie doit en valoir la peine. Le client, au-delà de la qualité dans l'assiette, recherche une expérience. De manière générale, les clients attendent plus de transparence sur ce qu'ils consomment, une approche durable, notamment en termes de gaspillage alimentaire, ainsi que la prise en

« Je suis surtout une *work in progress*, j'apprends tous les jours. Je teste continuellement de nouvelles méthodes. Je préfère l'amélioration continue à la perfection. Pour moi, le leadership passe par l'exemplarité, l'équité et l'humilité. »

« *Il est important d'oser sortir de sa zone de confort, pour pouvoir se challenger et avancer.* »

compte des régimes alimentaires et des intolérances. Comme dans beaucoup de domaines, il est nécessaire de rester à l'écoute et de ne pas tomber amoureux de ses idées. Depuis fin 2021, nous sommes également confrontés de plein fouet à l'augmentation du prix de nombreuses matières premières et de l'énergie. Par ailleurs, le recrutement et la fidélisation du personnel restent de grands défis que l'on connaît depuis toujours en restauration.

Comment vous définiriez-vous en tant que directrice et manager ?

La passion pour le secteur et mes études m'ont poussée à toucher, ou du moins à m'intéresser, à tous les aspects du métier : cuisine, service, vente, ressources humaines, marketing-communication, gestion, technique, plonge... En arrivant chez Cocottes, mon bureau était installé au milieu de la cuisine. J'ai pu observer, écouter les interactions entre les équipes. Les premières années, à chaque ouverture de boutique, je restais plusieurs semaines dans le point de vente. Cette connaissance du métier m'a donné la légitimité de pouvoir piloter des équipes. Mon implication et le fait que j'applique d'abord à moi-même ce que j'attends des autres, m'ont permis de me faire respecter. Je suis surtout une *work in progress*, j'apprends tous les jours. Je teste continuellement de nouvelles méthodes. Je préfère l'amélioration continue à la perfection. Pour moi, le leadership passe par l'exemplarité, l'équité et l'humilité.

Quel regard portez-vous sur les femmes dirigeantes ?

Un regard inspirant. Je suis contente qu'elles soient de plus en plus mises en lumière dans la presse, sur les réseaux, via des Awards, quelle que soit la taille des sociétés, de la start-up à la grande entreprise. Mon avis est peut-être un peu biaisé car j'évolue depuis près de huit ans dans un groupe, ou plutôt une grande famille, dont la fondatrice et CEO est une femme. Durant mon parcours, j'ai eu la chance



Clémentine Venck, directrice générale, Cocottes.
Photo-François Barnich/Talk2u

de rencontrer des profils exceptionnels, comme Hilary Clinton, Madeleine Albright, 1^{ère} femme secrétaire d'État des États-Unis, dans ses bureaux à Washington, ou encore Christine Lagarde. De manière générale, je préfère toutefois m'attarder sur le type de management et les pratiques du/de la dirigeant/e, plutôt qu'uniquement sur le genre. Par ailleurs, j'avoue avoir beaucoup de mal à concevoir qu'il puisse y avoir une différence de salaire entre les hommes et les femmes pour un travail égal.

Votre fonction est particulièrement prenante. Quelles sont vos échappatoires ?

Le sport, 4 à 5 fois par semaine et notamment le *running* et le vélo de route. C'est indispensable pour me défouler et aussi pour parfois trouver la bonne idée ou une solution à un point que je n'ai pas pu traiter au bureau. Bien que l'Executive MBA demande une grande part d'investissement personnel durant mon temps libre, j'apprécie énormément le fait de prendre du recul tous les mois lorsque je vais à Paris. Cela me donne une autre perspective sur différents aspects professionnels. Enfin, en vraie passionnée de cuisine, les sorties au resto, dans un bar, les dégustations de vins restent une échappatoire très efficace ! Et au moins une fois par an, je retourne en Italie, sur le lac d'Iseo, d'où est originaire ma mère. C'est la meilleure façon de recharger les batteries.

Quels conseils donneriez-vous aux femmes qui souhaiteraient s'inspirer de votre parcours ?

De rester alignées avec leurs valeurs et de choisir un métier avant tout par passion ou par vocation et, surtout pas, pour faire plaisir à quelqu'un d'autre. Je pense qu'il est nécessaire d'avancer en ayant en tête son objectif, afin de faire des choix judicieux. C'est important de se connaître pour savoir reconnaître ses émotions et les utiliser pour avancer, identifier ses qualités pour capitaliser dessus, plutôt que de se focaliser sur ses vulnérabilités. Il ne faut pas considérer des revers comme un coup d'arrêt ou une finalité. Mon combat avec l'anorexie ne me définit pas. Ce n'est ni une fatalité, ni une finalité, c'est simplement un chapitre. J'ai réussi à passer outre et même à faire de la cuisine mon métier. Au final, ce que j'en retiens, c'est la résilience et la détermination. Ce que j'adore particulièrement, c'est de pouvoir échanger avec un entourage professionnel varié. Quel que soit le secteur d'activité des personnes, leur angle de vue et leur expérience peuvent nous donner une nouvelle approche sur nos propres problématiques. À nous ensuite de prendre la bonne décision. Enfin, il est important d'oser sortir de sa zone de confort, pour pouvoir se challenger et avancer. ☑

Michaël Peiffer



INVITATION PRÉSENTATION

INSPIRING WOMEN OF LUXEMBOURG

PAST, PRESENT AND FUTURE

UN FILM D'ANNE SCHROEDER

2 JUIN 2022
18H15

CINÉMATHÈQUE
DE LA VILLE DE
LUXEMBOURG

ORGANISÉE PAR



www.femmespionnieres.lu

EN COOPÉRATION AVEC



Inscription et renseignements sur le site femmespionnieres.lu

NOS PARTENAIRES



« Accompagner sur le long terme »

L'agence nationale Luxinnovation est aux côtés des entreprises pour les guider dans les programmes d'aide qui sont à leur disposition. Explications avec Benjamin Questier, Director R&D and Innovation Support chez Luxinnovation.

Comment les entreprises doivent-elles se positionner par rapport au concept d'innovation qui, parfois, fait peur ?

L'innovation est un moyen de contribuer à la croissance de l'entreprise, mais cela va au-delà : ce processus permet en effet à l'entreprise d'évoluer constamment en se préparant aux défis individuels de son marché, de son activité, des technologies utilisées, ainsi qu'aux vastes défis de la société dans laquelle nous vivons. La récente crise sanitaire et la crise énergétique actuelle nous ont montré que les changements peuvent être parfois brutaux, avec un impact du jour au lendemain. Si vous ajoutez à cela les autres mutations que l'on observe en termes d'environnement, de climat, mais aussi de besoins des consommateurs, vous mesurez l'importance de rester en permanence à l'affût. Il faut innover aujourd'hui pour être prêts demain.

Quel est le rôle de Luxinnovation dans ce contexte ?

En tant qu'agence de l'innovation, nous sommes l'interlocuteur privilégié des entreprises pour les comprendre, les accompagner de manière individualisée dans leurs réflexions et leur proposer les outils les plus adéquats pour leurs initiatives et leurs projets. Nous nous basons sur les trois axes majeurs que sont l'innovation au sens large, la digitalisation et le développement durable.

De quels types d'aides les entreprises peuvent-elles bénéficier ?

Elles sont nombreuses et parfois complexes. Il existe des cofinancements de la part du ministère de l'Économie, basés sur la loi RDI ou la loi environnement ; d'autres venus de



Benjamin Questier, Director R&D and Innovation Support, Luxinnovation.

Photo : Marion Dessard / Luxinnovation

la Commission européenne dans le cadre de programmes tels que *Horizon Europe*, *European Defence Fund*, *Digital Europe* ou encore *Innovation Fund*. Nous sommes là pour expliquer les démarches et les différentes étapes nécessaires à l'obtention de ces aides. Nos experts pluridisciplinaires sont présents à chacune des étapes afin que le dossier de demande de financement, qu'il soit national ou européen, ait le meilleur taux de succès possible.

Votre intervention est donc ponctuelle, en lien avec un seul projet défini ?

Non, pas seulement. Nous sommes également là pour accompagner les entreprises sur des visions à plus long terme, en offrant une certaine visibilité sur les différents programmes d'aides disponibles tout au long d'un processus de développement interne, que cela soit dans la recherche, le développement ou l'innovation. L'idée est de trouver les leviers qui permettent à une entreprise, grâce à un premier pro-

« *Proposer aux entreprises les outils les plus adéquats pour leurs projets.* »

gramme, d'atteindre plus facilement les paliers suivants. Bien entendu, c'est l'entreprise qui conserve le contrôle absolu des décisions à prendre.

Des appels à projets pour des financements public-privé commencent à voir le jour. De quoi s'agit-il ?

C'est un outil supplémentaire qui a vu le jour grâce à la coopération entre le ministère de l'Économie et le Fonds National de la Recherche, avec le support de Luxinnovation. Il s'agit d'appels à projets collaboratifs que nous publions sur notre plateforme research-industry collaboration. Un premier appel avait couvert l'an dernier le domaine des technologies de la santé et a permis un cofinancement pour 4 projets à hauteur de 4,5 millions EUR. Un second appel sera probablement publié d'ici la fin de l'année sur la même thématique. Entre temps, un appel à projets traitant des thématiques de l'espace et des matériaux a été publié en collaboration avec la Direction de la Défense et un autre appel est en cours de finalisation dans le domaine du digital. Il s'agit, dans tous les cas, d'inciter les acteurs de l'écosystème à collaborer et, donc, pour les entreprises, de trouver l'expertise au sein de nos instituts de recherche leur permettant de développer leurs propres produits, tout en bénéficiant d'un cofinancement attractif. ☑

www.luxinnovation.lu

Technoport S. A.

Votre partenaire pour le développement d'entreprises technologiques et innovantes 'on Earth and outer Space'

Vous avez une idée de création d'entreprise technologique et innovante mais devez encore valider certains aspects de votre projet ? Le Technoport, acteur historique dans le domaine de l'incubation d'entreprises au Luxembourg, est le partenaire idéal pour vous soutenir dans votre parcours entrepreneurial.

Fort d'une expérience de plus de 24 ans, nous avons développé différents programmes de soutien afin de couvrir les différentes phases de développement d'une entreprise technologique. En tant qu'incubateur générique, nous accueillons en moyenne une quarantaine de sociétés sur nos différents sites (Belval et Foetz), pouvant aller des projets ICT aux projets industriels, et ce dans des secteurs variés

tels que la santé, la construction, l'environnement ou encore l'espace, secteur en forte expansion.

L'espace au cœur des projets

C'est d'ailleurs dans ce domaine que le Technoport collabore avec l'European Space Resources Innovation Centre (www.esric.lu) dans la conception et l'implémentation d'un programme d'incuba-

tion unique et mondial de support pour start-up. Le but est de renforcer l'écosystème national, d'identifier et de soutenir les prochaines pépites actives dans le développement de technologies pour l'utilisation de ressources spatiales applicables dans l'environnement spatial et potentiellement sur Terre.

Curieux d'en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter !

technoport[®]
technology business incubator

You want to start
a technological and
innovative company ?

You are a foreign tech company
that wants to expand in Luxembourg ?

You want to join
a unique innovative eco-system ?

Then join Technoport's
internationally renowned
business incubator

Apply at
incubator@technoport.lu !

Chambre des Métiers

Encourager les entreprises artisanales à innover

Les transitions numérique et environnementale représentent aujourd'hui les grands défis de toutes les entreprises. Comment la Chambre des Métiers aide-t-elle les artisans à les implémenter dans leurs structures ? Réponses d'Anne Majerus, chef du service eHandwierk.

Votre service eHandwierk a été créé en 2018 au sein de la Chambre des Métiers. Pouvez-vous nous dresser un petit bilan ?

Depuis 2018, nous avons accompagné plus de 400 entreprises dans leur transformation numérique. Plus de 3.000 participants ont profité de la soixantaine de conférences, ateliers, Webinaires et visites que nous avons organisés sur le thème de la digitalisation. Fin 2021, nous avons mené une enquête qui nous a permis de voir les avancées des entreprises artisanales en la matière, notamment dans l'adoption des outils digitaux au quotidien. Il faut dire que la crise COVID a permis une vraie prise de conscience quant à l'importance du digital dans la vie des entreprises. Néanmoins, le taux de présence en ligne des entreprises artisanales reste encore faible (notamment sur Letzshop ou autres plateformes en ligne) et le recours aux moyens de marketing gratuits qu'offre Internet (réseaux sociaux, Google my Business...) restent encore trop méconnus, de même que les processus digitaux de production, de gestion, etc. Donc, beaucoup reste à faire.

Comment eHandwierk aide-t-il les artisans au quotidien ?

Les entreprises et artisans peuvent trouver sur notre site www.yde.lu/ehandwierk une mine d'informations sur la digitalisation ainsi qu'un autodiagnostic en ligne gratuit. Notre service a principalement un rôle de conseiller, rempli par 3 consultants qui vont d'entreprise en entreprise afin d'offrir des conseils personnalisés, et ce gratuitement. Nous organisons également

de nombreuses séances d'information, des formations sur des sujets tels que le pilotage de la performance, la visualisation 3D, l'Online reputation..., ainsi que des conférences comme celle qui s'est tenue récemment sur la facturation électronique... À l'heure de l'intelligence artificielle, de l'Internet des objets et de la Blockchain, la digitalisation n'est pas qu'un logiciel à implémenter dans une entreprise. Tous ses processus se devront d'être repensés de A à Z, son personnel formé à de nouvelles pratiques... et l'interaction avec le client obligatoirement au cœur de sa stratégie (rendez-vous, devis, configurateurs d'espaces... en ligne). Nous nous efforçons donc au quotidien de répondre de diverses manières aux demandes spécifiques des artisans de tout secteur d'activité.

La transition énergétique est également un cap important que devront franchir pratiquement tous les artisans...

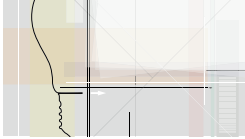
En effet, nombreux de nos membres ont déjà pris les devants en matière de transition énergétique et ont investi dans l'économie circulaire, en misant sur le recyclage



Anne Majerus, chef de service eHandwierk, Chambre des Métiers.

et la réinterprétation de leurs produits et processus. La Chambre des Métiers travaille de concert avec la Klima-Agence (anciennement myenergy), chargée de la sensibilisation et du conseil en matière de protection du climat et de l'énergie,

« *Le taux de présence en ligne des entreprises artisanales reste encore faible (notamment sur Letzshop ou autres plateformes en ligne) et le recours aux moyens de marketing gratuits qu'offre Internet (réseaux sociaux, Google my Business...) restent encore trop méconnus, de même que les processus digitaux de production, de gestion, etc. Donc, beaucoup reste à faire.* »



« *Nombreux de nos membres ont déjà pris les devants en matière de transition énergétique et ont investi dans l'économie circulaire, en misant sur le recyclage et la réinterprétation de leurs produits et processus.* »

et qui, depuis son changement de nom, a ses locaux au sein de la Chambre des Métiers. Cette proximité nous permet de compter sur des ressources humaines supplémentaires pour accompagner davantage d'artisans et d'entreprises, leur fournir les conseils adéquats quant aux aides dont ils pourraient bénéficier, au comment allier transition énergétique en utilisant les leviers du digital... Comme vous le savez, le problème de l'évacuation des déchets inertes est récurrent au Luxem-

bourg. Dans ce contexte, nous travaillons en étroite relation avec les conseillers de la SDK afin d'aider les artisans à mettre en place une stratégie de prévention des déchets, de recyclage, de recours à l'économie circulaire... La guerre en Ukraine ayant accentué le problème d'approvisionnement de certaines matières premières et matériaux, nous nous attendons à ce que l'artisanat innove d'autant plus dans ces domaines. Au fil des années, notre Prix de l'Innovation démontre d'ailleurs

que l'artisanat, plus que tout autre secteur, fait preuve d'innovation de manière constante. ☑

Propos recueillis par Isabelle Couset

Événements à venir :

31/05/2022 – Workshop sur le pilotage des performances en entreprise

16/06/2022 – Workshop sur la réputation en ligne
www.cdm.lu

Prix de l'Innovation dans l'Artisanat 2022

Les 10 entreprises finalistes sont connues. Les lauréats seront mis à l'honneur ce 19 mai à la Banque Raiffeisen.

Pour cette 7^e édition du Prix de l'Innovation dans l'Artisanat, rebaptisé cette année The Hands of Innovation by Raiffeisen, 5 catégories ont été créées, les candidats pouvant soumettre leur dossier dans plusieurs catégories : produit ou design innovateur, service innovateur, processus de production innovateur, approche marketing et communication innovatrice, approche management et gestion innovatrice.

60 projets ont été présentés et les 11 membres du jury ont sélectionné les nominés suivants :

Catégorie Produit/Design

- LuxScan Technologies S.à r.l. – Combiscan Sense : 1^{er} scanner à bois basé sur l'intelligence artificielle
- D'Schlässerei succ. Lang's Lights S.A. – Lang-Halter : une fixation rapide, flexible et facile à détacher

Catégorie Service innovateur

- Muller Pneus S.à r.l. – WWT WarenWirtschaftsTool
- BSI Cleaning S.A. – Cryo Car Services

Catégorie Processus/Système de production

- Molecular Plasma Group S.A. – Revêtement virucide pour masques chirurgicaux
- Fenster Mersch S.A. – Efficacité et croissance grâce à une planification innovante

Catégorie Gestion/Organisation/Management

- Neon Internet S.à r.l. – Neon Marketing Technology
- Tralux Construction – Tralux TONIC

Catégorie Marketing/Communication

- Genista S.à r.l. – Click to Contract
- Moulins de Kleinbettingen S.A. – Lancement de la marque/gamme LE MOULIN

Le concours met une nouvelle fois en exergue le dynamisme, l'esprit créatif et la pluralité de l'artisanat.

Le vainqueur du Grand Prix The Hands of Innovation by Raiffeisen sera récompensé par un chèque de 7.000 EUR et un trophée.

Retrouvez les portraits des entreprises finalistes et des lauréats des précédentes éditions sur le site du concours <http://innovation.cdm.lu>.

Luxembourg et son guide de l'éco-urbanisme

Le Luxembourg a élaboré, en juillet 2021, le *Guide Éco-Urbanisme*⁽¹⁾ afin de sensibiliser et stimuler l'innovation et l'expérimentation urbaine auprès des différents acteurs concernés : propriétaires, techniciens communaux, urbanistes, promoteurs, architectes... Son objectif prioritaire est de mettre le développement urbain au cœur des préoccupations écologiques, notamment avec la construction d'éco-quartiers.

S'il est question de la maintenance et de la réparation des bâtiments, de leur transformation, de l'adaptation des infrastructures, il est aussi question, dans ce guide, de la mise en place de nouvelles stratégies telles que la réduction des impacts négatifs sur l'environnement et les individus, et qui vont bien au-delà de la recherche d'une conformité avec la réglementation actuelle.

S'agissant des bâtiments, sont mis en avant notamment la maximisation de la lumière, le confort acoustique, la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments grâce à l'utilisation de technologies et de matériaux issus de l'innovation et de la recherche, et qui sont une exigence européenne.

Ces bâtiments en outre devront s'insérer dans un quartier offrant aux habitants une haute qualité de vie en termes d'environnement grâce à la création et/ou l'amélioration d'espaces publics et d'aires de jeux, avec une densité de l'habitat maîtrisée et une gestion du bruit performante.

Développer des conceptions novatrices

Ce guide s'inscrit donc dans la démarche européenne de Recherche et Développement en matière d'efficacité énergétique des bâtiments et de l'utilisation des énergies renouvelables à travers son programme-cadre *Concerto*.

Dans ce programme, l'Union européenne souhaite que les collectivités locales et les responsables politiques assurent un rôle moteur auprès des acteurs du renouvellement urbain, de la construction et des services de l'énergie pour parvenir à diviser par 4 les consommations énergétiques à l'horizon 2050. Plusieurs villes européennes sont associées à ce projet



Photo-beboy/Shutterstock

comme Grenoble (France), Växjö (Suède) ou Delft (Pays-Bas).

Sachant que la Commission européenne estime que le secteur de la construction est le plus grand pollueur en Europe, ainsi que le plus grand consommateur de ressources énergétiques (42 %), d'émissions de gaz à effet de serre (35 %), d'extraction de ressources (50 %) et que la consommation en eau des ménages est exorbitante (au Luxembourg elle s'élève à 50 %).

Dans ce contexte, la Commission européenne estime qu'il est important de développer des conceptions novatrices telles que l'utilisation de matériaux sains et conçus pour un recyclage de haute qualité, de s'acheminer vers une efficacité énergétique et une réduction de la consommation d'eau ainsi que la végétalisation, dans la mesure du possible, des terrasses et des toits.

Trois leviers pour que cela change : la norme (plus de 5.000 normes en cours) ; la création de plateformes d'échanges, de veille et de coopération ; la prise en

Il est aussi question, dans ce guide, de la mise en place de nouvelles stratégies telles que la réduction des impacts négatifs sur l'environnement et les individus, et qui vont bien au-delà de la recherche d'une conformité avec la réglementation actuelle.

compte, dès la préconception, des critères environnementaux.

Face aux défis économiques et environnementaux, il est un fait que le secteur du bâtiment doit opérer sa mutation. Pour autant, en raison du coût que représente une politique de R&D, la majorité des petites entreprises de la Grande Région (92 %) qui travaillent dans ce secteur ne peuvent envisager d'intégrer l'innovation. Seules 8 % des plus grandes entreprises sont en mesure d'en supporter les coûts.

Un attentisme s'est donc installé, l'idée étant d'éviter le surcoût que de tels investissements représentent et d'attendre que l'innovation soit diffusée largement et à moindre coût pour l'acheter et se l'approprier. ☑

Martine Borderies

(1) Le *Guide Éco-Urbanisme* a été élaboré par le département de l'Aménagement du territoire du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire. https://amenagement-territoire.public.lu/content/dam/amenagement_territoire/GUIDE-ECO-URBANISME-JUILLET-2021.pdf

La comptabilité digitale au service de la performance de l'entreprise

Maxime Hissetout, entrepreneur : « Je travaille à 100 % pour mon business grâce à la digitalisation de ma comptabilité ». Progressivement, les tâches administratives et comptables deviennent simples, automatiques et rapides. « Digitaliser votre comptabilité », ce n'est pas mettre l'innovation technologique et l'intelligence artificielle au service de votre comptable pour en diminuer le coût mais bien de l'utiliser comme levier de rentabilité, de performance et de productivité.

Maxime suit ses résultats en ligne chaque mois grâce à la digitalisation de sa comptabilité : documents légaux, tableaux de bord, évolution de son bilan et comptes de résultats.

Tous les entrepreneurs rêvent de se consacrer à leur métier, à leur passion, là où ils prennent du plaisir et gagnent de l'argent.

Maxime se concentre sur l'objectif principal : servir et satisfaire ses clients

Dans la chaîne organisationnelle, Maxime négocie et signe des contrats. Jusque-là il n'a encore rien gagné. Maxime doit prester des services et/ou livrer une marchandise conforme à son engagement vis-à-vis du client. Pour conclure sa prestation ou sa livraison, Maxime émet une facture. Le travail de Maxime s'arrête là.

Son système de gestion des projets clients envoie automatiquement la facture à son comptable. Maxime laisse son comptable faire le suivi jusqu'à l'encaissement de la facture : extraits de compte, rappels, mises en demeure... Son comptable joue un rôle actif dans le suivi des paiements de ses clients. Maxime est heureux d'être un entrepreneur actif dans son métier. Son compte bancaire n'a jamais été aussi confortable.

Maxime entretient la relation avec ses partenaires : tous sont payés en temps et en heure !

Pour réaliser ses engagements envers ses clients, Maxime peut compter sur ses fournisseurs. Il a de beaux locaux et des employés qui ont confiance en l'avenir

de l'entreprise. Maxime a aussi simplifié la gestion de tous les flux financiers avec ses différents interlocuteurs, dont les administrations. Maxime ne souhaite pas perdre du temps et/ou de l'argent (amendes, intérêts de retard, frais de rappel...).

Ses factures fournisseurs arrivent directement chez son comptable. Son comptable calcule les salaires de ses employés motivés tout en respectant le droit du travail. Maxime a donné accès à ses comptes bancaires à son comptable, qui lui prépare tous ses paiements. Maxime ne se soucie plus de ses obligations légales : TVA, impôts et comptes annuels..., tous les documents sont partagés sur la plateforme digitale : Maxime et son comptable échangent tout en ligne.

Maxime cherche une banque qui le soutienne : une relation de confiance

Maxime a besoin d'une banque luxembourgeoise ouverte à collaborer au jour le jour avec lui et son comptable : pour gérer ses comptes efficacement et avoir accès à un financement rapide. Maxime aimerait avoir le service qu'il a dans ses filiales étrangères.

Maxime a des nouveaux projets. Maxime suit ses résultats en ligne chaque mois grâce à la digitalisation de sa comptabilité : documents légaux, tableaux de bord, évolution de son bilan et comptes

de résultats. Sa banque est rassurée sur ses chiffres et le soutient rapidement dans sa croissance.

Maxime améliore la pertinence et la rapidité de ses décisions : ses informations comptables sont à jour tous les mois

Maxime a besoin de se rassurer sur la rentabilité et la durabilité de son entreprise. Il a besoin d'anticiper, de réagir rapidement aux changements de son environnement : la hausse générale des coûts, la crise sanitaire, l'instabilité énergétique... Quels en sont les impacts sur sa performance et sur la viabilité de ses affaires ?

La présentation des chiffres et les conseils pour son entreprise sont personnalisés. Son comptable met en relation les euros et les données opérationnelles de son entreprise : nombre de produits vendus, heures prestées, marge commerciale par produit, par client, par secteur, par région...

Maxime a toutes les informations pour décider de l'avenir de son entreprise.

Philippe Docquier
Partner

Kolmio S.A.
www.kolmio.lu



Kolmio 
THE WAY TO PLAY MORE

Facturation électronique : une obligation dans le cadre des marchés publics

La loi du 13 décembre 2021 modifiant la loi du 16 mai 2019 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics et des contrats de concession est entrée en vigueur le 18 décembre 2021, rendant ainsi l'utilisation de la facture électronique obligatoire dans le cadre des marchés publics.

La loi définit la facture électronique comme étant « une facture qui a été émise, transmise et reçue sous une forme électronique structurée qui permet son traitement automatique et électronique, toute demande de paiement équivalente qui remplit ces mêmes conditions ou tout document ou message qui modifie la facture initiale et y fait référence de façon spécifique et non équivoque qui remplit ces mêmes conditions ».

Impacts pour les sociétés

La loi entend rendre obligatoire l'émission de factures électroniques par les opérateurs économiques dans le cadre de marchés publics ou de contrats de concession (B2G - Business to Government), ceci dans l'optique d'inciter les entreprises à se doter rapidement des moyens nécessaires pour émettre, transmettre et éventuellement recevoir des factures électroniques.

Dates à retenir

La loi prévoit une entrée en vigueur, échelonnée entre le 18 mai 2022 et le 18 mars 2023, en fonction de la taille des entreprises concernées :

- aux opérateurs économiques de grande taille : 5 mois après l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire le 18 mai 2022 ;
- aux opérateurs économiques de taille moyenne : 10 mois après l'entrée en vigueur, c'est-à-dire le 18 octobre 2022 ;
- aux opérateurs économiques de petite taille et celles nouvellement créées : 15 mois après l'entrée en vigueur, c'est-à-dire le 18 mars 2023.

Au-delà du cadre réglementaire, le passage à la facturation électronique est un

levier important de transformation et de rentabilité pour tous les secteurs.

Pourquoi utiliser la facturation électronique ?

Le recours à la facturation électronique permet de faire des économies significatives et de gagner en efficacité, notamment en bénéficiant des avantages suivants :

- rapidité de traitement ;
- réduction importante des coûts de traitement ;
- meilleure traçabilité des factures ;
- diminution des litiges ;
- accélération des délais de paiement ;
- consultation et archivage simplifiés ;
- comptabilité facilitée ;
- sécurité accrue concernant les données.

Étant une obligation pour le domaine du B2G (Business to Government), le passage à la facturation électronique est fortement conseillé et recommandé pour l'ensemble des entreprises qui ne sont pas encore impactées par la loi.

Comment utiliser la facturation électronique ?

Le réseau de livraison européen commun à toutes les entités adjudicatrices pour la réception automatisée des factures électroniques est PEPPOL (Pan European Public Procurement OnLine).

PEPPOL est un réseau d'échange de factures géré depuis 2012 par l'association internationale sans but lucratif de droit belge OpenPEPPOL et est utilisé par de nombreux pays.

Les entreprises devront ainsi :

- utiliser ce « réseau de livraison » désigné par voie de règlement grand-ducal pour la transmission des factures électroniques ;

- se conformer à la norme européenne EN 16931 1 2017 + A 1 2019 (édition 11/2019 qui définit les éléments d'information essentiels qu'une facture électronique doit contenir pour respecter la législation, y compris fiscale) et garantir l'interopérabilité intersectorielle, nationale et transfrontalière. La seconde partie CEN/TS 16931 2:2017 (édition 06/2017) liste les syntaxes/langages approuvés :

- XML UBL (Universal Business Language : langage d'affaires universel) défini dans la norme ISO/IEC 19845:2015 et maintenu par l'organisme sans but lucratif OASIS Open ;
- XML UN/CEFACT CII (Cross Industry Invoice) élaboré par le CEFACT-ONU, tel que spécifié dans les schémas XML 16B (SCRDM – CII).

Un opérateur économique dispose de plusieurs options pour être apte à émettre et transmettre des factures électroniques conformes via PEPPOL :

- louer un point d'accès PEPPOL auprès d'un des nombreux prestataires de services spécialisés déjà actifs dans le domaine ;
- mettre en place son propre point d'accès PEPPOL, une approche qui vaut pour des organismes d'une certaine taille qui disposent d'un service informatique expérimenté et de suffisamment de ressources ;
- utiliser un des logiciels de facturation ou de comptabilité (Enterprise Resource Planning (ERP)), de plus en plus nombreux vu le succès grandissant de PEPPOL, qui permet par défaut l'envoi de factures conformes via PEPPOL.

Afin de répondre aux besoins des opérateurs économiques qui ne disposent pas encore

La loi prévoit une entrée en vigueur, échelonnée entre le 18 mai 2022 et le 18 mars 2023, en fonction de la taille des entreprises concernées.

de capacités d'émission et de transmission automatisées de factures électroniques via PEPPOL, des solutions techniques alternatives non automatisées qui ne permettent que l'émission et la transmission manuelles et individuelles de factures électroniques seront mises à disposition des opérateurs économiques avant que l'obligation de facturer électroniquement soit d'application pour les premiers opérateurs économiques.

Ces solutions alternatives seront de deux types :

- un formulaire en ligne permettant d'émettre et de transmettre une facture électronique conforme en saisissant manuellement dans les champs du formulaire les éléments constitutifs de cette facture et en soumettant ce formulaire dûment rempli ;
- un formulaire en ligne permettant d'émettre et de transmettre une facture électronique conforme en téléchargeant une facture électronique déjà conforme et en la soumettant via le formulaire dûment rempli.

Les accompagnements en matière de facturation électronique

Le 15 mars 2022, afin de faciliter la digitalisation et la mise en place de la facturation électronique par les entreprises, la Chambre de Commerce a pu rassembler de nombreux participants à sa conférence en présentiel, dédiée à la facturation électronique. Cette matinée, avait pour objectif d'informer et de sensibiliser l'ensemble des entreprises concernant cette nouvelle loi. Gérard Soisson, du ministère de la Digitalisation, a mis en avant le cadre légal avec une explication détaillée de la facturation électronique. Par la suite, les participants ont pu assister à une table ronde rassemblant des experts du terrain.

Quelques jours plus tard, les Entrepreneurs' Days ont proposé une dizaine de Webinaires autour de la facturation électronique. Ces deux journées consécutives ont permis à plus de 450 participants

de s'informer et de pouvoir poser toutes leurs questions.

De plus, une panoplie de services dédiés est en cours de développement, notamment des formations spécifiques sur la facturation électronique proposées par la House of Training. La House of Entrepreneurship, quant à elle, a mis en place un accompagnement spécifique pour aider les entrepreneurs et orienter ceux-ci dans l'implémentation de leur outil de facturation électronique. L'objectif de ces services est la sensibilisation et l'accompagnement de chaque entrepreneur dans sa transformation digitale.

Soucieux de soutenir les entreprises dans leurs démarches de digitalisation et de faciliter la mise en œuvre de la facturation électronique obligatoire, le programme *Fit 4 Digital Package* soutenu par la Direction générale des Classes moyennes en collaboration avec Luxinnovation et la House of Entrepreneurship propose un package incluant l'*e-invoicing*. Ce package s'adresse aux petites et moyennes entreprises de 1 à 50 salariés et vaut tant pour le marché

public (B2G) que pour le marché privé (B2B). Les entreprises de moins de 50 salariés n'ayant pas encore de système ERP gérant leurs activités quotidiennes, telle la comptabilité, pourront profiter d'un module prévoyant l'installation d'un logiciel ERP ainsi qu'un système de facturation électronique.

Les entreprises de 50 à 249 salariés pourront profiter de l'aide au conseil respectivement de l'aide à l'investissement dans le cadre du programme *Fit 4 Digital* afin d'installer un logiciel ERP ainsi qu'un système de facturation électronique.

La Chambre de Commerce informera également les entreprises au sujet des nouvelles opportunités au niveau des services à valeur ajoutée à développer dans le contexte de la facturation électronique.

Pour toute demande d'informations et assistance : digital@houseofentrepreneurship.lu
Tél : (352) 42 39 39-840

Source : Chambre de Commerce.



La Chambre de Commerce publie un nouveau *Guide Pratique* dédié à la facturation électronique. Ce guide a pour objectif de fournir les éléments et pistes de réflexion nécessaires à la mise en place de la facturation électronique au sein des entreprises. De quoi parle-t-on exactement ? Quels sont les avantages à mettre en place un système de facturation électronique ? Quelles sont les étapes pour y arriver et les aspects juridiques à connaître ? Il donne également les contacts utiles, des conseils pratiques et des témoignages pour amorcer le changement de la meilleure manière possible.

Le *Guide Pratique* est disponible en français et en anglais et peut être téléchargé ou une version imprimée peut être commandée gratuitement sur www.cc.lu, rubrique Publications.

Innovation : la sécurité d'abord

Le développement accéléré de la digitalisation révolutionne les usages et apporte des opportunités illimitées en termes de gain de temps et d'efficacité – et ce, jusqu'aux domaines les plus cruciaux de notre économie. L'adoption de nouvelles technologies modifie les sociétés en profondeur : réseaux sociaux, cloud, 5G, Internet des objets, domotique faisant désormais partie du quotidien du plus grand nombre. Ils ne sont toutefois pas sans danger.

Le recours massif au télétravail dans le contexte de la pandémie a accentué cette évolution vers un monde toujours plus interconnecté. Ce changement a parfois été chargé de conséquences pour certaines entreprises, non préparées, qui ont été la cible d'importantes cyberattaques.

Les cybercriminels eux aussi, innovent

Les incidents de cybersécurité sont en effet en nette augmentation, souvent en raison de l'incapacité des organisations à intégrer efficacement la sécurité dès la conception de leurs outils de gestion. La recrudescence est telle que le nombre de tickets ouverts au Computer Incident Response Center Luxembourg (CIRCL) a presque triplé en trois ans, passant de 172.000 signalements en 2018 à plus de 470.000 en 2021⁽¹⁾. Les principales menaces sont la fuite d'informations à des tiers, l'installation de logiciels malveillants ou encore l'hameçonnage.

Inévitablement, les cybercriminels innovent eux aussi continuellement dans leurs modes opératoires et deviennent plus agressifs. La seule solution pour se prémunir de risques opérationnels, financiers et d'image est d'investir de façon efficace dans la sécurité informatique.

Le Luxembourg, bon élève au niveau européen

Le cybercrime est un sujet de préoccupation récurrent et grandissant. Le Luxembourg est précurseur dans ce sens, comme la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) l'a récemment démontré avec la mise à jour de la circulaire 21/769 qui entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2022. Celle-ci définit les exigences en matière de gouvernance et de sécurité qui doivent être respectées par les entreprises du secteur financier lors de l'utilisation du télétravail.

Inévitablement, les cybercriminels innovent eux aussi continuellement dans leurs modes opératoires et deviennent plus agressifs.

Toujours dans le domaine financier, au niveau européen cette fois, le projet de règlement DORA (Digital Operational and Resilience Act), qui devrait être applicable début 2023, aura pour but d'améliorer la cyber-résilience des acteurs de ce secteur en définissant un cadre de gouvernance et de contrôle interne. Les entreprises devront mettre en place une gestion des risques informatiques (liés à leur activité et à celle de leurs partenaires). Elles devront communiquer sur leurs principaux incidents et menaces auxquels elles font face, et enfin organiser régulièrement des tests d'intrusion pour vérifier leurs défenses.

S'entourer des bons partenaires et se préparer

Pour se préparer à ces changements réglementaires et surtout déterminer si les infrastructures et les mesures de sécurité en place sont sûres dans un contexte de menaces et de réglementation en constante évolution, les entreprises doivent s'entourer des bons partenaires qui les aideront à établir une feuille de

route solide et assurer la continuité de leurs opérations.

EY en tant que leader mondial sur les services en cybersécurité ⁽²⁾, a les capacités et l'expertise pour vous accompagner face à ces défis, n'hésitez pas à nous contacter.

Planifier, élaborer et optimiser les principales stratégies et initiatives en matière de cybercriminalité sont en effet la clé pour intégrer les processus de cybersécurité à l'ensemble de la chaîne de valeur et tirer le meilleur parti des possibilités d'innovation infinies qu'apportent les nouvelles technologies. ☑

Guillaume Carballo

Associate Partner,
Cybersecurity Leader

EY Luxembourg



(1) Source : CIRCL Operational Statistics.

(2) Source : The Forrester Wave™: Global Cybersecurity Consulting Providers, Q4 2021.



Comment la réglementation peut-elle suivre le rythme de l'innovation technologique ?

Alors que la technologie transforme les services financiers, les régulateurs et le secteur doivent garantir la sécurité des clients sans freiner l'innovation.

ey.com/lu/cybersecurity



The better the question. The better the answer. The better the world works.

EBRC

Protégez vos données !

La donnée est l'une des principales ressources économiques dans le monde actuellement. Le développement des nouvelles technologies n'y est pas étranger et pousse les cybercriminels à ruser toujours plus pour obtenir de l'argent, nuire aux entreprises ou aux États. Face à l'évolution croissante des cybermenaces, elle se doit d'être protégée et exploitée au sein d'un système qui offre toutes les garanties organisationnelles et techniques. Entretien avec Aurélien Mangin, Information Security Officer chez EBRC.

Les cybermenaces évoluent constamment. Quelles ont été les plus dangereuses récemment ?

Fin 2020, des pirates ont réussi à infiltrer le système d'information de quelque 18.000 entreprises qui utilisaient le même logiciel de supervision réseau, dont certaines versions contenaient une porte dérobée (*backdoor*). Entre vols d'informations et destructions de données sensibles, les impacts ont été importants. En décembre 2021, la faille Log4Shell contenue dans la librairie Apache Log4j (système de journalisation d'événements) a été détectée dans des millions d'applications Java. Elle a permis à des attaquants d'exécuter du code arbitraire à distance, sans authentification. L'impact a également été énorme. Tout récemment, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a donné lieu à une recrudescence du nombre de cyberattaques telles qu'attaques par déni de service, *ransomwares*, *wiper*, un type de virus qui a été remis au goût du jour et qui a pour seul objectif de détruire purement et simplement toutes les données présentes dans un système.

Comment s'en protéger ?

Parmi les bonnes pratiques, je dirais tout d'abord qu'il faut renforcer les mécanismes d'accès aux systèmes : l'authentification, notamment via des mots de passe longs et complexes, associés à un second facteur (par exemple un *token* qui donne un code unique...) et renforcer la gestion des identités et des accès. Mais aussi d'autres mesures comme par exemple la mise en place de règles de supervision et de détection, celles-ci permettant



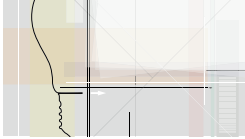
Aurélien Mangin, Information Security Officer, EBRC.

d'avoir des alertes en temps réel sur des événements et comportements anormaux ; envisager des sauvegardes hors ligne des applications et systèmes critiques ; mettre en place un plan de gestion de crise afin d'assurer la continuité des activités et le retour à la normale. Mais évidemment, les mesures de sécurité à mettre en place ne se limitent pas qu'à cela.

La sécurité ne s'improvise pas. Si vous n'aviez qu'un seul conseil à donner aux entreprises, quel serait-il ?

Je dirais l'utilisation d'un *framework* sécurisé

car il permet de suivre un cadre standardisé, dans une optique d'amélioration continue. Le but est d'avoir une approche à la fois flexible, performante et mesurable, en implémentant des contrôles de sécurité permettant d'adresser ses risques. On peut citer les normes ISO, et notamment l'ISO 27001 pour la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information, le NIST (National Institute of Standards and Technology) Cybersecurity framework, le CIS Controls (Center for Internet Security)... Ces différents *frameworks* proposent un ensemble de directives qui aident à gérer efficacement



« *L'être humain est loin d'être infaillible et il est souvent le maillon faible dans le dispositif. La fréquence des erreurs d'origine humaine reste élevée et leur impact dans notre monde technologique hyperconnecté peut déclencher un incident rapidement critique pour l'entreprise. Comme c'est aussi l'être humain qui met en place les processus et les contrôles, il est donc nécessaire de les tester et de les mettre à jour très régulièrement dans un processus d'amélioration continue et, dans la mesure du possible, de mettre en place des mécanismes pour réduire au maximum les risques d'origine humaine.* »

la sécurité du système d'information, car ils offrent un cadre, qui représente un gage de bonnes pratiques à l'entreprise, qu'elle soit certifiée ou pas.

L'évaluation continue est donc la meilleure approche à adopter ?

En effet, pour connaître ses faiblesses, il est important d'évaluer la sécurité de son système d'information de manière continue. Par exemple, en effectuant régulièrement des scans de vulnérabilité et des tests d'intrusion. Ces tests permettent de mettre en avant des failles permettant notamment de rentrer sur les infrastructures informatiques et de savoir quels correctifs appliquer pour réduire tout risque cyber. Mesurer l'efficacité des contrôles de sécurité en place avec des KPI (Key Performance Indicators) permet au management de l'entreprise d'identifier les domaines où des actions sont requises. Enfin, il est indispensable de réaliser des audits régulièrement, internes ou externes, car ceux-ci permettent non seulement d'évaluer notre maturité avec un point de vue extérieur, mais permettent également d'avoir une vue globale sur la sécurité de l'entreprise.

Quelle importance doit-on accorder aujourd'hui à la donnée privée ?

Le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) a permis de rendre aux citoyens – européens exclusivement pour le moment – le contrôle sur leurs données à caractère personnel, surtout sur leurs données sensibles comme celles relatives à la santé, aux orientations reli-

gieuses, politiques, sexuelles... L'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPO), qui doit être une personne compétente, indépendante et rattachée au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entreprise, permet de veiller à ce qu'aucune dérive ne passe entre les mailles du filet. Son rôle est de sensibiliser les employés aux enjeux de la protection des données personnelles, d'être à l'écoute des personnes physiques et répondre à leurs requêtes endéans le mois qui suit, de mettre en place des équipes dédiées et des contrôles adaptés pour assurer la sécurité des données personnelles, enfin de gérer les incidents en cas de fuite de celles-ci... On voit aujourd'hui d'autres pays hors Union européenne implémenter des cadres semblables au RGPD.

Au final, l'humain est-il le maillon faible ?

Incontestablement, car l'être humain est loin d'être infaillible et il est souvent le maillon faible dans le dispositif. La fréquence des erreurs d'origine humaine reste élevée et leur impact dans notre monde technologique hyperconnecté peut déclencher un incident rapidement critique pour l'entreprise. Comme c'est

aussi l'être humain qui met en place les processus et les contrôles, il est donc nécessaire de les tester et de les mettre à jour très régulièrement dans un processus d'amélioration continue et, dans la mesure du possible, de mettre en place des mécanismes pour réduire au maximum les risques d'origine humaine. L'ingénierie sociale, l'appâtage (*baiting*), l'hameçonnage (*phishing*) sont les attaques les plus répandues aujourd'hui et qui visent en premier lieu les personnes physiques. Il est donc impératif de rappeler régulièrement au sein de l'organisation les bonnes pratiques en termes de cybersécurité. À titre d'exemple chez EBRC, nous le faisons via des sessions de sensibilisation, via notre plateforme d'apprentissage en ligne et via des exercices de simulation. Mais il existe aussi d'autres moyens de sensibilisation tels que des *serious games*... Former et impliquer tous les collaborateurs dans la gestion de la sécurité de l'entreprise réduit drastiquement les risques de cyberattaques. La sensibilisation des collaborateurs reste donc l'une des clés que toute entreprise ne doit pas hésiter à utiliser, voire à surutiliser !

Propos recueillis par Isabelle Couset

« *Parmi les bonnes pratiques, je dirais tout d'abord qu'il faut renforcer les mécanismes d'accès aux systèmes : l'authentification, notamment via des mots de passe longs et complexes, associés à un second facteur (par exemple un token qui donne un code unique...) et renforcer la gestion des identités et des accès.* »

Blockchain : des promesses et des défis

Les perspectives ouvertes par les blockchains sont considérables. Cinq secteurs vont être révolutionnés par leur arrivée et leur développement rapide : les secteurs bancaire et financier, la santé, le commerce, les domaines de l'énergie et l'industrie manufacturière. Des problèmes sont à prévoir en raison d'une technologie jugée peu mature.

Le Forum Économique Mondial (FEM) déclarait dans son rapport *Deep Shift Technology Tipping Points and Societal Impact* (2015) que « d'ici dix ans, 10 % du PIB mondial sera stocké, documenté, exécuté par un processus de type Blockchain ». Tous les secteurs sont concernés, y compris les gouvernements et les organismes réglementaires. De son côté, le consultant spécialisé britannique Juniper Research indiquait (2017) que 39 % des entreprises de plus de 20.000 employés envisageaient ou avaient déployé la technologie Blockchain.

Les promesses des blockchains

En théorie, la technologie Blockchain est simple à appréhender : il s'agit de technologies de stockage, de transmissions des informations permettant la constitution de registres répliqués et distribués, sans organe central de contrôle mais sécurisées grâce à la cryptographie, structurées par des blocs liés les uns aux autres. Dans les domaines bancaire et financier, des leaders du secteur tels que Deutsche Bank, Northern Trust, Barclays, HSBC l'ont adoptée ou sont en voie de le faire pour numériser les actifs, accélérer les processus de *trading*, renforcer la cybersécurité et aussi créer de nouvelles opportunités d'affaires. Des « contrats intelligents » et une ou plusieurs blockchains sont utilisés afin de documenter, de suivre et d'automatiser les règlements (financiers), les paiements transfrontaliers et les événements-clés de financement commercial. Rapidité et souplesse, pari

sur le long terme incitent ces secteurs à promouvoir cette technologie Blockchain.

Dans le domaine de la santé, les grands fabricants de médicaments et d'appareils médicaux se sont tournés vers cette technologie pour un meilleur accès aux données personnelles des patients dans le cadre de thérapies personnelles en raison d'une traçabilité efficace, de l'amélioration du contrôle de la qualité, de garanties contre les contrefaçons. Hôpitaux, médecins, assureurs collaborent afin d'accélérer la création de dossiers électroniques de santé sécurisés et faciles d'accès.

Le secteur du commerce peut également améliorer les processus de nombreuses façons : suivre les marchandises dès le début de la chaîne d'approvisionnement, par exemple, jusqu'aux points de vente et de service. Avec la possibilité de prendre des mesures nécessaires en cas de complications dans la chaîne.

Les problèmes à prévoir

Selon les experts, ces innovations encore peu matures d'un point de vue technologique vont conduire à de nombreux problèmes dont deux types ont été identifiés : celui de la capacité à faire face à une augmentation significative du nombre de transactions, à commencer par celle du Bitcoin, et celui de la fiabilité des réseaux.

Bien qu'il soit plus difficile de pirater un registre distribué entre plusieurs « nœuds » disséminés à travers le monde qu'un unique serveur, de récents événements ont montré

que la Blockchain n'était pas à l'abri de piratages ; la disparition de 850.000 Bitcoins en 2014 est restée dans toutes les mémoires. Celui-ci n'est qu'un exemple pris parmi d'autres. Par conséquent, le déploiement du vote électronique comme celui des objets connectés requiert au préalable, selon les spécialistes, d'importantes évolutions dans les systèmes de sécurité.

Bien que les Blockchains soient encore à un stade peu avancé, il convient de ne pas « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Rapidité, souplesse, pari sur le long terme, forte technicité, elles offrent une opportunité nouvelle pour les start-up qui évoluent dans le secteur des TIC (crédit bancaire/capital risque).

Elles représentent des défis pour la recherche, la consommation énergétique, pour des problèmes juridiques face au blanchiment d'argent issu du crime organisé...

Aussi, un nombre croissant d'universités américaines prestigieuses parmi lesquelles Stanford financent-t-elles des laboratoires d'études dédiés à l'étude de la Blockchain. ☑

Martine Borderies

Sources :

Ces 5 secteurs que va révolutionner la blockchain, www.usinenouvelle.com

Deep Shift Technology Tipping Points and Societal Impact, World Economic Forum, https://www3.weforum.org/docs/WEF_GAC15_Technological_Tipping_Points_report_2015.pdf

Selon les experts, ces innovations encore peu matures d'un point de vue technologique vont conduire à de nombreux problèmes dont deux types ont été identifiés : celui de la capacité à faire face à une augmentation significative du nombre de transactions, à commencer par celle du Bitcoin, et celui de la fiabilité des réseaux.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE (BIENTÔT) OBLIGATOIRE



ÊTES-VOUS PRÊTS ?

À PARTIR DU 18 MAI 2022 ET AVANT LE 18 MARS 2023,
TOUTES LES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES DEVRONT
Avoir adopté la facturation dématérialisée
pour les opérations *BUSINESS TO GOVERNMENT (B2G)*.
ANTICIPEZ DÈS MAINTENANT LE PASSAGE À LA FACTURE ÉLECTRONIQUE
BUSINESS-TO-BUSINESS (B2B) ET *BUSINESS-TO-CONSUMER (B2C)*.



House of Entrepreneurship

T.: (+352) 42 39 39 840 - digital@houseofentrepreneurship.lu - www.houseofentrepreneurship.lu

La facturation électronique dope la performance de votre entreprise

- **Efficace** - pas d'erreur d'encodage, pas d'intermédiaires
- **Rapide** - réduction des tâches administratives
- **Rentable** - diminution de 60% du coût global de la facture
- **Durable** - ni papier, ni transport
- **Trésorerie sous contrôle** - sécurisation et traçabilité en temps réel

Nous vous accompagnons dans la mise en place de la facturation électronique au sein de votre entreprise.

**CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG**
POWERING BUSINESS

HOUSE OF _____
ENTREPRENEURSHIP
powered by the Luxembourg Chamber of Commerce

Liberté d'expression et réseaux sociaux : le dilemme

La prolifération des discours de haine, racistes, les offenses aux croyances, les fausses informations sont sur le Web et les réseaux sociaux autant de dérives qui nuisent à la liberté d'expression et de communication telle que garantie par l'article 11 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. La régulation de la parole qui s'impose, fait l'objet de débats, de polémiques et de controverses.

De nombreuses réflexions sont en cours à l'échelle européenne et nationale, et qui s'appuient sur le travail de chercheurs venus de différents horizons, tels que philosophes, juristes, économistes ingénieurs et ONG. Comment en effet inventer une régulation démocratique de la parole qui prenne en compte la complexité des questions induites par le phénomène numérique ?

Retour des préoccupations éthiques

Sur la planète du numérique, le retour des préoccupations éthiques est plutôt une bonne nouvelle ; elle révèle une attention aux autres. Les décideurs sollicitent de plus en plus les recommandations des milieux académiques, des cercles de réflexions, des églises. Le sociologue Edgar Morin a formulé la recommandation suivante : « ... Entre les tenants d'une liberté qui font fi de toute considération pour autrui et ceux qui acceptent des contraintes par esprit de responsabilité vis-à-vis d'autrui, il y a un fossé... pour autant, mieux vaut tenter de faire dialoguer ces deux camps plutôt que de les opposer. » D'autres observent que les décideurs politiques devraient être sensibles à la dimension générationnelle, à la diversité des groupes et des cultures qui s'expriment sur la Toile, et éviter d'enfermer les individus dans des catégories. Promouvoir une éthique du



Photo-Twin Design/Shutterstock

numérique est également au centre des préoccupations de l'Europe qui s'est saisie de cette question dans son programme stratégique numérique pour 2019/2024 : « une voie qui soit centrée sur l'homme et fondée sur le respect des droits fondamentaux et des valeurs européennes qui se distingue du laissez-faire... »

Tous s'entendent pour dire qu'il est nécessaire de faire connaître et d'expliquer les propositions élaborées dans ces instances spécialisées et qui se réfèrent aux principes fondamentaux, à la vigilance, et formulent des limites et des interdits.

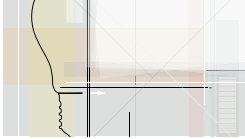
Une régulation indispensable

Sanctionner, introduire la notion de responsabilité (civile) des individus avec son corollaire la fin de l'anonymat, l'obligation

de rendre des comptes de ses possibles fautes (ex. journalistes et chroniqueurs), mettre en place la responsabilité pénale des entreprises du numérique, réparer les éventuels « préjudices à autrui » des victimes (le cas des anti-vax), imposer davantage de transparence dans le fonctionnement des grands acteurs du numérique font partie des objectifs poursuivis.

Ainsi, des États membres se sont dotés d'une législation contraignante à l'égard des réseaux sociaux, comme le Luxembourg avec la loi du 8 juin 2004 relative à la liberté d'expression et qui fournit une base juridique pénale pour sanctionner les propos haineux publiés notamment sur les pages Facebook. La justice allemande examine quant à elle si un agissement pénalement répréhensible peut être retenu à l'encontre du patron de Facebook pour manque de coopération suite à une plainte déposée pour « incitation à la haine » et menace dans la foulée d'instaurer un système d'amendes à hauteur de 50.000 EUR par publication incriminée. Par crainte des pénalités, Facebook Allemagne a donc mis en place un bouton de signalement et embauché du

Il est indéniable que de nouveaux dispositifs techniques et juridiques doivent être inventés pour résoudre les problèmes du XXI^e siècle ; les solutions actuelles datent du XX^e et sont par conséquent inadaptées à l'ère du numérique.



Confier aux seuls États la régulation fait craindre à certains la tentation de la surveillance et du contrôle généralisés de certains pays (Birmanie et Inde/pays de l'Est européens), détournant à leur profit des contenus jugés haineux aux motifs de surveillance afin de mieux empêcher les citoyens de s'exprimer. À l'opposé, d'autres estiment que seule une intervention étatique indépendante est en mesure de veiller à l'application des règles d'intérêt général.

personnel pour modérer. La France examine les propositions faites dans le rapport de la Commission Bronner, dite « Les Lumières à l'ère numérique », notamment celle de renforcer les exigences en matière d'informations fiables et correctes. À défaut, la responsabilité civile sera engagée.

L'Union européenne, qui s'attache à développer son propre modèle, élabore un nouveau cadre réglementaire avec le *Digital Services Act*, le *Digital Markets Act* et le *Data Governance Act*, des textes qui font actuellement l'objet de discussions et devraient entrer en application en 2022. Il y est fait état du devoir de vigilance imposé aux plateformes, de la protection de la liberté d'opinion, du respect de la liberté d'expression, conformément aux normes internationales ; ces modalités représentent des avancées importantes. La directive sur la protection des données personnelles (1995), le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD-2018) qui vient renforcer la transparence des plateformes ainsi que l'usage fait des données à caractère personnel, le droit à l'oubli et le droit pour les usagers de récupérer leurs données pour les transporter sur des plateformes de leur choix représentent un pas supplémentaire dans le dispositif mis en place par l'Union européenne. Le RGPD s'applique également aux acteurs étrangers proposant leurs services aux Européens. Certains déplorent cependant (Reporters sans frontières) que l'exigence de neutralité politique, idéologique, religieuse et la garantie de l'indépendance des régulateurs nationaux ne fassent pas partie des questions traitées.

À qui confier le rôle d'arbitre ?

Le régulateur français du numérique (ARCEP – Autorité de régulation des communica-

tions électroniques, des postes et de la distribution de la presse), dans son rapport 2020 sur l'état d'Internet en France, observe : « *L'objectif... s'assurer que les réseaux d'échanges se développent comme un bien commun c'est-à-dire... universalité, performance, neutralité, confiance, loyauté... qu'à cette fin une intervention étatique indépendante est nécessaire pour veiller qu'aucune force... économique ou politique ne soit en situation de contrôler...* ». La France, l'Allemagne et les Pays-Bas poussent en outre la Commission, autorité européenne, à durcir le ton vis-à-vis des GAFAM. Ces trois pays dénoncent la collecte massive, permanente et de toute nature des données sur Internet, qui s'effectue sans aucun encadrement réglementaire ni législatif. Des données qui deviennent de plus en plus un enjeu de marketing, économique, politique, stratégique.

Confier aux seuls États la régulation fait craindre à certains la tentation de la surveillance et du contrôle généralisés de certains pays (Birmanie et Inde/pays de l'Est européens), détournant à leur profit des contenus jugés haineux aux motifs de surveillance afin de mieux empêcher les citoyens de s'exprimer. À l'opposé, d'autres estiment que seule une intervention étatique indépendante est en mesure de veiller à l'application des règles d'intérêt général.

L'idée d'autorégulation des plateformes numériques a été, à l'origine, défendue par les instances européennes en relation avec les gouvernements et les institutions (2016). Notamment en matière de lutte contre les diffamations, les fausses informations qui circulent sur l'Internet. Par exemple, YouTube a été le premier à mettre en place, en 2010, une procédure d'appel, pas totalement transparente du reste ;

Facebook, en 2018, a créé son conseil de surveillance composé de juristes et de membres d'organisation de défense des libertés. Cependant, être juge et partie n'est pas idéal (cf. La Quadrature du Net, association de défense et de promotion des droits et libertés sur Internet, fondée en 2008).

Actuellement en chantier, des audits des plateformes sont prévus.

Des ONG (Internet Sans Frontières), des collectifs (#jesuislà) sont également impliqués dans la régulation des réseaux sociaux en collaboration avec la Commission européenne.

Les algorithmes, une nouvelle forme d'autorité ?

Les algorithmes programment la hiérarchisation des messages. Le sociologue français Dominique Cardon le souligne et distingue quatre méthodes fondées sur les critères suivants : la popularité (marché publicitaire), l'autorité (le nombre de citations d'une personne), la réputation (followers) ou la préduction (recommandations de Netflix ou Amazon). Une sorte de guidage automatique confortable par les algorithmes, mais qui a sa face sombre. Ce spécialiste défend l'idée que l'expérimentation et le contrôle des algorithmes devront être encouragés sous peu.

Il est indéniable que de nouveaux dispositifs techniques et juridiques doivent être inventés pour résoudre les problèmes du XXI^e siècle ; les solutions actuelles datent du XX^e et sont par conséquent inadaptées à l'ère du numérique. Et si, après avoir porté atteinte à la liberté d'expression (à la démocratie), le numérique était aussi l'occasion de construire un modèle démocratique différent qui, avec des moyens nouveaux, favoriserait la démocratie directe et le débat (informé) ?

Martine Borderies

Sources :

Bernard Jarry-Lacombe, Jean-Marie Bergère, François Euvé et Hubert Tardieu, *Pour un numérique au service du bien commun*, Éditions Odile Jacob, 2022.

Dominique Cardon, *À quoi rêvent les algorithmes – Nos vies à l'heure des big data*, Éditions du Seuil, 2015.

Un écosystème start-up désormais bien étoffé

Le Luxembourg compte aujourd'hui quelque 500 start-up, soutenues par une quinzaine d'incubateurs et de nombreux programmes et initiatives dédiés. Cette dynamique entrepreneuriale, orientée vers l'innovation, est stratégique pour le développement de l'économie.

À la poursuite de son ambition de devenir une *start-up nation*, Luxembourg développe un écosystème riche et diversifié pour soutenir l'émergence de jeunes entreprises innovantes. Dans une optique de diversification de son économie, le Grand-Duché mise notamment sur cette dynamique entrepreneuriale pour permettre à des nouvelles idées d'émerger et de grandir. Alors qu'il y a une quinzaine d'années, les entrepreneurs le confirmeront, le pays semblait bien dépourvu de solutions pour celui qui, débutant, pouvait faire valoir de bonnes idées, les choses ont bien évolué.

Des initiatives structurantes

« L'écosystème luxembourgeois des start-up a connu une constante croissance au cours des dernières années et regroupe aujourd'hui plus de 500 start-up, résumait Franz Fayot, lors d'une récente visite à la House of Startups. Le développement de l'écosystème a été soutenu par la mise en place d'initiatives structurantes telles que les aides publiques aux jeunes entreprises innovantes, le programme d'accélération Fit4Start ou le Digital Tech Fund. La House of Startups est une infrastructure-clé qui complète efficacement l'offre de services et les programmes d'accompagnement qui sont proposés aux start-up, notamment par Luxinnovation et mes services au ministère de l'Économie. »

Près de 200 start-up en ville

Inaugurée en juin 2018, la House of Startups est située dans le quartier de la Gare et peut accueillir entre 150 et 200 start-up sur près de 6.000 m² de surface. Infrastructure mise en place par la Chambre de Commerce dans le but de fédérer et soutenir l'écosystème des start-up au Luxembourg, la House of Startups rassemble sous un même toit plusieurs centres d'innovation, incubateurs, accélérateurs d'entreprises et



Source : Luxinnovation

sociétés de conseil en matière de start-up, dont la Luxembourg House of Financial Technology (LhoFT) dédiée aux FinTech, le Luxembourg-City Incubator (LCI), Le Village by CA, l'incubateur international du groupe Crédit Agricole, ainsi que l'International Climate Finance Accelerator (ICFA).

Un vaste écosystème

Les 500 start-up évoquées par le ministre de l'Économie sont actives dans de nombreux domaines : espace, industrie, big data, mobilité, logistique, cybersécurité, FinTech, informatique, technologies de la santé, technologies propres...

Au total, le pays compte aujourd'hui une quinzaine d'incubateurs. À ceux déjà évoqués, il faut ajouter #LePlateau, le MeSIS, le Technoport, Tomorrow Street, l'University of Luxembourg Incubator, le 1535°, Neobuild, l'Innovation Hub Dudelange, l'ICFA, la House of Biohealth. À cela s'ajoutent encore des programmes dédiés, d'incubation ou d'accélération et un ensemble de services dédiés aux jeunes acteurs, des plateformes de réseautage et désormais des événements thématiques.

Aujourd'hui, tout cet écosystème est rassemblé sous la bannière Start-up Luxembourg, une initiative publique qui vise à « refléter le dynamisme de l'environnement économique luxembourgeois, idéal pour que les start-up s'installent et se développent au cœur de l'Europe. Startup Luxembourg représente et fédère tous les acteurs de l'écosystème qui soutiennent l'entrepreneuriat et favorisent l'innovation ».

Une dynamique à renforcer et à valoriser

L'initiative poursuit quatre objectifs principaux :

- développer une identité forte et unique pour l'écosystème des start-up au Luxembourg et mettre en valeur son dynamisme et sa maturité ;
- vis-à-vis de l'international, être le premier point d'entrée vers l'écosystème des start-up ;
- fournir aux start-up nationales et internationales un accès direct au bon partenaire de l'écosystème pour développer leur activité ;

- représenter l'écosystème des start-up luxembourgeoises et mettre en avant ses avantages lors des grands événements internationaux.

L'enjeu, aussi, est de renforcer l'écosystème pour bien accompagner les start-up tout au long de leur cycle de vie, de la création à l'accélération de leur développement, en passant par l'internationalisation de l'activité. Un des enjeux majeurs, dans cette perspective, est de soutenir le financement de ces développements, notamment en facilitant l'accès à des fonds ou à des investisseurs. ✓

Sébastien Lambotte

Un incubateur dédié à l'économie sociale et solidaire

Au sein du LCI (Luxembourg-City Incubator) est hébergée, depuis octobre 2021, la Maison de l'économie Sociale et de l'Innovation Sociale (MeSIS), anciennement installée à la côte d'Eich. La MeSIS a été mise en place à l'initiative du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en octobre 2018, et traduit la volonté du gouvernement de développer l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la politique de diversification économique du Luxembourg. Elle rassemble tous ceux qui s'intéressent à l'économie sociale et solidaire (ESS), à l'innovation sociale et plus largement à l'entrepreneuriat social et aux Sociétés d'Impact Sociétal (SIS). Ainsi, la MeSIS se veut être le partenaire privilégié des créateurs d'entreprise à finalité sociale et/ou sociétale ainsi qu'un lieu de travail et d'échanges. Actuellement, elle accompagne 5 start-up : Youth&Work, A-Prendre, Art Square Lab, KnowthyBrand Women et Touchpoints.

<https://mesis.lu>

ALD Car-sharing

La solution de voiture(s) partagée(s) en entreprise
Découvrez nos offres spéciales tout inclus !

Fiat 500e
& solution car-sharing








Dès 489 €/mois htva*

Volkswagen ID.3
& solution car-sharing



Dès 499 €/mois htva*

Les offres spéciales ALD Car-sharing

-  Une formule tout compris pour vos besoins en auto-partage & pour la gestion des véhicules de pool : véhicule, solution car-sharing
-  Une application de partage intuitive et intelligente
-  Un accompagnement pour la mise en place de la solution
-  Un service de vérification régulier des véhicules
-  Un nettoyage mensuel intégral offert

EN SAVOIR PLUS



Vous possédez déjà un véhicule ? Digitalisez votre flotte dès 99€/mois htva !

*Exemples non-contractuels, incluant: la location du véhicule, l'offre « drive » car-sharing (199€/mois htva) ainsi qu'un nettoyage mensuel intégral d'une valeur de 59€ offert. Loyers mensuels annoncés htva domiciliés, sans apport, pour une location longue durée de **36 mois et pour 45000 km**. Après déduction de la prime gouvernementale applicable, valable pour toute commande jusqu'au 31/03/2024, avec mise en circulation jusqu'au 31/12/2024 inclus. Le loyer est mentionné à titre indicatif, et est susceptible de varier en fonction notamment de l'évolution des prix du constructeur, de l'obtention de la prime et du maintien des conditions prévues par le gouvernement luxembourgeois. Assurances (conducteur, RC), entretien, assistance, véhicule de remplacement, pneus été-hiver inclus. Service car-sharing opéré par Moovee. Offre réservée aux professionnels luxembourgeois, valable uniquement sur les deux offres susmentionnées **jusqu'au 30.06.2022** chez Axus Luxembourg opérant sous ALD Luxembourg dans la limite des stocks disponibles. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.
Durée minimale d'engagement: 36 mois.

Powered by
moovee
drive different

ALD
Automotive

Un sérieux coup de pouce pour la recherche

Pour les années 2022 à 2025, les dotations de l'État en faveur de l'Université du Luxembourg et des autres centres de recherche publics est en augmentation de plus de 17 %, pour un montant total de 1,7 milliard EUR.

Mi-janvier, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est engagé à verser à l'Université du Luxembourg et aux autres centres de recherche publics un montant global de 1,7 milliard EUR. Ces dotations, en augmentation de 17 %, seront attribuées dans le cadre des nouvelles conventions pluriannuelles (2022-2025).

En contrepartie de leur financement par l'État, ces acteurs s'engagent à mener des programmes de recherche bien identifiés, avec des résultats attendus à la clé. « Ces missions se veulent avant tout un engagement collectif de la recherche publique pour nourrir et renforcer le développement économique et social du pays », a déclaré le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Meisch. Ces dotations étatiques permettront à l'Université du Luxembourg et aux trois centres de recherche publics de développer des projets spécifiques dans des domaines tels que Digitalisation et données, Développement durable et Énergie, ou Médecine et santé.

Une coopération renforcée

Pour la première fois, ce programme pluriannuel comporte un chapitre commun à l'Université et aux trois centres de recherche publics, sur base de collaborations renforcées entre la recherche publique, l'enseignement supérieur, le monde économique et la société en général. Les acteurs se sont notamment mis d'accord pour développer différentes « missions » dans les quatre domaines suivants : le numérique au service de la médecine personnalisée, les technologies financières du futur, l'éducation, la formation et les compétences au 21^e siècle et, enfin, les défis climatiques et énergétiques. Ces quatre missions seraient cofinancées par des instruments du Fonds National de la Recherche.



Photo-Chokniti Khongchum/Shutterstock

Outre ces missions, l'Université et les centres de recherche publics ont identifié plusieurs points de coopération renforcée comme l'affiliation conjointe de chercheurs, la création de groupes de recherche inter-institutionnels, le développement de plateformes et d'infrastructures communes ou encore le transfert de connaissances et de technologie.

En hausse de 17,6 % par rapport aux précédentes conventions (2018-2021), les dotations seront réparties, dans le détail, de la manière suivante : 908,28 millions pour l'Université, 219,41 millions pour le LIST, 182,54 millions pour le LIH, 62,08 millions pour le LISER et 294,03 millions pour le FNR. Un bonus de 35 millions sera réparti entre les institutions sur le critère de performance dans le contexte du programme-cadre de recherche et de développement de l'UE.

Nouveau centre interdisciplinaire en vue

Dans le domaine du développement durable et de l'énergie, la création

d'un nouveau centre interdisciplinaire axé sur les systèmes environnementaux, l'Interdisciplinary Centre in Environmental Sustainable Systems, sera une initiative majeure du plan quadriennal pour l'Université. L'institution s'engage également à faire progresser son enseignement et sa recherche dans le domaine de la santé, en poursuivant notamment le développement de son offre d'enseignement médical par la mise en place des programmes de formation universitaire en soins infirmiers.

Parmi les autres projets d'envergure, le LIH œuvrera à la création d'un environnement propice à l'exploitation des données dans le secteur de la santé au Luxembourg : le Clinnova Data Integration Centre (C-DIC) qui implique toutes les parties prenantes pour développer et gérer un système informatique interopérable entre la CNS, e-Santé, le ministère de la Santé, les hôpitaux et les institutions de recherche.

Michaël Peiffer

Une plateforme ouverte pour stimuler l'innovation

Research Luxembourg, structure qui regroupe les principaux acteurs publics de la recherche au Luxembourg, vient de lancer une plateforme d'innovation ouverte. Son but ? Faire connaître les innovations existantes aux entrepreneurs et créer de nouvelles opportunités commerciales.

Il existe au Luxembourg un grand nombre d'acteurs innovants qui développent, jour après jour, des technologies qui peuvent s'avérer très intéressantes pour de nombreuses entreprises ou start-up. L'enjeu, toutefois, est de parvenir à les faire connaître. C'est dans cette optique que Research Luxembourg (www.researchluxembourg.org) a lancé au mois de mars dernier une nouvelle plateforme d'innovation ouverte. La structure, qui regroupe les principaux acteurs publics de la recherche au Luxembourg – Luxembourg Institute of Health (LIH), Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), Luxembourg National Research Fund (FNR), Luxinnovation et l'Université du Luxembourg –, veut ainsi stimuler le développement et la mise sur le marché des technologies qui sont développées par les différents centres de recherche luxembourgeois.

Concrètement, les entrepreneurs ou investisseurs intéressés par certaines technologies pourront plus facilement entrer en contact avec les structures qui les ont développées, entamer une collaboration et mettre sur le marché de nouvelles solutions innovantes. Bien entendu, un environnement garantissant la confidentialité est mis en place pour discuter de ces nouvelles technologies au potentiel important. Avec cette plateforme Internet,

les centres de recherche chapeautés par Research Luxembourg espèrent pouvoir élargir considérablement leur réseau au cours des prochains mois.

De très nombreux secteurs visés

Les différentes innovations rassemblées sur la plateforme ouverte de Research Luxembourg sont loin d'être cantonnées à l'un ou l'autre secteur d'activité. À travers ce nouvel outil, la structure luxembourgeoise, qui vise à devenir un leader en matière de recherche et d'innovation, veut accélérer le développement de nouvelles technologies dans quatre domaines prioritaires : la transformation industrielle et des services, la santé personnalisée, le développement durable et responsable, ainsi que l'éducation du 21^e siècle.

Sur la plateforme, plusieurs dizaines d'innovations sont d'ores et déjà présentées : optimisation de la production d'électricité à partir de la chaleur produite par des usines, développement de *serious games* historiques pour les écoles, prédiction des risques de rechute de patients atteints d'un cancer colorectal, boîte à outils pour le développement d'instruments optiques, bioprocessus permettant de réduire la quantité de micropolluants spécifiques, etc. On le voit, les technologies disponibles sont donc très variées et sont à même d'intéresser un nombre important d'acteurs économiques.



Photo-www.researchluxembourg.org

En collaboration avec Innoget

Pour développer son nouvel outil, Research Luxembourg a collaboré avec Innoget, un acteur majeur dans le secteur de l'innovation ouverte. Depuis 2006, cette société développe des solutions numériques permettant de mettre en relation des scientifiques ou des structures de recherche avec des entreprises ou des investisseurs. Celles-ci permettent notamment aux personnes intéressées par les technologies publiées sur la plateforme d'entrer en contact de façon sécurisée avec leurs créateurs.

L'initiative de Research Luxembourg, couplée avec des investissements publics massifs dans la recherche, devrait permettre aux structures luxembourgeoises de tirer profit des importants changements qui vont toucher nos industries et nos sociétés, dans leur ensemble, au cours des prochaines décennies. On pense notamment aux défis en matière de transition énergétique, qui ouvrent un très large champ des possibles aux acteurs de l'industrie. De quoi permettre au Luxembourg de se positionner comme un pôle majeur en matière d'innovation en Europe. ✓

Concrètement, les entrepreneurs ou investisseurs intéressés par certaines technologies pourront plus facilement entrer en contact avec les structures qui les ont développées, entamer une collaboration et mettre sur le marché de nouvelles solutions innovantes.

Quentin Deuxant

L'Uni investit dans l'innovation appliquée à la finance

L'Université du Luxembourg s'est dotée d'une plateforme dédiée à l'innovation dans le secteur financier : le Finnovation Hub.

« Le pôle Finnovation de l'Uni aidera le secteur financier à adopter les technologies de pointe, afin d'améliorer l'efficacité des processus, de réformer les modèles d'entreprise et de faire progresser les services numériques, pour façonner l'industrie financière de demain », expliquait Jean Hilger, en février dernier, à l'occasion de l'annonce de la création par l'Université du Luxembourg de son Finnovation Hub, nouvelle structure dont il assure la direction.

Contraction de finance et innovation, Finnovation devient donc un domaine de recherche, qui plus est, hautement stratégique pour le Luxembourg. L'enjeu, en encourageant la recherche et l'innovation à travers cette initiative, est de soutenir la compétitivité de la place financière. Cette plateforme de recherche, dans cette perspective, intègre l'Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT) de l'Université.

Enjeu stratégique

« Les services financiers représentent le plus grand secteur de l'économie luxembourgeoise, et constituent donc un domaine de recherche prioritaire pour le SnT, précisait encore l'Université dans un communiqué. Le Finnovation Hub aidera à identifier les domaines-clés pour faire avancer la transformation numérique des institutions financières luxembourgeoises et travaillera avec les chercheurs de SnT pour développer les technologies révolutionnaires qui aideront le secteur à relever ces défis. »

Évidemment, l'Université n'a pas attendu 2022 pour investir sur l'innovation dans le domaine des services financiers. Dans le cadre de son programme de partenariat, le SnT collabore déjà avec une vingtaine de sociétés actives dans le secteur financier. Sept groupes de recherche travaillent déjà sur plus de 25 projets dans la FinTech.

Contraction de finance et innovation, Finnovation devient donc un domaine de recherche, qui plus est, hautement stratégique pour le Luxembourg. L'enjeu, en encourageant la recherche et l'innovation à travers cette initiative, est de soutenir la compétitivité de la place financière. Cette plateforme de recherche, dans cette perspective, intègre l'Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT) de l'Université.

Cependant, cette nouvelle plateforme veut aller plus loin.

Explorer de nouveaux modèles

Le Finnovation Hub entend en effet cibler davantage les préoccupations-clés de l'industrie. Il s'agit alors de « développer des modèles, d'envisager des projets de mutualisation s'appuyant sur de nouveaux concepts technologiques, en vue de mettre sur le marché des résultats de recherche appliquée de pointe », poursuit Jean Hilger. L'homme sait de quoi il parle. Il a passé 30 ans à soutenir l'innovation digitale dans la finance, au sein de Spuerkeess, où il est toujours conseiller de la direction sur ces sujets. Il est un des initiateurs de la plateforme LUXHUB et président du Digital Strategy Committee de l'ABBL.

Appréhender les défis technologiques

Parmi les technologies évoquées, on cite principalement l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, le traitement du langage naturel, l'analyse des données et les technologies des registres distribués. « Les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle et les technologies des registres distribués comme la blockchain

et l'informatique quantique, apportent de nouvelles opportunités, ainsi que de nouveaux défis pour le secteur financier. Cette numérisation rapide a été encore stimulée par la pandémie. Le Finnovation Hub, soutenu par le ministère des Finances, alimente les activités de recherche visant à résoudre les défis du secteur des services financiers et facilitera le transfert de technologies innovantes vers les secteurs public et privé », a pour sa part déclaré Yuriko Backes, ministre des Finances.

Développer la compétitivité

Cette nouvelle plateforme s'inscrit pleinement dans la démarche d'innovation soutenue par la recherche que met en œuvre le gouvernement luxembourgeois. « Le Hub de la Finnovation est un excellent exemple de la manière dont la recherche peut être mise au service de tout un secteur économique afin d'adapter un système déjà efficace à des conditions qui évoluent rapidement, a expliqué Claude Meisch, ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de garantir la compétitivité, mais aussi de la développer. »

Sébastien Lambotte

Entreprises *magazine*



Retrouvez toutes nos éditions et
une sélection d'articles sur

www.entreprisesmagazine.lu



Les technologies de la santé auront leur campus

Esch-sur-Alzette va accueillir un campus dédié aux technologies de la santé. Il s'étendra sur 2,4 hectares, entre la House of BioHealth, la Cité des sciences de Belval et le futur Südspidol du Centre hospitalier Emile Mayrisch. La volonté est de rapprocher la recherche, l'innovation et le monde médical et ses partenaires-clés, pour innover.

Au Luxembourg, le secteur des technologies de la santé compte quelque 136 entreprises et emploie près de 1.900 personnes. Il s'agit essentiellement de petites structures, de moins de 10 employés. La moitié d'entre elles a moins de 10 ans d'ancienneté. Ces acteurs sont le fruit des efforts menés par le Luxembourg en matière de diversification économique, le secteur des technologies de la santé constituant un vecteur d'investissement stratégique pour le gouvernement.

« Le secteur des technologies de la santé au Luxembourg mise en grande partie sur la digitalisation de tous les aspects de la santé et du parcours médical du patient, avec comme objectif de soutenir l'émergence de produits et services de santé intelligents axés autour de la médecine personnalisée et digitale », rappelait le ministère de l'Économie, dans un communiqué, à la suite d'une visite de travail en Bavière au cœur de son écosystème de santé digitale. Lors de ce déplacement, le ministre de l'Économie, Franz Fayot, a annoncé la création d'un nouveau campus dédié à cette activité.

Attirer de nouveaux acteurs

Dénoté Health And Lifescience Innovation Campus (en abrégé HE:AL Campus), ce projet d'infrastructure d'envergure vise à attirer en premier lieu des entreprises actives dans le domaine des dispositifs médicaux, des dispositifs de diagnostic in vitro, et des outils et services de santé digitaux. Les activités de R&D, d'innovation, de production, tout comme de conseil ou de service du domaine des technologies de la santé sont également visées. « En répondant aux besoins structurels et en infrastructures d'entreprises relevant de ces secteurs et souhaitant s'établir



Photo-greenbutterfly/Shutterstock

au Luxembourg, le site contribuera au développement de piliers technologiques indispensables pour l'implémentation d'une médecine personnalisée, centrée sur l'utilisation des données de santé, grâce à l'intelligence artificielle », explique-t-on du côté du ministère de l'Économie.

Partenariat public-privé

Le projet, s'il est soutenu par le secteur public, prend la forme d'un partenariat public-privé. Ce sont en effet des investisseurs privés qui sont à l'initiative. Il bénéficiera en outre de la concession d'un droit de superficie du Syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation de zones d'activités économiques à caractère régional à Ehlerange (ZARE). C'est à Esch-sur-Alzette que ce nouveau campus va voir le jour. Il se déploiera sur une surface de près de 2,4 hectares, entre la House of BioHealth (HoBH), le futur Südspidol du Centre hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) et la Cité des sciences de Belval. En rapprochant

géographiquement la recherche, l'innovation et le monde médical, partenaires-clés d'innovation dans l'écosystème des technologies de la santé, la volonté est de créer une saine émulation.

Renforcer l'écosystème

« Suite au succès avéré de la House of BioHealth, le futur HE:AL Campus complétera les infrastructures d'accueil et d'hébergement existantes dans ce domaine et contribuera ainsi davantage au développement du secteur des sciences et technologies de la santé au Luxembourg, qui a connu un grand essor ces dernières années, a également commenté Franz Fayot lors de la présentation du projet. Le ministère de l'Économie a joué pleinement son rôle de facilitateur entre les investisseurs privés et le ZARE, dont je remercie les responsables pour leur engagement et leur vision entrepreneuriale dans la réalisation de ce projet d'avenir prometteur. » ☑

Sébastien Lambotte



Luxembourg
Healthcare
Gala Dinner

July 1st 2022

L U X E M B O U R G



International
& local speakers



250+
visitors



Luxembourg Healthcare
Awards

healthcare.lu

Side event



MECO-FNR-Luxinnovation : 1^{er} appel à projets conjoint sur les technologies de la santé

Quatre projets ont été retenus pour un financement suite au premier appel à projets conjoint sur les HealthTech. La contribution globale du FNR est de 2,8 millions EUR et celle du ministère de l'Économie de 1,75 million EUR. Le reste est couvert par les fonds propres des entreprises ou des organismes de recherche.

L'appel à projets conjoint lancé par le ministère de l'Économie, le Fonds National de la Recherche (FNR) et Luxinnovation portait sur l'utilisation des outils numériques et la puissance de l'analyse des données pour améliorer la prévention, le diagnostic, le suivi et le traitement des maladies.

Il visait à stimuler les projets de R&D collaboratifs sous la forme de partenariats public-privé (PPP) et à apporter un soutien financier aux entreprises et aux organismes de recherche et de soins de santé qui collaborent pour évaluer la pertinence d'une technologie/un produit/une solution de soins de santé, ses avantages technologiques et ses bénéfices pour la santé humaine.

Le budget total de ces quatre projets est estimé à 6,10 millions EUR. Un cofinancement global d'environ 4,5 millions EUR provient du ministère de l'Économie et du FNR, couvrant près de 75 % du montant total des projets.

Un double avantage

Ces appels à projets dans le domaine des technologies de la santé facilitent l'accès des entreprises aux partenariats de recherche hospitalière ou publique. Elles ont ainsi l'opportunité de valider techniquement et cliniquement leurs produits médicaux au stade du prototype, avant d'envisager un lancement sur le marché.

Cette approche présente le double avantage d'accélérer le développement par les entreprises de produits mieux adaptés aux besoins des patients, mais aussi de permettre aux patients et aux professionnels de santé de bénéficier plus tôt des dernières innovations médicales,

avant même leur mise sur le marché, ce qui est dans leur intérêt.

Pour le Joint Call HealthTech, un processus de sélection structuré a été suivi, commençant par le lancement de la plateforme gérée par Luxinnovation (<https://www.research-collaboration.lu>) par laquelle les entreprises intéressées ont pu être mises en contact avec des partenaires potentiels.

Accélérer la transformation numérique du secteur de la santé

Le Joint Call HealthTech a également permis à l'équipe de la division Pharmacie et Médicaments de la Direction de la Santé de préparer la mise en place d'un cadre réglementaire propice à l'innovation par les entreprises au Luxembourg. Cela permettra d'accélérer l'accès des patients luxembourgeois aux dispositifs médicaux de santé numérique innovants, sûrs et efficaces, ce qui constitue l'un des objectifs stratégiques de la future Agence luxembourgeoise des médicaments et des produits de santé.

Les projets soumis ont ensuite fait l'objet d'un examen approfondi par les autorités de financement. D'une part, par un panel d'experts indépendants, sous l'égide du FNR, qui a évalué la qualité innovante des projets selon les plus hauts standards internationaux. D'autre part, par la Commission consultative des aides d'État, sous l'égide du ministère de l'Économie, qui a validé la cohérence des projets avec les critères des aides d'État au développement et à l'innovation. Des experts de la Direction générale de la Santé ont donné leur avis lors de ces deux délibérations.



Photo-Shutterstock

« La stratégie du FNR est de favoriser la collaboration entre les établissements publics de recherche, les entreprises et les acteurs du secteur de la santé autour de projets de recherche et d'innovation visant à accélérer la transformation numérique du secteur de la santé », explique Marc Schiltz, directeur général du FNR.

Au vu du succès de ce premier appel à projets, il est prévu de lancer d'autres appels conjoints similaires, notamment dans les domaines de la défense et du calcul haute performance, ainsi qu'un nouvel appel pour les technologies de la santé.

www.fnr.lu

Info box

Pour stimuler l'innovation et soutenir la collaboration entre la recherche et l'industrie, le FNR gère encore d'autres programmes de financement. Les entreprises peuvent se renseigner sur <https://www.fnr.lu/opportunities-for-business-2>.

Le détail des 4 projets retenus lors de ce premier appel est disponible sur <https://www.fnr.lu/meco-fnr-luxinnovation-results-of-the-first-joint-call-for-projects-on-health-technologies>.

RESEARCH MEETS INDUSTRY

Financial support for collaborations between public research and companies.

BRIDGES

Support for industry partnerships between public research institutions in Luxembourg and national or international companies.



fnr.lu/bridges

INDUSTRIAL FELLOWSHIPS

Support for researchers to carry out their PhD or postdoc research in collaboration with a company in Luxembourg.



fnr.lu/indfell

Two annual deadlines. Next deadline October 2022.

ALD One

Are you ready to drive excellence?

Depuis le 5 mai dernier, ALD Automotive signe, avec ALD One, un tout nouveau concept de solution sur mesure destinée à une clientèle premium. Une nouvelle approche client que nous expliquent Laurent Bourgeois, Sales Manager d'ALD One, et Gerrit Canipel, Sales Director & Marketing d'ALD Automotive.

Comment est né le concept ALD One ?

Même si ALD Automotive est actuellement la seule à proposer ce type de solution sur le marché luxembourgeois, son expérience dans le secteur du leasing premium n'est pas nouvelle. Cela fait 15 ans que nous mettons notre expertise au service des clients avec une flotte de quelque 500 véhicules haut de gamme. Aujourd'hui, nous allons plus loin, avec une solution clé en main offerte à notre clientèle premium, particuliers passionnés d'automobile ou top décideurs, qui optent pour le leasing d'un véhicule de luxe.

Qu'englobe-t-elle ?

ALD One, ce sont non seulement des véhicules haut de gamme, mais surtout une nouvelle approche client grâce à un relationnel privilégié, un accompagnement personnalisé et des services exclusifs. Si le véhicule est exceptionnel, les services doivent l'être tout autant. Dès lors, notre offre comprend d'abord un service d'assistance premium. Grâce à notre équipe dédiée, formée pour un suivi de qualité, le client aura son propre interlocuteur Sales et, dès la livraison du véhicule, son interlocuteur After Sales qui va gérer toutes ses demandes. C'est un peu comme une conciergerie qui répondrait aux souhaits spécifiques de ses clients. ALD One a été conçue comme un département à part entière au sein d'ALD Automotive, avec ses propres lignes téléphoniques, adresses mails et site Internet. Tout contrat prévoit un Home Service allant, notamment, de la prise de rendez-vous pour effectuer les changements de pneumatiques, la maintenance du véhicule, le dépôt en carrosserie... à l'acheminement du véhicule



De g. à dr. : **Gerrit Canipel** (Sales Director & Marketing, ALD Automotive) et **Laurent Bourgeois** (Sales Manager, ALD One).

sur le lieu de choix du client. La mise à disposition d'un véhicule de remplacement de type premium est incluse ainsi que le nettoyage intégral et à la main du véhicule avant sa restitution au client. L'offre comprend également un service d'assurance élargi aux bagages et effets personnels, une couverture conduite et dégâts sur circuit...

L'offre s'étend-elle également à des demandes plus personnelles ?

Grâce aux relations tissées depuis 15 ans avec des partenaires exclusifs, nous sommes à même de proposer de nombreux services sur mesure tels que des aménagements personnels et sécuritaires de haute qualité sur les véhicules, traitement céramique de protection, service de gardiennage, transport du véhicule en remorque fermée sur le lieu de choix du client...

À l'heure où l'on privilégie l'électrique, ces véhicules haut de gamme roulent à l'essence et sont plus polluants...

En effet, ALD Automotive est bien consciente de l'impact de ce type d'offre sur le climat. Elle a donc décidé de compenser les émissions de CO₂ comprises au-dessus de 100g/km (sur base théorique) de la flotte ALD One, conformément à ses engagements RSE et comme elle le fait depuis des années dans le cadre de tout autre contrat de leasing. L'expérience que nous proposons à travers ALD One peut donc être appréciée à sa juste valeur par tous les passionnés d'automobile !

Propos recueillis par Isabelle Couset

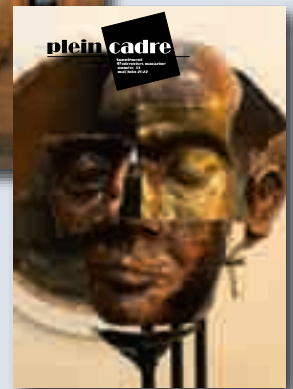
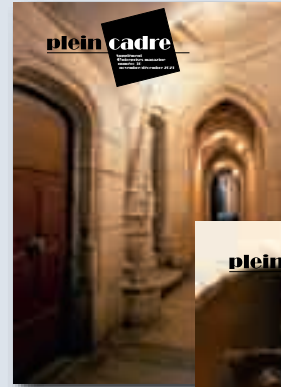
« *ALD One, ce sont non seulement des véhicules haut de gamme, mais surtout une nouvelle approche client grâce à un relationnel privilégié, un accompagnement personnalisé et des services exclusifs. Si le véhicule est exceptionnel, les services doivent l'être tout autant.* »

Entreprises magazine

6 numéros par an
+ 2 suppléments



plein cadre



A b o n n e z - v o u s



Entreprise :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

Abonnements

- 1 an – 6 numéros
+ 2 suppléments plein cadre :
40 EUR
- 2 ans – 12 numéros
+ 4 suppléments plein cadre :
72 EUR

La Ville de Luxembourg

Le Cup2Go, un petit geste quotidien, mais qui n'est pas anodin

Comme toute autre ville européenne, la Ville de Luxembourg réfléchit constamment à des gestes écologiques, environnementaux ou autres qui inciteraient les citoyens à modifier leurs habitudes. Réduire l'usage du jetable (plastique et carton) est au cœur de son nouveau projet Cup2Go.

La directive européenne de 2021 sur l'abolition des contenants jetables sera bientôt une obligation au Luxembourg comme dans tout autre pays européen. Un projet de loi est sur la table actuellement, qui en reprend les grandes lignes. La transposition de cette directive se fera en 2022.

Conscients des enjeux, la cellule du délégué à l'Environnement de la Ville de Luxembourg, avec Madame Nicole Isaac comme chef de projet, ont planché sur le projet Cup2Go, qui a été lancé fin avril 2022.

Privilégier le gobelet réutilisable

Durant ces dernières années, les concepteurs du projet sont allés voir ce qu'il se faisait ailleurs. Beaucoup d'initiatives de gobelets réutilisables existent dans de nombreuses villes européennes. L'équipe a donc pesé les pour et contre de différents systèmes et matériaux, et a opté pour un projet qui accepte tout gobelet pour autant que l'objectif d'une réduction du jetable soit visé. Chaque consommateur de boissons chaudes peut amener sa propre tasse, peu importe le matériel, pour autant qu'il soit réutilisable. Pour soutenir le projet et pour générer l'intérêt

Par cette initiative, la Ville entend aussi sensibiliser tous les intéressés au contenu de ce gobelet : quelle est la provenance des produits ?

Chaque consommateur de boissons chaudes peut amener sa propre tasse, peu importe le matériel, pour autant qu'il soit réutilisable.

auprès du public, la Ville met en jeu 2.500 gobelets en porcelaine.

2.500 gobelets à gagner

Comment gagner un gobelet réutilisable ? La Ville a décidé de procéder par tirage au sort. Un bon a été inséré dans son magazine City de mai et les citoyens intéressés peuvent déposer celui-ci dans l'une des 3 urnes de la Ville (pop-up store 25, rue des Capucins, Bierger Center (place Guillaume II) et City Shopping Info point (place d'Armes)) jusqu'au 31 mai pour participer au tirage au sort qui aura lieu fin juin.

Les entreprises pour sensibiliser

La Ville souhaitait également inclure dans son projet une large participation des entreprises afin qu'elles sensibilisent le public aux alternatives du jetable. Ainsi, cafetiers, restaurateurs, boulangers, take away..., soit quelque 800 entreprises situées sur le territoire de Luxembourg-Ville sont concernées. Certaines d'entre elles sont déjà convaincues et se sont directement inscrites au projet Cup2Go. Par leur inscription, elles s'engagent à vous offrir une petite réduction, une petite récompense sous forme de biscuit ou de chocolat... chaque fois que vous leur présentez votre propre tasse à remplir.

Un site dédié

Afin de permettre aux clients de retrouver facilement les commerces participants, le

site www.cup2go.lu a été créé. Il comprend une cartographie de la ville, régulièrement mise à jour, mais aussi une page d'inscription pour les commerçants qui souhaitent rejoindre l'initiative.

Contenu et contenant sont tout aussi importants

En tant que commune certifiée Fairtrade (Fairtrade Gemeng), la Ville de Luxembourg est très attentive à toute action qui lui permet de mettre en avant les produits issus du commerce équitable, à côté des produits locaux, de saison et biologiques qu'elle privilégie déjà. Par cette initiative, la Ville entend aussi sensibiliser tous les intéressés au contenu de ce gobelet : quelle est la provenance des produits ? Les ingrédients sont-ils locaux, issus de l'agriculture biologique, ou en cas de provenance des pays du Sud, répondent-ils aux critères du commerce équitable ? La Ville espère donc une prise de conscience des citoyens, qui pourraient appliquer le même concept à tant d'autres choses de leur vie quotidienne et ainsi adopter un comportement écoresponsable en réduisant l'usage des emballages jetables.

Isabelle Couset

Contact : Ville de Luxembourg – Nicole Isaac, cellule du délégué à l'Environnement environnement@vdl.lu.



CUP2GO

Bring your own reusable cup
Amenez votre propre gobelet réutilisable



Bring your own cup to go: not only will you be doing something for the environment, you'll also get a little reward with each purchase at our partner establishments.

Amenez votre propre gobelet : protégez l'environnement et recevez une petite récompense auprès des établissements participants.



Info: cup2go.vdl.lu

L'innovation sociale, une fabrique collective

Apporter des réponses créatives au chômage des jeunes, à la pauvreté, au logement social, aux personnes âgées, à l'enfance, aux surendettements..., l'UE a fait de l'innovation sociale l'un des facteurs-clés de sa stratégie *Europe 2020*. Pourquoi ? Il s'agit, selon les instances européennes, d'un moyen efficace pour développer une croissance intelligente, inclusive et durable.



Photo-Peter Hermes Furian/Shutterstock

Dans les conditions actuelles du marché et des politiques publiques, en effet ni l'État, ni le marché ne peuvent répondre aux besoins nouveaux ou mal satisfaits dans la plupart des secteurs économiques et des pays. L'Europe, consciente de cette situation, estime donc nécessaire de soutenir l'innovation sociale au même titre que les innovations économiques, écologiques ou numériques, là où, quelques décennies plus tôt, elle lui accordait une petite place.

Ces innovations concernent tous les champs de la vie économique, aussi bien les produits que les services, les modes d'organisation et/ou de distribution que les modèles d'affaires. Les projets sélectionnés par l'Europe, et à visage humain, font l'objet de financements européens à travers ses fonds structurels (FSE, FEDER, Fonds de cohésion).

Notons que la réaction de l'Europe à la crise sanitaire (COVID), après un temps d'hésitation, a été solidaire avec l'achat en commun de vaccins. Une logique de marché, oui, mais orientée vers l'utilité sociale.

Le programme européen et ses instruments

Avec une enveloppe de 920 millions EUR pour la période 2014/2020, le programme

européen EaSI (programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale) se décline en 5 objectifs : la coordination, à l'échelle européenne et nationale, de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion ; la mise en œuvre de systèmes de protection sociale et de politiques adaptées (PROGRESS soit 61 % du budget) ; la promotion de la mobilité géographique et d'un marché du travail ouvert (EURES 18 %) ; l'accès facilité à la microfinance pour les groupes vulnérables et les microentreprises (21 % du budget).

Le Fonds social européen est certainement l'instrument financier le plus connu qui est dédié à la mise en œuvre de la stratégie européenne de l'emploi et de la cohésion sociale. Entre 2007 et 2013, 2 milliards EUR y ont été consacrés. Il est en premier lieu le catalyseur des politiques nationales dans le domaine des jeunes, des personnes en marge du marché du travail, comme les handicapés. En France, mais aussi au Luxembourg, des actions en faveur des personnes handicapées (2003 - droit au salaire de droit commun) n'auraient pas vu le jour sans l'apport de ressources financières supplémentaires. Au Luxembourg, le projet de réinsertion de personnes toxicomanes et/ou d'anciens

détenus a été financé par le budget européen PROCESS.

En 2011, la Commission européenne met en place la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mettant l'accent sur de nouvelles solutions (innovations/réformes ; logiques de partenariats ; financements dédiés). En 2014, la Commission crée son programme-cadre pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) au service des technologies qui permettent aux personnes âgées de vivre de manière autonome le plus longtemps possible.

The European Federation of public and social housing est une plateforme européenne d'échanges spécialisée dans le logement social. Les nouveautés qui y apparaissent sont analysées puis répliquées dans un autre État membre ou région. Ainsi, ce concept « d'agence immobilière sociale » lancée en Belgique a-t-il été repris par l'Italie, l'Espagne et la Hongrie.

Qui porte l'innovation sociale ?

L'innovation sociale est portée par 3 catégories d'acteurs qui travaillent de manière collective. Les entrepreneurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, coopératives, associations, mutuelles,

L'Europe estime nécessaire de soutenir l'innovation sociale au même titre que les innovations économiques, écologiques ou numériques, là où, quelques décennies plus tôt, elle lui accordait une petite place.

fondations qui, par leurs modes d'organisation originaux, sont à l'avant-garde (autonomie de gestion/services à la collectivité/gestion démocratique et participative/primauté des personnes et du travail dans la répartition des revenus). Historiquement, les entreprises de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) sont le premier laboratoire d'innovation sociale en raison de leur connaissance approfondie des populations et des territoires.

Les citoyens, souvent des bénévoles, s'engagent aussi pour agir. Par exemple, l'École de la deuxième chance, en France, résulte d'un partenariat entre autorités locales, écoles, parents, services sociaux et judiciaires.

Le projet transnational HOPE (HOmeless PEople in train stations), financé dans le cadre du programme pour l'Emploi et la Solidarité sociale (volet PROGRESS), vise à améliorer la prise en charge des personnes en errance dans certaines gares européennes (Paris, Bruxelles, Berlin, Rome...). Ce projet est porté par une large participation d'acteurs d'organisations sociales, d'agents ferroviaires, de vagabonds...

Il est intéressant de rappeler que, dans le concept de responsabilité sociale des entreprises, les ONG et les associations jouent un rôle essentiel.

Une ASBL belge travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes ses formes, européennes et belges. Elle soutient des projets concrets en partenariat avec des chercheurs universitaires, mouvements associatifs, pouvoirs publics, entreprises, acteurs sociaux : une nouvelle forme de gouvernance partenariale.

Enfin, les pouvoirs publics innovent quant à eux dans de nouvelles politiques publiques et dans une approche multi-disciplinaire. À titre d'exemple, en matière de chômage des jeunes, des aides sont apportées aux jeunes porteurs de projets

sur le principe de l'intelligence collective, de la mixité générationnelle et sociale.

Exemples d'innovations sociales dans 3 États

Au Royaume-Uni, 2 exemples parmi d'autres : la Young Foundation qui réfléchit au rapport secteur privé/public/agences locales et l'association caritative NESTA, afin de développer l'apprentissage et y diffuser les innovations. Le projet Big Society se concentre sur comment donner davantage de pouvoirs aux collectivités locales et à la société civile.

Le MindLab, situé au Danemark, est un incubateur dédié aux inventions et innovations qui s'associe à des citoyens et entreprises pour développer des solutions nouvelles pour les services publics.

En Espagne, l'État ne pouvant plus faire face aux nombreux coûts sociaux en constante augmentation (chômage, échecs scolaires, transport) est obligé d'investir dans l'innovation sociale, en coopération avec les entreprises privées, les acteurs sociaux, les chercheurs, les citoyens (notamment Banque BBK, voiture électrique IRIKI).

La valorisation des innovations

sociales devient un sujet de société de premier plan. Ce n'est donc pas une mode, mais une solution durable (mondiale). Bien se nourrir, se loger dignement, apprendre, se déplacer sont des besoins non ou mal satisfaits du Nord au Sud. Pourtant, malgré toute cette attention, le manque d'une évaluation et d'un cadre communs font que l'innovation sociale a des difficultés à s'imposer en Europe.

L'Histoire et les politiques menées dans les différents pays sont à l'origine de ces différences. ☑

Martine Borderies



Play more, Stress less

EVA, DIRIGEANTE D'UNE STARTUP

« Il manquait de cohésion entre mon business, mes collaborateurs et mes chiffres. »

KOLMIO vous accompagne en travaillant sur **3 AXES INDISSOCIABLES :**

- ▶ **Votre business** en guidant vos dirigeants
- ▶ **Vos collaborateurs** en activant leur implication
- ▶ **Vos chiffres** en mesurant votre progression

Kolmio THE WAY TO PLAY MORE 

www.kolmio.lu

La notification du licenciement

En juillet 2020, un salarié a fait convoquer son ancien employeur devant le tribunal du Travail afin, notamment, de voir déclarer le licenciement intervenu abusif au motif qu'il aurait été donné oralement.

Le salarié avait alors rapporté que c'était au cours d'un entretien téléphonique qu'il avait eu avec son employeur, à propos de sa désaffiliation du Centre Commun de la Sécurité Sociale, que ce dernier lui aurait appris qu'il avait été licencié. Sur la base de cette déclaration, faite au téléphone, le salarié a alors considéré que son employeur avait manifesté une volonté claire et non équivoque de mettre fin à la relation de travail et procédé à un licenciement oral. Considéré comme un licenciement avec effet immédiat dont les motifs faisaient forcément défaut, le salarié a demandé que ce licenciement, oral et immédiat, soit qualifié d'abusif.

Au cours de la procédure, il est toutefois apparu qu'une lettre de licenciement avait bien été notifiée au salarié, mais à une adresse à laquelle ce dernier a alors déclaré ne plus résider depuis plus d'une année.

La question était alors d'apprécier la validité de la notification du licenciement, faite à la seule adresse privée connue de l'employeur, adresse à laquelle le salarié ne résidait pourtant plus depuis un an.

Pas la bonne adresse...

La juridiction de première instance⁽¹⁾ a retenu que l'employeur ayant notifié le courrier recommandé à la seule adresse que le salarié avait lui-même communiquée comme étant celle de son domicile ou de sa résidence, la notification devait être considérée comme régulière, le salarié ayant l'obligation d'informer son employeur de son adresse et de tout changement de domicile. L'envoi de la lettre de licenciement étant prouvée au vu du récépissé de dépôt du courrier recommandé indiquant le salarié comme destinataire à l'unique adresse renseignée, la notification est régulière.

Le tribunal du Travail a encore constaté que l'adresse de notification était en outre

bien celle reprise au contrat de travail et sur les fiches de salaire. N'ayant pas communiqué de nouvelle adresse, le salarié s'était lui-même mis dans la situation de ne pouvoir réceptionner ledit courrier. Dès lors, le tribunal a retenu que le licenciement avait produit l'effet juridique escompté. Appel a été interjeté par le salarié contre cette décision.

... mais la seule connue par l'employeur

Les juges d'appel ont rappelé qu'aux termes de l'article L.124-3.⁽¹⁾ du Code du travail, « l'employeur qui décide de licencier doit, sous peine d'irrégularité pour vice de forme, notifier le licenciement au salarié par lettre recommandée à la poste. Toutefois, la signature apposée par le salarié sur le double de la lettre de licenciement vaut accusé de réception de la notification ». S'il découle bien de l'essence même de cette disposition qu'il appartient à l'employeur de porter le licenciement à la connaissance du salarié concerné, il est de la responsabilité du salarié de fournir des informations exactes et à jour.

Ainsi, si l'employeur a notifié le courrier recommandé à la seule adresse que le salarié lui a communiquée comme étant celle de son domicile ou de sa résidence, la notification doit être considérée comme régulière, le salarié ayant pour obligation d'informer son employeur de son adresse et de tout changement de domicile (voir en ce sens : Cour d'appel, 8 juillet 2010, n° 34518 du rôle ; 10 juillet 2014, n° 39378 du rôle).

En conséquence, pour remettre en cause la notification du licenciement intervenue à l'ancienne adresse du salarié, il eut appartenu à ce dernier d'établir non seulement que son adresse n'était plus celle indiquée initialement, mais également

qu'il avait dûment informé son employeur de son changement d'adresse avant la notification du licenciement⁽²⁾.

En l'absence de preuve que l'employeur ait eu connaissance du changement d'adresse du salarié, les juges d'appel ont retenu, à l'instar du tribunal du Travail, que la notification du licenciement à la seule adresse fournie par le salarié était régulière. Le licenciement avec préavis a donc produit ses effets le jour de la remise à la poste de la lettre recommandée de licenciement.

Le licenciement avec préavis ayant mis fin à la relation de travail, le salarié ne saurait se prévaloir, après la fin de la relation de travail, d'un prétendu licenciement oral intervenu au cours d'un entretien téléphonique concernant sa désaffiliation.

Tout salarié sera donc bien avisé d'avertir son employeur en cas de changement d'adresse... ☑



M^e Céline Lelièvre

Avocat à la Cour inscrit aux barreaux de Luxembourg (dcl avocats) et du canton de Vaud/Suisse (Étude Mercuris Avocats, Lausanne), médiateur affilié à la Fédération Suisse des Avocats, avocat formé en droit collaboratif

(1) Tribunal du Travail de Luxembourg, jugement du 23 mars 2021.

(2) Arrêt n° 4 3/22, III-TRAV., n° CAL-2021-00596 du rôle.

Les prix de l'immobilier flambent aussi au-delà des frontières

La pression sur l'immobilier ressentie au Luxembourg n'est pas sans effet au-delà des frontières. De récentes études, menées notamment par la Fédération royale du notariat belge, ou encore par l'Observatoire de l'immobilier de la chambre interdépartementale des notaires, du côté français, objectivent cette hausse au niveau des territoires frontaliers.

L'évolution des prix de l'immobilier fait beaucoup parler d'elle au Luxembourg. Au-delà des frontières, c'est aussi un sujet de préoccupation majeur. Une récente analyse de la Fédération royale du notariat belge (Fednot) a récemment fait le point sur les hausses de prix de l'immobilier dans la province belge du Luxembourg. Que révèle cette analyse ?

Un marché très actif

D'abord, que le marché est y est très actif. L'activité immobilière a augmenté de 21,2 % entre 2020 et 2021. C'est la plus forte augmentation du pays. Si l'on compte beaucoup de transactions, il est important de se demander comment ont évolué les prix. À ce niveau, la Fednot révèle que le prix médian d'une maison a augmenté de 7,4 % en un an et de 25,1 % en cinq ans.

En 2021, le prix médian d'une maison en province de Luxembourg s'est élevé à 219.000 EUR (contre 192.000 EUR pour la Wallonie). Autrement dit, la moitié des transactions concerne des montants supérieurs à 219.000 EUR. Du côté des appartements, le prix médian s'est élevé dans la province à 190.000 EUR. Les appartements ne représentent toutefois que 13,1 % du marché, vu le caractère rural de la province. Le prix médian des terrains à bâtir était de 59.250 EUR, une moyenne qui cache à nouveau de grands écarts en fonction de la localisation.

Les prix montent à proximité de la frontière

En effet, si on analyse l'évolution des prix, commune par commune, on constate qu'ils sont essentiellement tirés par la présence du Grand-Duché à proximité.

Les disparités à l'échelle du territoire provincial sont importantes. Par exemple,



Photo-Indydependenz/Shutterstock

La pression sur l'immobilier ressentie au Luxembourg n'est pas sans effet au-delà des frontières.

le prix médian d'une maison est de 135.000 EUR à Florenville, contre 420.000 EUR à Attert (272.500 en 2020, 207.500 en 2016). Pour la commune d'Arlon, le prix médian est de 325.000 EUR en 2021 (288.000 en 2020 et 252.500 en 2016). À Aubange, le prix moyen est de 250.000 EUR en 2021 (230.000 en 2020, 202.500 en 2016).

En France, le même phénomène est constaté par la Chambre des notaires. Dans les 20 kilomètres au-delà de la frontière, on a observé une hausse des prix de l'immobilier de plus de 10 % en un an. Dans certains secteurs, comme Villerupt ou Audun-le-Tiche, les prix ont connu une hausse avoisinant 20 %.

De plus en plus de Luxembourgeois se logent chez nos voisins

Les communes frontalières accueillent de nombreux salariés luxembourgeois, qui trouvent là des logements plus accessibles qu'au Grand-Duché. Les hausses des prix au Luxembourg poussent même des citoyens luxembourgeois à s'exiler. Ils sont 70.000, aujourd'hui, à vivre dans

les territoires voisins du Grand-Duché. La France en accueille 28.000.

Quand on sait que le prix moyen d'une maison à Luxembourg-Ville ou dans ses environs est de 1,35 million EUR, selon le STATEC, on comprend que certains préfèrent faire des kilomètres et traverser la frontière en quête d'un logement à un prix plus abordable.

Certes, plus on s'éloigne de la capitale, moins l'immobilier est cher. Cependant, la moyenne nationale pour une maison se situe toujours autour de 900.000 EUR. Le prix d'un logement à Attert, s'il peut sembler élevé aux habitants de la province de Luxembourg, notamment ceux qui ne profitent pas d'un salaire luxembourgeois, paraît très bon marché comparativement à la valeur des biens immobiliers luxembourgeois. De quoi inviter de nombreux citoyens à se mettre au vert ? Peut-être. Cependant, malgré l'évolution des prix de l'immobilier dans la capitale, celle-ci semble rester malgré tout très attractive et continue de séduire. ☑

Sébastien Lambotte

Les vraies saveurs de l'Italie dans un cadre unique

Implanté dans le bâtiment de l'ancien garage Muller-Opel, route d'Esch, Come à la Maison s'est fait un nom dans le milieu des amateurs de cuisine italienne. Sa carte alléchante, dont on profite dans un cadre inspiré de l'univers de la brocante, regorge de plats typiques, réalisés avec des produits de haute qualité.

Le restaurant Come à la Maison n'est que l'un des espaces qu'on trouve au sein du Robin du Lac Concept Store. Quand on pénètre dans ce complexe, on traverse un dédale de couloirs qui nous fait passer près d'un coiffeur, une boutique de prêt-à-porter, une épicerie, un bar, une cénothèque... En arrivant au sein du restaurant en lui-même, on est d'abord séduit par un lieu atypique, où les tables bien espacées ont visiblement une histoire, où les sièges dépareillés et les murs couverts de hautes étagères garnies de produits italiens (qu'on peut acheter) donnent de la couleur au lieu et le sentiment d'y être, comme promis, pas très loin de ses pénates...

Dans le respect de la tradition

Bien évidemment, on se déplace aussi ici pour la carte. Celle-ci fait la part belle aux produits italiens, venus directement de la Botte : saucisses au fenouil, fromages, légumes primeurs, huile d'olive... La viande, elle, est sélectionnée auprès d'éleveurs luxembourgeois. Un premier gage de qualité, donc. Quant aux plats, ils respectent la tradition italienne, avec de grands classiques comme le Vitello tonnato, la burrata, les spaghetti guanciale e pecorino, les différents risottos, la côte de veau à la Milanaise, ou la panna cotta en dessert.



Spaghetti alle vongole e pomodorini.



Fusilli cilentani al ragù di nduja di spilinga e salsiccia.

Lors de notre visite, nous avons jeté notre dévolu sur des plats de pâtes. Le *Spaghetti alle vongole e pomodorini*, à la cuisson parfaite et aux arômes délicats, nous a offert un petit voyage express vers le bord de mer italien. Quant à la *Fregola sarda*, accommodée d'artichauts, de gambas et de boutargue – poche d'œufs

de poisson salée et fumée, spécialité méditerranéenne –, elle s'est révélée savoureuse. Les *Fusilli al ragù di nduja* – un saucisson à cuire piquant venu ici de Calabre (mais aussi produit ailleurs en Italie) – feront le bonheur des bouches friandes de saveurs plus épicées.

Aucune fausse note non plus du côté du service ou des vins, la carte s'avérant pleine de pépites venues des quatre coins de la péninsule italienne. En vérité, il nous tarde surtout d'y revenir pour tester le reste de la carte, dans une ambiance décontractée, com(m)e à la maison... ✓

Quentin Deuxant

Photos-Talk2U

Come à la Maison
70, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
www.comealamaison.lu



BMW i4 M50 : le coup de foudre

Avec l'i4 M50, pour la première fois dans l'histoire de la marque, une BMW électrique se voit affubler du célèbre badge M. Grâce à ses 544 chevaux sous le capot et son autonomie annoncée de 520 km, la cousine survoltée de la Série 4 Gran Coupé confère un plaisir de conduire hors-normes. Accrochez-vous, on vous la fait découvrir !



Si motorisation électrique et sportivité ont longtemps été inconciliables, depuis quelques années, les constructeurs n'hésitent plus à commercialiser des modèles électriques survitaminés. C'était déjà le cas chez BMW en 2014 avec la sortie très remarquée de l'i8. Plus récemment, le constructeur allemand a ajouté une nouvelle corde à son arc avec la commercialisation de la BMW i4. Disponible en version eDrive40 de 340 chevaux, cette i4 se décline aussi en version M50 développant la bagatelle de 544 chevaux pour 795 Nm. Il s'agit du tout premier modèle électrique du constructeur allemand à pouvoir arborer fièrement le badge M, la déclinaison ultrasportive de la marque. Mais le mérite-t-elle vraiment ?

Un look alléchant

L'absence de sortie d'échappement, le logo « i », qui distingue les modèles électriques de la marque bavaroise, et la calandre pleine : voilà les trois seuls éléments qui distinguent la BMW Série 4

Gran Coupé de l'i4 M50 que nous avons eu la chance de tester. On retrouve donc tous les éléments qui caractérisent l'un des modèles phares de la marque, à savoir sa ligne sportive, les feux arrière en forme de L et sa nouvelle calandre, qui continue de diviser les fans de la marque. Mais notre version sportive de l'i4 présentait aussi de nombreux éléments qui lui sont propres, à commencer par sa teinte saisissante bleu mat *Frozen Portimao Blau*. On retrouve également les coques de rétroviseurs, les conduits d'air latéraux du pare-chocs avant et un spoiler arrière en carbone (prix du pack extérieur carbone : 2.850 EUR), le Shadow Line ou encore les jantes 19 pouces bicolores. Tant d'éléments extérieurs qui nous rappellent que l'on a bien affaire à une voiture prête à mordre le bitume à la moindre occasion.

Place à l'hyperpersonnalisation

Lorsqu'on pénètre dans l'habitacle de notre BMW i4, la première chose que l'on remarque, c'est son immense écran

incurvé orienté vers le conducteur, que l'on retrouvait déjà dans l'iX. Cette immense dalle numérique est séparée en deux avec d'abord, derrière le volant, un écran de 12,3". Vient ensuite l'immense écran central de près de 15" ! On est très loin des compteurs ronds surannés typiques de chez BMW... et on ne peut que s'en réjouir !

L'intérieur de cette i4 démontre une nouvelle fois combien le constructeur a parfaitement bien maîtrisé le virage technologique opéré par la marque il y a maintenant quelques années. Outre sa taille démesurée, cette nouvelle dalle numérique se distingue aussi par son nouveau système d'exploitation BMW OS 8.0, particulièrement bien pensé et intuitif. Exit les boutons physiques (ou presque). Désormais, tout est contrôlé via l'écran tactile. Celui-ci permet notamment d'intégrer de nombreux *widgets* personnalisables pour offrir au conducteur une expérience totalement sur mesure. Vous pouvez en effet personnaliser 8 cases sur l'écran d'accueil en intégrant vos raccourcis favoris : une station

de radio, votre *playlist* Spotify préférée, une adresse, votre consommation... En termes de design digital, BMW a décidé de jouer la carte des graphismes tout en parallélépipèdes. On aime ou on n'aime pas, mais cela a le mérite d'offrir un petit coup de modernité à l'ensemble.

Pour le reste de l'habitacle, BMW nous régale encore avec ses finitions hypersoignées, ses matériaux haut de gamme (aluminium, alcantara, cuir...) et son vaste choix en matière de coloris et d'inserts décoratifs. Mention toute particulière pour les inserts de décoration en carbone proposés dans notre véhicule d'essai (en option pour 462 EUR). Les sièges type baquet M en alcantara/similicuir avec des surpiqûres bleues, le volant M en cuir et le ciel de pavillon anthracite complètent parfaitement le tout.

Enfin, on aurait pu croire que cette version électrique sacrifierait de l'espace de coffre pour loger les batteries, mais il n'en est rien : 470 litres disponibles, comme pour la Série 4 Gran Coupé. Une prouesse qui doit être soulignée !

Des performances ahurissantes

À la question initiale de savoir si cette i4 M50 mérite de porter le badge M, on ne va pas tourner autour du pot : la réponse est un grand oui ! Avec un 0 à 100 avalé en 3,9 secondes grâce à son moteur électrique disposé sur chaque essieu, la berline bavaroise n'a que très peu de choses à envier à la M4, sa cousine thermique, en termes de sensations. Malgré son poids relativement imposant (2.215 kg au total, 315 kg de plus que la M440i), cette BMW i4 M50 se montre joueuse lorsqu'on active le mode sport, même sur les routes plus escarpées.



L'intérieur de cette i4 démontre une nouvelle fois combien le constructeur a parfaitement bien maîtrisé le virage technologique opéré par la marque il y a maintenant quelques années. Outre sa taille démesurée, cette nouvelle dalle numérique se distingue aussi par son nouveau système d'exploitation BMW OS 8.0, particulièrement bien pensé et intuitif. Exit les boutons physiques (ou presque). Désormais, tout est contrôlé via l'écran tactile.

Particulièrement souple et agréable en mode confort, la suspension se raffermie de manière optimale lorsque la bête lâche les chevaux. Ce qui renforce encore le côté sportif tant recherché par les ingénieurs bavarois. Ajoutez à cela une direction diablement précise et vous obtenez un plaisir de conduire quasi inimitable.

Si elle sait se montrer féroce lorsqu'on le souhaite, en tant que véhicule de grand tourisme, cette BMW i4 M50 se doit aussi d'être confortable sur de « longues distances ». Si les grands trajets nécessiteront davantage de préparation (autonomie électrique restreinte oblige), vous pourrez profiter de l'agrément de l'i4 comme à bord d'un véhicule thermique classique.

Naturellement, si vous recherchez la sonorité typique du 6 cylindres M, il faudra repasser. Seul un bruit (très) artificiel en mode sport vient perturber le silence de l'électrique.



La BMW i4 M50 est le tout premier modèle électrique du constructeur allemand à pouvoir arborer fièrement le badge M, la déclinaison ultrasportive de la marque.

520 km d'autonomie, oui mais...

BMW annonce une autonomie impressionnante de 520 km en cycle WLTP. Des chiffres à prendre évidemment avec de grosses pincettes. En effet, dans la réalité, avec des trajets sur autoroute et des portions sur lesquelles on profite pleinement des 544 chevaux de la machine, on peine à atteindre les 350 km d'autonomie. Lors de notre essai, nous avons consommé une moyenne de 26 kWh/100 km, nous offrant un peu plus de 300 km d'autonomie. Au niveau de la recharge, la BMW i4 peut recevoir jusqu'à 200 kW de puissance et, en 30 minutes seulement, vous passez de 10 % à 80 % du niveau de batterie. À domicile, sur une Wallbox (11 kW), il faudra compter environ 1 h 20 pour gagner 100 km d'autonomie.

En matière de tarifs, en entrée de gamme, l'i4 eDrive40 débute à 60.000 EUR. Elle grimpe à 65.000 EUR avec le kit M sport, qui lui confère une allure plus sportive. Pour notre M50, il faut compter un budget de 15.000 EUR en plus par rapport à celui de base. Il est évidemment possible d'y ajouter une kyrielle d'options. Ainsi, pour notre modèle d'essai avec la teinte bleu mat, le business pack (affichage tête haute, station de recharge sans fil...), les feux laser, la sono signée Harman Kardon, les jantes 19 pouces, le volant chauffant, ou encore le toit ouvrant et le pack extérieur carbone, il faut compter 91.849,83 EUR.

Alex Barras



NEWS

NOUVELLE MERCEDES-AMG C 43 4MATIC : PUISSANCE ET EFFICIENCE



Photo-Mercedes

La **Mercedes-Benz Classe C** retravaillée par **AMG** était réputée pour ses moteurs V6 et V8. Cette voiture sportive est maintenant déclinée dans une version 2.0 quatre cylindres, équipée d'un turbocompresseur électrique.

Cette technologie permet à la Mercedes de développer une puissance nominale de 300 kW (408 ch) à 6.750 tr/min. La berline C 43 4MATIC passe de 0 à 100 km/h en seulement 4,6 secondes, tandis que le break C 43 n'a besoin que d'un peu plus de temps pour le même exercice (4,7 secondes).

JAGUAR F-PACE 400 SPORT : LE BLACK STYLE



Photo-Jaguar

Nouvelles jantes 21 pouces Gloss Black, pack Black, rails de toit Gloss Black, sièges Performance en cuir Oxford, boiseries Satin Charcoal Ash, pédales en métal brillant... La **nouvelle version 400 Sport de la F-Pace** en met plein la vue. Et pas que sur le plan esthétique !

Cette version est équipée du moteur à essence 3.0 Ingenium MHEV à 6 cylindres en ligne. Celui-ci développe 400 ch et 550 Nm, et permet à la 400 Sport d'accélérer de 0 à 100 km/h en 5,4 secondes (vitesse de pointe limitée à 250 km/h).

CITROËN È-C4, L'ÉLECTRIQUE AU QUOTIDIEN



Photo-Citroën

Avec le lancement de l'**È-C4**, Citroën annonce avoir trouvé le compromis technologique idéal en associant une batterie de 50 kWh, économiquement plus abordable et plus légère, à une puissance de charge en courant continu de 100 kW, offrant une meilleure performance de vitesse de recharge que la plupart de ses concurrentes.

Avec 357 km d'autonomie (cycle WLTP), l'È-C4 permet ainsi de gérer tout au long de l'année ses déplacements quotidiens, avec tout le confort nécessaire.

NOUVEAU SCUDO : UN VAN PROFESSIONNEL AVEC LE CONFORT D'UNE VOITURE



Photo-Fiat

Le nouveau **Scudo** est un véhicule professionnel dans l'air du temps, disponible en motorisation 100 % électrique ou équipé d'un moteur diesel de dernière génération.

Il s'agit du 2^e véhicule de **Fiat Professionnal** disponible en version électrique après l'E-Ducato, lancé en avril de cette année. Doté d'une batterie de 50 ou 75 kWh, le nouveau E-Scudo s'affiche comme le meilleur de sa catégorie en termes d'autonomie, allant jusqu'à 330 km selon la norme WLTP.

Chanel

PAUSE ENSOLEILLÉE

Photos-Chanel

La Pausa, c'est le nom de la collection Printemps-Été de Chanel en référence au nom de la maison que Gabrielle Chanel avait fait construire dans les années 1920 sur les hauteurs de Roquebrune-Cap-Martin. Teintes minérales et de terre, reflets du soleil..., même le bouton au motif « rayons de soleil » qu'elle avait imaginé comme incarnation graphique de la Riviera et que l'on retrouve embossé sur les poudres, fait penser à la Méditerranée. **Rouge Coco Baume** est la grande nouveauté de la collection. Dans son packaging blanc, il est aux couleurs des fleurs d'été tout en offrant les bienfaits d'un baume. La palette **Les 4 Ombres** s'habille de teintes kaki, beige, or et cuivre. Ces reflets inspirent aussi la nouvelle teinte de **L'Ombre Première Laque**, déclinée dans un beige doré.



SYMBOLIQUES

Photos-Chanel



Les étuis des 8 nouveaux coloris de l'édition limitée **Rouge Allure Velvet La Comète** sont frappés d'une comète, qui rappelle celle du collier homonyme, emblématique de la Haute Joaillerie Chanel et qui en font des objets de collection à part entière. Ces créations exclusives pour les lèvres sont accompagnées du **Blush**



Comète disponible dans 2 teintes effet bonne mine.

Annayaké

NOUVEAU GESTE DE NUIT



Inspiré par les masques de nuit sans rinçage, très prisés des Japonaises, **Annayaké** a imaginé un soin complémentaire qui s'applique après un démaquillage et un nettoyage de la peau complets. Au réveil, **ULTRATIME masque-baume de nuit** vous offrira une peau veloutée, souple, repulpée... et reposée.

Lancôme

UNE TRIPLE DOSE D'ACTIFS



Lancôme ouvre une nouvelle ère pour le soin anti-âge haute performance avec **Rénergie H.C.F. Triple Serum**. La formule associe en effet en une triple dose des ingrédients actifs qu'il était auparavant impossible de concilier : l'acide hyaluronique, la vitamine C + niacinamide et l'acide férulique, chaque dose délivrant les ingrédients à une concentration optimale pour aider à restaurer le plein potentiel régénératif de la peau.

Bobbi Brown

ULTRASIMPLE !

Crushed Creamy Color for Cheeks & Lips est idéal pour les beaux jours, car il maquille aussi bien les joues que les lèvres (existe en 4 teintes). Celles qui préfèrent le rouge à lèvres **Crushed Lip Color** avec son fini mat satiné ont le choix entre 5 couleurs.



BEAUTÉ PRINTANIÈRE

Touches de fraîcheur avec la collection **Glow & Blossom**. Yeux, lèvres et joues se parent des couleurs douces qu'offre la saison.



Valmont

FLORILÈGE DE FLEURS BLANCHES

Après *Jazzy Twist*, *Lady Code* et *Private Mind*, la *Collezione Privata* s'agrandit avec **Just Bloom**, un bouquet de fleurs blanches (muguet, gardénia, ambre gris) sculpté de manière sobre et épurée.



Dior

UN BAUME, 2 GESTUELLES

Rouge Dior Satin Balm peut s'utiliser seul pour hydrater et prévenir la sécheresse des lèvres, mais il peut aussi préparer les lèvres à l'application du rouge à lèvres, pour plus de confort. Il se dévoile dans le même écrin bijou que *Rouge Dior* et son format est rechargeable.



COULEURS SOLAIRES



Regard de brasse avec les 2 palettes **5 Couleurs Couture Dioriviera**, tons frais et naturels pour la gamme **Dior Addict Lip Tint**, teint rehaussé avec la poudre illuminatrice **Dior Forever Couture Luminizer** qui, cette saison, se dote de 2 teintes cristallines, et tons exclusifs pour les **Dior Vernis** (pêche, corail et doré), voilà quelques-unes des nouveautés de cette collection Été.



Jo Malone

SOUS LE SOLEIL SARDE

Les deux nouveaux parfums de la collection *Silk Blossom* ont capturé l'été italien et plus particulièrement celui de la Sardaigne : **Sea Daffodil**, un floral solaire, et **Bitter Mandarin** aux notes vibrantes.



Maybelline

RÉSULTAT BLUFFANT

Grâce à sa brosse innovante, **Colossal Curl Bounce** sépare les cils et les recourbe un par un. Sa formule longue tenue, et végétale, épouse vos cils. Résultats : des cils allongés, volumineux et sans paquets.



La Mer

POUR DES LÈVRES SUPER DOUCES

Lip Polish est un baume exfoliant qui va rendre la douceur à vos lèvres. On utilise d'abord le côté plat de l'applicateur avec une petite quantité de produit, puis le côté strié pour masser les lèvres avec des mouvements circulaires. Enfin, on enlève l'excédent.



Armani

LA DOUCEUR DE LA SOIE

Doté d'une texture fluide, le fond de teint

Luminous Silk, disponible en 40 nuances, crée une sensation extrêmement délicate sur la peau, rappelant la soie. Vous pouvez, avant ou après la pose du fond de teint, appliquer le **Correcteur Éclat Multi-usages Luminous Silk**, désormais proposé dans une palette de 3 teintes, pour dissimuler ou effacer les imperfections.



Aveda

BOOSTEZ VOTRE BRILLANCE !

Les masques **Color Renewal Color & Shine Treatments** de la marque végétale américaine ravivent la couleur et la brillance des cheveux colorés ou non. Ils sont disponibles en 4 teintes : Warm Brown (brun clair à moyen), Cool Brown (brun moyen à foncé), Warm Blonde (blond moyen à foncé) et Cool Blonde (pour toutes les



nuances blondes, grises ou argentées). À appliquer, avec des gants, sur cheveux humides ou essorés, pendant 2 à 5 minutes selon l'intensité désirée et à rincer.

Clinique

DE BEAUX CILS NATURELS

Qu'est-ce que le **High Impact Lash Amplifying Serum** ? Un sérum de nuit pour les cils, à appliquer tous les soirs au ras de la ligne supérieure des cils (comme si vous appliquiez de l'eye-liner). Après quelques semaines, les tests montrent des cils plus longs, plus volumineux et plus fournis.



Nous vous proposons cette fois un ouvrage professionnel précieux, de belles enquêtes, le témoignage d'une survivante d'un coma long, le récit d'une rivalité féminine qui défraya la chronique, un sujet sur l'origine de l'univers, et un dictionnaire absolument passionnant.

Michel Nivoix

Aide précieuse

De nombreuses questions se posent lorsqu'on entre dans une entreprise. Les réponses que l'on y apporte vont déterminer l'image que l'on va donner de soi et influencer sur l'évolution de sa carrière. Conseiller d'orientation professionnelle à Harvard, Gorick Ng passe en revue toutes ces questions et analyse les plus grandes erreurs que les salariés commettent au travail.

Mieux : il apporte les réponses, applicables à tout type de poste dans tous les secteurs pour un premier emploi, pour un employé expérimenté, ou dans le cadre d'un retour au travail après une parenthèse. L'auteur indique des stratégies concrètes et immédiatement applicables. Une aide précieuse.

Les codes secrets au travail

Ce qu'on ne vous apprend pas à l'école ! de Gorick Ng

Pearson (271 pages – 23 EUR)



Apparences

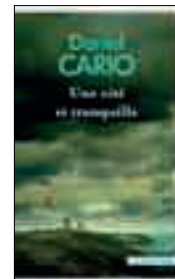
Au cours d'une manifestation, l'adjudant de gendarmerie Philippe Derval fait la connaissance de la lieutenant de police Héloïse Daubert. Le soir, ils se retrouvent dans un café pour échanger leurs avancées respectives dans deux affaires : le meurtre d'un couple sans histoire – lui est footballeur dans l'un des deux clubs de Vannes, elle antiquaire – poignardé chez lui, et celui d'une adolescente que l'on a retrouvée étranglée sous une pierre tombale au cimetière.

Les recherches de Philippe et Héloïse ébranlent la bourgeoisie locale et les édiles, qui participent à des soirées mondaines osées. Alors que l'enquête piétine, le fossoyeur du cimetière est assassiné. Un roman plein de rebondissements.

Une cité si tranquille

de Daniel Cario

Presses de la Cité (361 pages – 20 EUR)



Joyau

La langue française est une source inépuisable de découvertes et, en lisant cet ouvrage, on constate que certains mots sont des importations francisées depuis longtemps. On y trouve d'étonnantes étymologies, des dénominations bizarres, des clichés littéraires, des contrepèteries, des pléonasmes, des euphémismes, des oxymores, des figures de style, des jeux de mots, des fautes courantes à éviter, des insultes ou surnoms cocasses, et le sens caché des expressions populaires.

Ce dictionnaire savoureux des subtilités, ambiguïtés et incongruités de la langue française est un pur joyau qui passe aussi en revue des citations empruntées à la littérature ou à la politique.

On n'a pas fini d'en parler !

de Dominique Mataillet

Favre (264 pages – 19,50 EUR)



Enjeux mondiaux

Après quatre années marquées par un repli des États-Unis dans les affaires internationales, le nouveau président nommé au poste de secrétaire d'État sa plus fervente rivale afin de la réduire au silence. Soudain, une série d'attentats perturbe l'ordre mondial. Cette partie d'échecs implique le Pakistan, l'Afghanistan, l'Iran, la course aux armements nucléaires au Moyen-Orient, la mafia russe et une organisation terroriste redoutable en pleine expansion.

La secrétaire d'État constitue alors une équipe solide pour déjouer ce complot. Mais son ennemi le plus dangereux est bien plus proche qu'elle ne l'imagine. Un thriller dont seule une initiée peut connaître les détails...

État de terreur

d'Hillary Rodham Clinton et Louise Penny

Actes Sud (502 pages – 23,50 EUR)



Rivalité

La rivalité entre deux femmes – en l'occurrence Caroline Astor et Alva Vanderbilt – peut prendre d'incroyables proportions. La première, toute puissante, était l'épouse du riche William Astor et appartenait à une bourgeoisie sûre de ses privilèges. La seconde, qui avait assisté à la ruine de son père et était une roturière, avait épousé un héritier Vanderbilt.

Alors que Caroline Astor maîtrisait les codes et conventions d'un milieu huppé, Alva Vanderbilt était, certes, délicieuse, mais considérée comme inféodée. Renée Rosen nous brosse un superbe tableau de cette rivalité qui faisait beaucoup jaser dans le New York des années 1880 et qui dura une trentaine d'années.

L'âge d'or

de Renée Rosen

Belfond (372 pages – 21 EUR)



Surprises

Chantelauze, petit village du Cantal, est mondialement renommé pour ses mariages qui, jamais, ne se terminent par un divorce. C'est ce que l'on a découvert il y a dix ans. D'ailleurs, une star américaine a décidé d'y célébrer son mariage.

Mais Mehdi, journaliste, et son ami Jean-Cyril, sociologue, trouvent étrange ce « miracle » complaisamment relayé par les médias. Ils décident d'enquêter en s'improvisant candidats au mariage avec leurs amies Fanny, elle-même originaire de Chantelauze, et Charlotte. Ils se retrouvent au cœur d'un engrenage implacable... et périlleux, car il y a un vrai secret dans le village. Une enquête pleine de surprises.

Des noces en or

de Sylvie Baron

Calmann-Lévy (305 pages – 19,50 EUR)



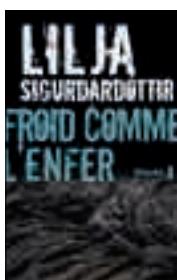
Violence domestique

Enquêtrice financière, Aurora vit en Angleterre et sa sœur, Ísafold, en Islande où elle vient de disparaître. Leur mère supplie Aurora d'enquêter et de la retrouver. Cette dernière se rend sur l'île mais ne peut s'empêcher de démasquer les fraudeurs et de les faire payer.

Mais Aurora découvre aussi la violence domestique dont sa sœur était victime, ce qu'elle niait farouchement. Au fil des témoignages évoluent ses sentiments pour elle. En même temps, des personnages inquiétants apparaissent ainsi que des façons de vivre et de se parler. Lilja Sigurdardóttir a l'art de brouiller les pistes, et on adore.

Froid comme l'enfer de Lilja Sigurdardóttir

Métallisé (287 pages – 21 EUR)



Dangers

Hippolyte Salvignac a acheté à Rocalbes un château chargé de lourds secrets de famille : on parle d'assassinat, de trésor perdu et d'un fantôme qui crie vengeance, sur fond d'alcool et de déchéance sociale. À proximité, aux Eyzies, capitale mondiale de la Préhistoire, les meurtres se succèdent cependant que des archéologues français et étrangers se livrent une guerre sans merci pour s'assurer le contrôle des sites convoités. Interviennent aussi d'étranges personnages comme un Suisse qui est hôtelier, préhistorien et businessman.

Philippe Grandcoing, historien reconnu et écrivain multirécompensé, nous entraîne sur des chemins dangereux et passionnants.

La Malédiction de Rocalbes de Philippe Grandcoing

De Borée (310 pages – 19,90 EUR)



Grande leçon

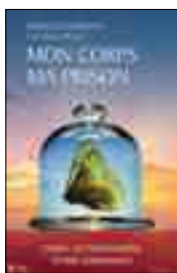
Être violemment percutée par une voiture alors qu'on circule à scooter et se retrouver projetée sur la chaussée comme une poupée de chiffon : c'est ce qui est arrivé à Hatice Karakuyu alors qu'elle avait dix-neuf ans et qu'elle circulait près d'Ugine, en Savoie. Pendant trois mois, elle est restée dans un coma dont les médecins pensaient que jamais elle ne sortirait. Pourtant, elle était consciente et ressentait tout, mais sans pouvoir bouger ou parler, enfermée dans son corps.

Dans ce livre, elle raconte ce cauchemar mais aussi sa renaissance et son incroyable combat pour retrouver une vie normale et reprendre ses études.

Mon corps, ma prison

Coma : le témoignage d'une survivante d'Hatice Karakuyu, avec Serge Herbin

City (219 pages – 18,50 EUR)



« Le » voyage

En 1982, des radioastronomes américains captent un message menaçant venu des étoiles. Le pape Jean-Paul II demande alors au père Ernetti, créateur d'un chronoviseur qui lui permet de voir dans le passé, de remonter jusqu'au commencement de l'univers. Il va être aidé par le célèbre physicien Stephen Hawking qui va réécrire les équations permettant à la machine de démultiplier sa puissance et par Natacha, agent du Mossad.

Des questions fondamentales se posent : et si le big bang n'était qu'une porte ouverte sur des univers multiples ? Et si le père Ernetti finissait par trouver Dieu là où il ne l'aurait jamais imaginé ? Roland Portiche nous convie au voyage de tous les possibles.

Ernetti et le voyage interdit de Roland Portiche

Albin Michel/Versilio (361 pages – 21,90 EUR)



Salutaire réveil

Des couples, des hommes, des femmes passent leurs vacances d'été à Stromboli, dans un hôtel exploité par un Français – qui s'est associé à un ancien collègue de la Direction du Renseignement Militaire – et sa fille adolescente. La clientèle est à la fois cosmopolite et socialement diversifiée, c'est-à-dire humainement riche et intéressante.

Mais le volcan va se manifester. Se sentant menacés, les personnages se retrouvent face à leurs secrets. Leur conscience va s'éveiller et leur vie s'en trouvera bouleversée. Ce dixième livre de Gilles Paris permet de sonder les âmes et de révéler les forces et faiblesses de l'être humain.

Le bal des cendres de Gilles Paris

Plon (289 pages – 19 EUR)



Nous vous recommandons aussi

La matrice de Christophe Deloire

Calmann-Lévy (387 pages – 20,50 EUR)

Les caprices d'un astre d'Antoine Laurain

Flammarion (285 pages – 20 EUR)

Sens d'ssus d'ssous Oeuvres romanesques de Patrice Trigano

Maurice Nadeau (884 pages – 28 EUR)

Une « Passion » remarquable, une histoire complète de la musique au Louvre, deux voix très différentes mais sublimes, et un trio de jazz évolutif, original et très intéressant sont au programme de cette sélection pour ce printemps musical marqué par le retour des artistes sur les scènes.

Michel Nivoix

Moment de grâce

Accompagnée au piano par son vieil ami Art Hirahara et au saxophone par son mari, Jim Tomlinson, Stacey Kent nous charme une fois encore. Américaine installée en Europe, elle a vendu plus de deux millions de disques et a été nommée pour les Grammy Awards.



Ancrée dans le jazz et la musique brésilienne mais ne détestant pas quelques accents folk que l'on retrouve ici, Stacey Kent se produit aussi, parfois, avec des quatuors à cordes et des orchestres symphoniques. Elle nous propose sur ce disque de très belles chansons en anglais et en français. Pas de démonstrations techniques ni d'excès : elle chante avec une totale justesse et une grande élégance. On se laisse volontiers porter par sa voix très enrobante.

Stacey Kent

Songs from other places

(Candid)

Originalité

Le contrebassiste Jean-Philippe Viret a toujours officié avec le pianiste Édouard Ferlet, qu'il a rencontré pour la première fois en 1998 lors d'une session chez ce dernier. Pendant neuf ans, son batteur fut Antoine Banville, que l'on retrouve sur trois titres de ce disque. En 2007 lui succéda Fabrice Moreau, qui intervient sur trois autres titres.



Une idée a germé dans l'esprit d'Édouard Ferlet : enregistrer avec les deux batteurs. Jean-Philippe Viret a été enthousiasmé et trois autres titres ont été enregistrés en janvier 2021. Le résultat est ce disque de neuf morceaux dont on soulignera une très belle homogénéité qui n'exclut pas un sens aigu de la nouveauté. Une musique très inventive, pleine de fraîcheur et toute de fluidité.

Trio Viret +

In vivo

(Mélisse)

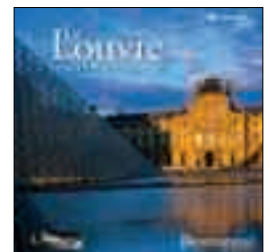
Histoire

Connu en tant que musée car le Museum National des Arts y fut inauguré en 1793, le Louvre était, jusqu'à une quarantaine d'années plus tôt, une résidence royale, ce qui signifie qu'y étaient donnés des spectacles, des ballets, des concerts et des bals. La musique y était omniprésente.

Harmonia Mundi a réuni sur deux disques, ce « Louvre des musiciens » et son histoire. On y retrouve des compositions de Delalande, Campra, Lully, Charpentier, Couperin, Rossi, Debussy, Rameau, Gluck, Mozart, Beethoven et Chopin. Notons que ceux qui ne connurent point le Louvre à l'époque des rois de France furent inspirés par le lieu. Les plus prestigieux orchestres et les plus grands solistes servent ici merveilleusement le propos.

Le Louvre des musiciens

(Harmonia Mundi)



Sublime

La *Passion selon Saint-Mathieu* de Jean-Sébastien Bach interprétée par l'ensemble Pygmalion : voilà un coffret de trois disques qui fera date. Placé sous la direction de son fondateur, Raphaël Pichon, violoniste, pianiste, chanteur qui fut dirigé par des maîtres comme Jordi Savall ou Gustav Leonhardt, chef de chœur et chef d'orchestre, l'ensemble Pygmalion signe ici une œuvre majeure interprétée, comme toujours, sur des instruments d'époque.



Raphaël Pichon s'est entouré pour cet enregistrement d'une pléiade de solistes de renom et de la Maîtrise de Radio France. Serviteurs du grand Jean-Sébastien Bach, tous ont, sous la baguette d'un chef réputé pour sa méticulosité et son sens de la perfection, donné le meilleur d'eux-mêmes. On est ici dans le sublime.

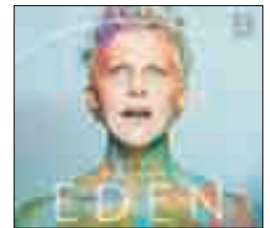
Pygmalion

Matthäus-Passion

(Harmonia Mundi)

Remarquable

Chaque nouvelle production de Joyce DiDonato est un événement. Ce disque ne fait pas exception à la règle. Accompagnée par l'orchestre Il Pomo d'Oro dirigé par Maxim Emelyanychev, la mezzo-soprano américaine – dont nous avons déjà évoqué la carrière mondiale – interprète des pièces de onze compositeurs aussi différents que Charles Ives, Gustav Mahler, Aaron Copland ou Richard Wagner.



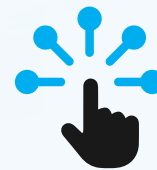
Parmi ces pages, on remarquera une première mondiale de *The first morning of the world*, œuvre de la compositrice britannique Rachel Portman et du librettiste et parolier américain Gene Scheer. Joyce DiDonato fait merveille dans un répertoire particulièrement exigeant qui requiert une précision d'horloger. Un travail tout simplement remarquable.

Joyce DiDonato

Eden

(Erato)

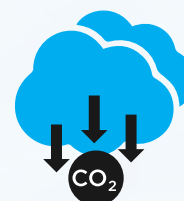
INNOVEZ AUJOURD'HUI POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN



Digitaliser vos activités
et vos process ?



Produire et agir
de façon durable ?



Gagner
en efficacité énergétique
et réduire vos émissions
de CO₂ ?



Etablir
des partenariats R&D ?

Les besoins et les attentes de vos clients, de marchés, sont de plus en plus exigeants. Pour concevoir de nouveaux produits et services qui répondent à cette évolution : **innovez et gagnez en compétitivité dans une économie digitale et durable.**

Luxinnovation est à vos côtés. Pour stimuler et soutenir vos démarches d'innovation. Pour vous aider à relever tous ces défis qui se présentent à vous.



Parce que demain se prépare aujourd'hui.
Faites appel à nos équipes
pluridisciplinaires pour vous accompagner
dans vos projets innovants.





YOUR
BRIDGE
TO LIFE

Envie d'étendre
vos activités ?

SPUERKEESS.LU